Rapport annuel de gestion

2001 · 2002

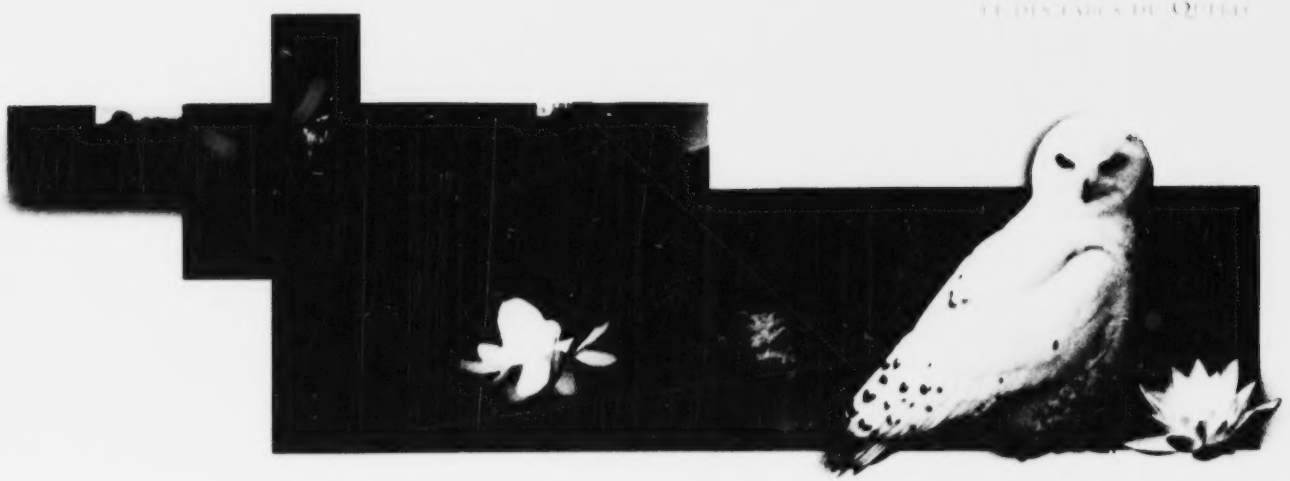

Québec

TABLE DES MATIÈRES

Ouverture

Message du ministre 1
Mot du président du conseil d'administration 3
Mot de la présidente-directrice générale 5
Déclaration de la présidente-directrice générale 7
Rapport de validation de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme 9

Présentation de la Société

Historique 11
Mission 12
Clientèles et partenaires 14
Mandat et composition du conseil d'administration 15
Organigramme et présentation des unités administratives 18
Ressources humaines et financières 20

Résultats atteints

Faits saillants 23
Rappel du Plan stratégique et de la Déclaration de services aux citoyens 25
Plan stratégique 27
Déclaration de services aux citoyens 57

États financiers

Rapport du Vérificateur 61
Revenus et dépenses 62
Bilan 63
Notes complémentaires 64

Application des exigences gouvernementales

Application de la politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration publique 69
Égalité en emploi et clientèles prioritaires 69
Protection des renseignements personnels 70
Application du Code d'éthique 70

Annexes

Lois et règlements 72
Appellation officielle 74
Code d'éthique et de déontologie 75
Actualisation des objectifs 78
Déclaration de services aux citoyens 83
Liste et adresses des points de service offrant des services toute l'année 85

103-01654/

Message du ministre

Québec, octobre 2002

Madame Louise Harel
Présidente
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement, bureau 0,190
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Présidente,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de gestion 2001-2002 de la Société de la faune et des parcs du Québec dont j'ai l'insigne honneur de diriger les destinées depuis le 30 janvier 2002. Cette version renouvelée du rapport, tant au plan de son contenu que de sa facture, s'inspire des principes de transparence, d'imputabilité et surtout d'atteinte de résultats qui sont au cœur de la *Loi sur l'administration publique* afin de garantir aux citoyennes et citoyens des services de qualité auxquels ils sont en droit de s'attendre.

Avec la publication de ce rapport, la Société de la faune et des parcs du Québec fait connaître les résultats qu'elle a atteints au cours de la première année de réalisation de son Plan stratégique 2001-2004. Elle traduit également, par des mesures quantitatives, le respect de ses engagements contenus dans la Déclaration de services aux citoyens et qui s'articulent autour de services accessibles, personnalisés, courtois, et sans cesse améliorés.

Au cours de l'exercice, la Société de la faune et des parcs du Québec a donc poursuivi ses actions pour soutenir le développement économique régional, particulièrement celui des régions ressources dans un contexte où le maintien et la qualité de la biodiversité constituent des enjeux notoires. Le présent rapport en est un éloquent témoignage et fait foi du dynamisme qui caractérise la Société et ses partenaires du milieu.

Le ministre responsable de la Faune et des Parcs du Québec,

Richard Legendre

Mot du président du conseil d'administration

Québec, octobre 2002

Monsieur Richard Legendre
Ministre responsable de la Faune et des Parcs du Québec
900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec) G1R 2B5

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Société de la faune et des parcs du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2002.

Ce rapport, préparé conformément aux dispositions de la *Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec* et de la *Loi sur l'administration publique*, rend compte de l'ensemble des résultats de la Société, présente ses états financiers vérifiés et contient divers renseignements d'intérêt public.

Au cours de cette année, les travaux du conseil d'administration ont principalement porté sur le suivi périodique des résultats atteints au regard des objectifs du plan stratégique 2001-2004, lequel traduit la vision dont s'est dotée la Société pour réaliser sa mission dans le nouveau contexte de la modernisation de la fonction publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

Bernard Lamarre

Mot de la présidente-directrice générale

C'est avec une très grande fierté que je me suis jointe à l'équipe de la Société de la faune et des parcs du Québec à la mi-temps de l'exercice financier 2001-2002. Au fil des mois, j'ai pu mesurer à quel point la faune et les parcs constituaient un secteur d'activité des plus dynamiques et des plus prometteurs pour le développement durable du Québec.

Au cours de la période visée par le présent rapport, de multiples projets ont vu le jour, d'autres ont été menés à terme ; certains de grande envergure, d'autres plus modestes. Quelle qu'ait été leur ampleur, ils ont été conduits avec la même volonté de maintenir la qualité de la biodiversité et de contribuer au développement économique des régions.

Parmi les réalisations les plus marquantes de l'année 2001-2002, je veux souligner la création du parc national d'Anticosti et du parc national de Plaisance, hautement appréciés par les adeptes d'espaces et de phénomènes naturels uniques. Durant cette même période, le processus de création du parc des Pingualuit s'est poursuivi sans relâche et dans le même esprit de collaboration qui s'est institué depuis le début du projet avec les communautés locales. Au chapitre de la gestion des parcs nationaux du Québec, la révision du cadre de gestion constitue également un fait déterminant pour la conservation de la diversité biologique et le positionnement international du Québec en matière d'écotourisme. D'un autre point de vue, le développement du réseau des parcs nationaux, la mise sous réserve de territoires à des fins de parcs et la réflexion amorcée par la Société pour définir de nouveaux statuts et cibler de nouveaux sites d'aires protégées enrichissent de façon substantielle l'action gouvernementale en matière d'aires protégées.

Par ailleurs, la Société de la faune et des parcs du Québec a négocié et conclu plusieurs ententes avec les représentants des communautés autochtones qui mèneront à une meilleure gestion de la ressource faunique, à la constance du développement économique des régions du Québec comme des communautés autochtones, et à l'engagement sérieux de l'expansion du réseau des parcs au nord du Québec.

En matière de protection de la faune, les agents de protection de la faune ont traité près de 17 000 plaintes et constaté plus de 7 000 infractions. Les 6 400 constats d'infraction qui s'en sont suivis sont susceptibles de générer des amendes de plus de 1,6 million de dollars. Outre l'aspect réglementaire du travail des agents de protection de la faune, ces derniers ont poursuivi un important travail éducatif en rencontrant plus de 32 000 élèves de sixième année de niveau primaire.

Je me fais un point d'honneur de signaler l'efficacité de notre gestion des espèces, notamment en ce qui a trait au cerf de Virginie. La Société a mené une consultation auprès de ses partenaires fauniques en vue de proposer un nouveau plan dont la durée d'application couvrira la période 2002-2008. Ainsi, le Québec se donne les moyens de maintenir les

populations des cerfs de Virginie du Québec continental à son niveau actuel, soit 275 000 bêtes. En outre, la désignation d'espèces menacées ou vulnérables mérite une mention toute particulière car elle représente une activité primordiale qui conforte l'action de la Société pour le maintien de la biodiversité.

La Société a poursuivi la réalisation de projets de gestion intégrée dans la réserve faunique de Portneuf, à l'île d'Anticosti et dans les territoires fauniques de Charlevoix qui regroupent trois zecs, quatorze pourvoiries et trois rivières à saumon. D'autre part, des démarches de gestion intégrée des ressources ont été entreprises en prévision de la révision des plans quinquennaux d'aménagement forestier et en association avec de nombreux intervenants municipaux, forestiers, fauniques et socioéconomiques.

Les activités de chasse et de pêche sont des activités traditionnelles qui ont assuré notre survie et façonné l'histoire du Québec. La chasse et la pêche, au même titre que les déplacements d'intérêt faunique sans prélèvement et les autres activités de plein air, démontrent une vitalité toute actuelle, s'inscrivant dorénavant dans le registre élargi des activités de la nature dont les retombées économiques sont structurantes pour l'économie des régions.

Afin de promouvoir de nouveaux produits, diversifier l'offre d'activités récréatives et privilégier des approches intégrées qui concilient les intérêts des divers utilisateurs du milieu forestier, la Société a investi près de 4 millions de dollars et permis la réalisation de 129 projets dans les régions ressources. De plus, la Société a relancé, avec la collaboration de ses partenaires, un programme de création d'emplois pour les jeunes fondé sur une stratégie d'investissement dans la mise en valeur du milieu naturel et de la faune. Avec un investissement de quelque 8 millions de dollars, la Société et ses partenaires ont donné l'occasion à des centaines de jeunes de travailler et d'avoir de meilleures chances de se trouver ultérieurement des emplois d'avenir en lien avec la faune. Dans la même optique, la Société de la faune et des parcs du Québec a élaboré quatorze plans de développement régionaux des ressources fauniques qui définissent les potentiels de mise en valeur de la faune et de ses habitats.

Depuis sa création, la Société de la faune et des parcs du Québec a tablé sur la concertation et le partenariat afin de permettre une saine cohabitation de l'humain avec la faune, une cohabitation de l'humain avec la nature. Je suis profondément persuadée qu'avec des efforts bien ciblés et un partenariat fort, la Société de la faune et des parcs du Québec pourra positionner le Québec sur les marchés extérieurs à partir de ses régions et contribuer de façon plus vigoureuse encore à sa prospérité et au développement durable de la faune et des parcs. Nous avons le devoir d'offrir à nos générations actuelles un patrimoine de qualité et de léguer à nos générations futures un héritage de nature dont elles seront fières.

Enfin, je veux témoigner du travail respectueux et engagé de toute l'équipe de la Société de la faune et des parcs du Québec qui gère le patrimoine faunique et naturel du Québec, en offrant aux citoyennes et citoyens des services de qualité soutenus.

La présidente-directrice générale,

Monique L. Bégin

Déclaration de la présidente-directrice générale

La fiabilité de l'information contenue dans le présent *Rapport annuel de gestion 2001-2002* et des contrôles afférents relève de ma responsabilité.

Le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* de la Société de la faune et des parcs du Québec :

- décrit fidèlement la mission, les principes directeurs et de gestion, les clientèles et les partenaires de la Société ;
- présente les orientations et les objectifs du Plan stratégique 2001-2004 actualisés en avril 2002 ainsi que les résultats obtenus pour l'exercice 2001-2002 ;
- présente les engagements de la Déclaration de services aux citoyens et ses résultats.

À ma connaissance, l'information contenue dans le présent rapport de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2002.

La présidente-directrice générale,

Monique L. Bégin
Québec, octobre 2002

Rapport de validation

de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme

Madame Monique L. Bégin
Présidente-directrice générale de la
Société de la faune et des parcs du Québec
675, boul. René-Lévesque Est, 10e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame la Présidente-directrice générale,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* de la Société de la faune et des parcs du Québec (la Société). La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction de la Société.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* de la Société nous paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La Direction de la vérification interne
et de l'évaluation de programme,

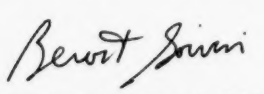

Benoit Boivin, MAP, FCA
Québec, septembre 2002

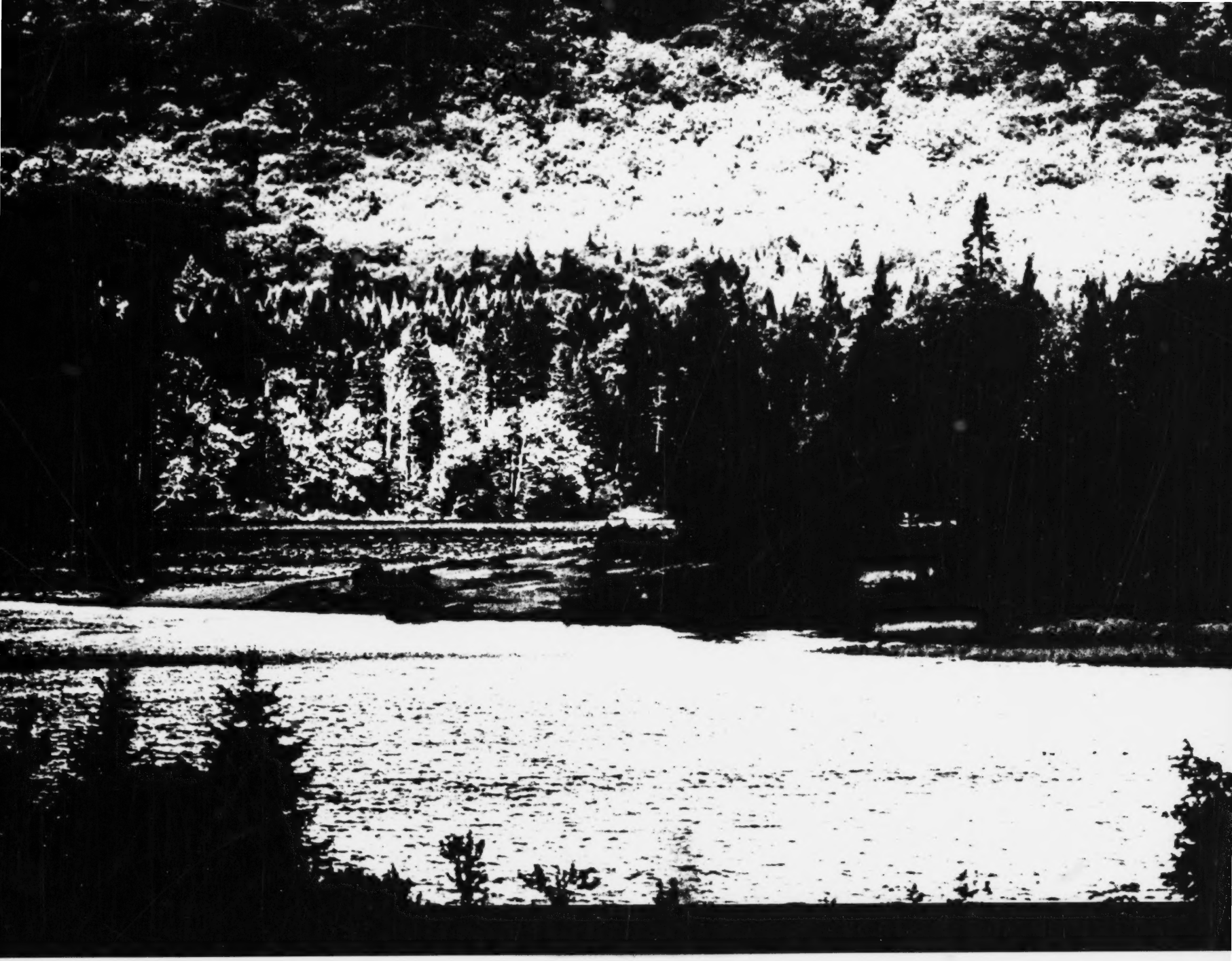

Présentation de la Société

Historique

L'intervention gouvernementale dans les secteurs de la faune et des parcs

Que ce soit à des fins économiques, d'alimentation, de culture, de commerce ou de loisir, les activités liées à la faune et aux espaces naturels ont depuis toujours occupé une place de premier plan dans la vie des Québécois. Longtemps assimilées ou intégrées à la subsistance de chaque cellule familiale, ces activités se sont graduellement transformées et sont aujourd'hui une composante importante des activités de loisir et la raison d'être de nombreuses entreprises commerciales. Par ailleurs, pour les premières nations autochtones qui peuplent le Québec, la faune était et demeure un élément important de leurs cultures. La faune[1] et les espaces naturels constituent des ressources et une part du patrimoine québécois qu'il convient de préserver et de mettre en valeur dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée des ressources pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

Le gouvernement du Québec a reconnu très tôt l'importance de ce patrimoine et consacré des efforts significatifs à la préservation et au contrôle des activités qui y sont liées. Dès le dix-neuvième siècle, de nouvelles législations témoignent de cet intérêt. Par exemple, c'est en 1895 que sont créés les deux premiers «parcs» du Québec, le parc des Laurentides et le parc de la Montagne-Tremblante, sous le statut qui existait alors de réserve forestière de l'État.

Un siècle plus tard, en juin 1999, fut créée la Société de la faune et des parcs du Québec. La Société a pris la relève de plusieurs ministères qui successivement ont assumé les responsabilités à l'égard de la faune et des parcs avec l'objectif de faire évoluer l'encadrement gouvernemental des activités de chasse, de pêche, de piégeage, de séjour en milieu naturel et de leur préservation sur le plan de la conservation de la biodiversité. La nécessité de protéger et de mettre en valeur le patrimoine faunique et naturel guide donc l'action gouvernementale dans les secteurs de la faune et des parcs.

[1] Il convient de rappeler que le terme faune, au sens des responsabilités qui incombent à la Société de la faune et des parcs du Québec, comprend les oiseaux, sauf quelques groupes d'espèces, les poissons d'eau douce, les poissons anadromes et catadromes, les mammifères terrestres, les reptiles, les amphibiens, les chauves-souris, les ataxiciens et tous les insectes. Il faut aussi y assimiler la conservation des milieux de vie de ces animaux.

La *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et la *Loi sur les espèces menacées* fournissent le principal encadrement pour les activités liées à la protection et à la gestion de la faune au Québec. Toutefois, la préoccupation face à la faune et aux espaces naturels trouve un écho significatif dans de multiples outils législatifs et réglementaires.

Le Québec dispose de régions naturelles et de sites exceptionnels, un joyau patrimonial inestimable, qui contribue à sa spécificité. À l'instar de tous les pays qui ont à cœur la protection et la mise en valeur de leur patrimoine naturel, le Québec s'est doté dès 1977 de la *Loi sur les parcs* en vue d'établir un réseau de parcs, qualifiés «parcs nationaux», depuis 2001. On compte, aujourd'hui, 21 parcs nationaux en plus d'un premier parc marin, celui du Saguenay Saint-Laurent. Par la beauté et l'intégrité de leurs milieux naturels, ces parcs représentent une vitrine exceptionnelle du Québec auprès des touristes étrangers en quête de grands espaces. Ils participent aussi au développement touristique des régions où ils se situent ainsi qu'à la création et au soutien de l'emploi.

Outre ces trois lois associées plus directement aux responsabilités de la Société de la faune et des parcs du Québec, les considérations fauniques et de préservation de territoires se prolongent, à juste titre, au cœur de plusieurs autres législations québécoises, sous l'autorité de divers ministres. Parmi les plus importantes, soulignons celles traitant des questions environnementales (*Loi sur la qualité de l'environnement*) ou encore la loi et les règlements régissant l'exploitation forestière (*Loi sur les forêts, Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier*).

Mission

La mission confiée par le gouvernement à la Société de la faune et des parcs du Québec, lors de sa création le 19 juin 1999, est clairement énoncée à l'article 3 de sa loi constitutive :

> «La Société a pour mission, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat ; elle doit s'assurer également, dans la même perspective, du développement et de la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratique d'activités récréatives».

Cette mission pourrait également s'exprimer de la façon suivante :

- Mission «Faune»

  «S'assurer, pour les générations actuelles et futures, de la diversité, de l'abondance et de la pérennité de la faune et de ses habitats dans une perspective de gestion intégrée des ressources ainsi que du développement durable et harmonieux des secteurs économique, culturel, social et environnemental».

- Mission «Parcs»

  «Assurer, pour le bénéfice des générations actuelles et futures, la protection permanente et la conservation de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, et les mettre en valeur pour qu'ils soient accessibles au public à des fins d'éducation et de pratique d'activités de plein air, dans une perspective de développement harmonieux des secteurs économique, culturel, social et environnemental».

Pour les citoyens du Québec, l'action de la Société se traduit notamment par :

- Des lois et règlements encadrant les activités de prélèvement de la faune (chasse, pêche, piégeage) ainsi que de protection de milieux de vie de la faune, et précisant les conditions dans lesquelles elles peuvent s'exercer ;
- La délivrance des permis de chasse ou de pêche, par l'entremise du réseau de dépositaires désignés ;
- L'application et le respect des lois et des règlements, entre autres, grâce aux agents de protection de la faune ;
- Des publications sur les différentes espèces fauniques vivant au Québec et leurs habitats ;
- Un réseau de parcs nationaux et de réserves fauniques, dont le mandat de conservation du milieu naturel et la prise en charge de l'offre d'activités et de services ont été déléguées à la Société d'établissement de plein air du Québec (SEPAQ) ;
- La protection des espèces fauniques vulnérables et menacées grâce aux lois et règlements permettant de régir et d'interdire leur prélèvement et de préserver leur habitat ;

- Des programmes d'aide financière pour favoriser le développement économique des régions ressources, particulièrement en matière de diversification touristique et de relance de la pêche ;
- Une expertise scientifique en matière de faune et d'habitat, ainsi que de gestion des parcs, reconnue dans le monde ;

La Société de la faune et des parcs du Québec évolue dans un environnement dont on peut dégager les principaux constats suivants :

- Aux activités de prélèvement traditionnelles liées à la chasse, à la pêche et au piégeage s'ajoutent, depuis quelques années, des activités sans prélèvement dont la tendance est nettement à la hausse, telles que l'écotourisme, l'observation de la faune et la photographie animalière ;
- Une menace importante à la conservation de la faune prend sa source dans la détérioration des milieux de vie de la faune ;
- Le potentiel des missions « Faune » et « Parcs » pourrait contribuer davantage au développement de la société québécoise et à l'atteinte des priorités gouvernementales, notamment en matière de développement économique et de développement des régions et de l'emploi ;
- La concertation et le partenariat doivent être maintenus afin de favoriser une gestion intégrée des ressources, de permettre l'application d'une stratégie de développement durable en même temps que le maintien de la biodiversité et d'accroître la mise en valeur de la faune et des parcs ;
- La gestion de la ressource faunique et des territoires requiert une structure administrative décentralisée qui favorise une administration efficace et efficiente, dotée de la souplesse requise pour s'adapter aux particularités régionales et aux besoins des clientèles et des populations locales ;
- L'écotourisme est la forme de tourisme qui connaît actuellement la plus forte croissance, notamment auprès des Européens et des Américains ;
- Dans la foulée de l'adoption de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique lors du Sommet de la Terre à Rio, en 1992, et de l'adhésion du gouvernement du Québec aux principes de cette convention, ce dernier a pris, entre autres, l'engagement de compléter le réseau des aires protégées, conformément à son Plan d'action sur la biodiversité adopté en 1996. Ce réseau doit être consolidé et développé en un véritable réseau d'État qui permet d'offrir un produit de calibre international, et ce, dans le cadre d'une Stratégie québécoise des aires protégées ;
- La gestion et la mise en valeur de la faune doivent être exercées en fonction d'objectifs de conservation des milieux naturels et des espèces fauniques. L'usage des autres ressources, forestières et hydriques par exemple, doit également privilégier une approche axée sur la polyvalence et la gestion intégrée favorisant le maintien de la biodiversité des écosystèmes.

L'action de la Société se situe donc dans le droit fil des préoccupations et des objectifs qui lui ont donné naissance.

Les principes directeurs

- Les principes de développement durable, de gestion intégrée et de mise en valeur des ressources constituent les trois phares de l'action de la Société, laquelle préconise un développement qui répond aux besoins présents, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ;
- La consultation et la concertation caractérisent le processus décisionnel de la Société, à l'enseigne du partenariat et du développement d'alliances stratégiques. Le rôle confié aux groupes consultatifs, formés des principaux partenaires de la Société, de même que la présence d'un conseil d'administration dont les membres proviennent de différentes sphères d'activité où les milieux municipaux, agricoles et forestiers sont représentés, confirment cette volonté ;
- Le développement optimal du potentiel des secteurs de la faune et des parcs et une meilleure contribution aux objectifs gouvernementaux sur les plans économique, culturel, social, régional et environnemental.

Les principes de gestion

La Société de la faune et des parcs du Québec s'est donné une structure moderne de gestion, orientée sur l'atteinte de résultats mesurables et adaptée aux exigences de la concertation, aux besoins des clientèles et au dynamisme des milieux locaux, régionaux et national.

Sur le plan administratif, la Société préconise un certain nombre d'objectifs et de valeurs et, pour ce faire, elle vise :

- une administration efficace centrée sur la réalisation de sa mission et de ses objectifs ;
- une administration efficiente et une gestion soucieuse d'éviter tout gaspillage ou toute dépense qui ne soit pas absolument nécessaire ;

- une administration adaptée aux particularités régionales de même qu'aux besoins des clientèles et des populations locales ;
- une gestion régionalisée où les gestionnaires ont des responsabilités claires et disposent de l'autonomie nécessaire pour faire en sorte que les décisions soient prises le plus près possible du « terrain » ;
- un mode de gestion axé sur les résultats et la reddition de comptes ;
- l'adhésion de tout son personnel aux valeurs d'imputabilité, d'intégrité, de responsabilité et de transparence.

Clientèles et partenaires

Clientèles

L'action de la Société relative à la protection de la ressource faunique et des espaces naturels profite à tous les Québécois puisqu'elle porte sur la conservation du patrimoine et aussi à plusieurs types de clientèle.

En effet, selon les évaluations les plus récentes (1999) :

- 2,4 millions de Québécois, soit près de 40 % de la population de 15 ans et plus, ont effectué, au cours de l'année 1999, plus de 31 millions d'excursions et de voyages correspondant à 36 millions de jours d'activité, dans le but principal de pratiquer des activités de plein air dans des zones naturelles ;
- près de la moitié des 2,4 millions de participants ont fréquenté des parcs et autres aires protégées afin de pratiquer des activités de plein air totalisant 10,8 millions de jours de visite en 1999.

En ce qui a trait aux activités liées à la faune :

- 1,8 million de résidents du Québec exercent des activités sans prélèvement, telles l'observation de la faune et la photographie d'espèces animales près de leur domicile, alors que près de 1,2 million de résidents pratiquent ces activités lors de déplacements d'intérêt faunique ;
- Plus de 800 000 résidents s'adonnent à la pêche récréative, soit plus d'une personne sur dix ; ils y consacrent, en moyenne, 14,4 jours au cours de l'année pour un total de 11,7 millions de jours de pêche ;
- 400 000 résidents pratiquent la chasse et y consacrent en moyenne 14,5 jours au cours de l'année pour un total de quelque 5,8 millions de jours de chasse.

Partenaires

La Société vise à consolider et à développer de nouvelles formes de collaboration avec la multitude de partenaires, tant gouvernementaux que privés, concernés à un titre ou à un autre par les secteurs « Faune » et « Parcs ».

C'est dans cet esprit que la Société de la faune et des parcs du Québec planifie et gère le patrimoine faunique et les espaces naturels sous sa responsabilité. Ainsi, elle s'adjoint l'expertise de partenaires pour assurer la mise en valeur de la ressource faunique et le développement d'activités récréatives sur certains territoires selon des modalités adaptées aux différentes situations.

L'un des partenaires importants de la Société est déjà bien connu du public : la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ). Cet organisme distinct de la Société de la faune et des parcs du Québec, agit, notamment, comme mandataire pour l'exploitation de 21 des 22 parcs et des seize réserves fauniques sous la responsabilité du gouvernement. La relation contractuelle entre les deux sociétés établit les modalités que doit respecter la SEPAQ dans ses activités et leur suivi au fil des années.

D'autres partenaires de la Société se voient eux aussi chargés d'une partie de la gestion de la faune sur certains territoires : il s'agit, notamment, des zones d'exploitation contrôlée (zecs). Créées depuis bientôt 25 ans (1978), les zecs sont confiées à la gestion de femmes et d'hommes rassemblés au sein d'organismes sans but lucratif. Ils mettent à profit leurs connaissances et leur bonne volonté pour offrir sur ces territoires, accessibles à l'ensemble des Québécois, des possibilités de contact avec la nature.

Les pourvoiries, ces entreprises commerciales offrant des services d'hébergement, de chasse et de pêche, et ce, à des fins récréatives en milieu naturel, s'associent à la Société de la faune et des parcs du Québec pour la mise en valeur de la faune et du milieu naturel.

Pour assurer la vente de permis de chasse ou de pêche, la Société s'appuie traditionnellement sur la collaboration d'un réseau de près de 1 400 « dépositaires », constitué d'entreprises commerciales reconnues et réparties partout au Québec. De cette façon, les citoyens de toutes les régions peuvent obtenir, près de leur domicile ou de leur lieu de loisir, les permis nécessaires à l'exercice de leurs activités.

En confiant des terrains de piégeage à des trappeurs, la Société s'adjoint leur participation à la mise en valeur de la faune. Un autre partenaire important de la Société est la Fondation de la faune du Québec qui par ses programmes de soutien financier vient appuyer de façon importante les efforts nécessaires à la conservation et à la restauration des milieux de vie de la faune.

Soucieuse de la qualité de ses services, la Société de la faune et des parcs du Québec associe également ses principaux collaborateurs par l'intermédiaire de structures de consultation qui offrent l'occasion aux citoyens, aux gestionnaires et aux utilisateurs d'exprimer directement leurs attentes et opinions.

Dans le secteur «Faune», un rôle consultatif a été confié au Groupe faune national qui réunit des représentants des principaux partenaires de la Société :

- la Fédération québécoise de la faune (FQF) ;
- la Fédération des pourvoyeurs du Québec (FPQ) ;
- la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs (FQGZ) ;
- la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ) ;
- la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) ;
- la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) ;
- la Fondation de la faune du Québec (FFQ).

Cette structure de consultation est également présente en régions, avec les groupes faune régionaux qui réunissent les représentants des antennes régionales de ces mêmes organismes, lorsqu'elles existent. Dans certaines régions, des représentants d'organismes voués au développement régional se sont joints au comité régional.

De plus en plus de relations s'établissent avec l'industrie, particulièrement celle de la forêt et du tourisme, afin de chercher avec elle des formes d'utilisation durable des ressources naturelles. De plus, la Société cherche à renforcer ses liens déjà forts avec le monde universitaire afin de consolider son réseau d'expertise et de connaissances scientifiques.

Dans le secteur «Parcs», le groupe consultatif sur les parcs regroupe les principaux partenaires intéressés à la protection des espaces naturels, soit :

- l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) ;
- le Regroupement national des conseils régionaux en environnement ;
- la Société canadienne pour la conservation de la nature ;
- la Société pour la protection des parcs et sites naturels ;
- le Conseil du paysage québécois ;
- la Fédération québécoise de la marche ;
- un représentant du milieu des affaires.

De plus, chaque parc est doté d'une «table d'harmonisation» réunissant les principaux intervenants concernés par le développement socioéconomique des régions visées.

Mandat et composition du conseil d'administration

Mandat

Le conseil d'administration assume la gestion de l'ensemble des fonctions assumées par la Société de la faune et des parcs du Québec en vertu de sa loi constitutive. En plus de se donner des règlements pour sa régie interne, ce conseil adopte aussi les règlements qui lui sont dévolus par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

Membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de onze membres nommés par le gouvernement. En outre, le secrétaire général de la Société agit à titre de secrétaire du conseil d'administration. Le 31 mars 2002, un poste était vacant à la suite de la démission d'un administrateur le 4 février 2002.

Première rangée

M. Bernard Lamarre,
Ingénieur, président du conseil d'administration,
Groupe Bellechasse Santé inc., président du conseil d'administration
de la Société de la faune et des parcs du Québec.

M^me^ Monique L. Bégin,
Présidente-directrice-générale de la Société de la faune
et des parcs du Québec.

M^me^ Francine Dorion,
Directrice foresterie, Abitibi Consolidated.

M^me^ Jacynthe Gagnon,
Présidente, Fédération de l'union des producteurs agricoles
de la Rive-Nord.

M^me^ Nathalie Zinger,
Directrice, région du Québec,
Fonds mondial pour la nature Canada (WWF).

M. Hervé Bolduc,
Secrétaire général de la Société de la faune et des parcs du Québec
et secrétaire du conseil d'administration.

Deuxième rangée

M. Paul Laramée, M. Sc., M. B. A.,
Président-directeur général, Les Productions Paul Laramée.

M. Pierre-Paul Turcotte,
Adjoint à la Direction des services éducatifs, Cégep de Matane.

M. Donald Veilleux,
Président-directeur général, Oxygène Communication et Marketing.

M. Michel Giroux,
Avocat et médiateur accrédité, Daignault et associés,
maire de Lac-Beauport et préfet de la MRC de la Jacques-Cartier.

M. Louis-Paul Allard,
Avocat, président du conseil d'administration
de la Fondation québécoise en environnement.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité de développement et de planification

Le mandat

- Assurer l'élaboration du Plan stratégique de la Société, incluant la détermination d'indicateurs de mesures axés sur les résultats, et, subséquemment, sa mise à jour annuelle ;
- Formuler les recommandations qu'il juge appropriées au conseil d'administration à la fois sur la démarche de son Plan stratégique, son implantation et le contenu du plan ;
- Analyser les projets majeurs en vue de s'assurer de leur conformité, notamment avec le Plan stratégique, déterminer leur incidence sur les orientations de la Société et de ses partenaires ou sur leur développement et, le cas échéant, formuler les recommandations pertinentes au conseil d'administration.

Les membres

M[mes] Monique L. Bégin
Francine Dorion
Nathalie Zinger

MM. Bernard Lamarre, président
Paul Laramée
Donald Veilleux

Comité d'administration et de vérification

Le mandat

- S'assurer que la Société dispose des systèmes et des pratiques qui garantissent :
  - la protection et le contrôle des éléments d'actif de la Société ;
  - la conformité des opérations de la Société aux exigences légales, réglementaires, budgétaires et administratives auxquelles elle est assujettie ;
  - la réalisation efficace des plans stratégique et opérationnel ;
- Rendre compte de la situation budgétaire, de la réalisation du Plan stratégique et des opérations qui en découlent.

Les membres

M[mes] Monique L. Bégin
Jacynthe Gagnon

MM. Bernard Lamarre, président
Benoit Boivin

Organigramme et présentation des unités administratives

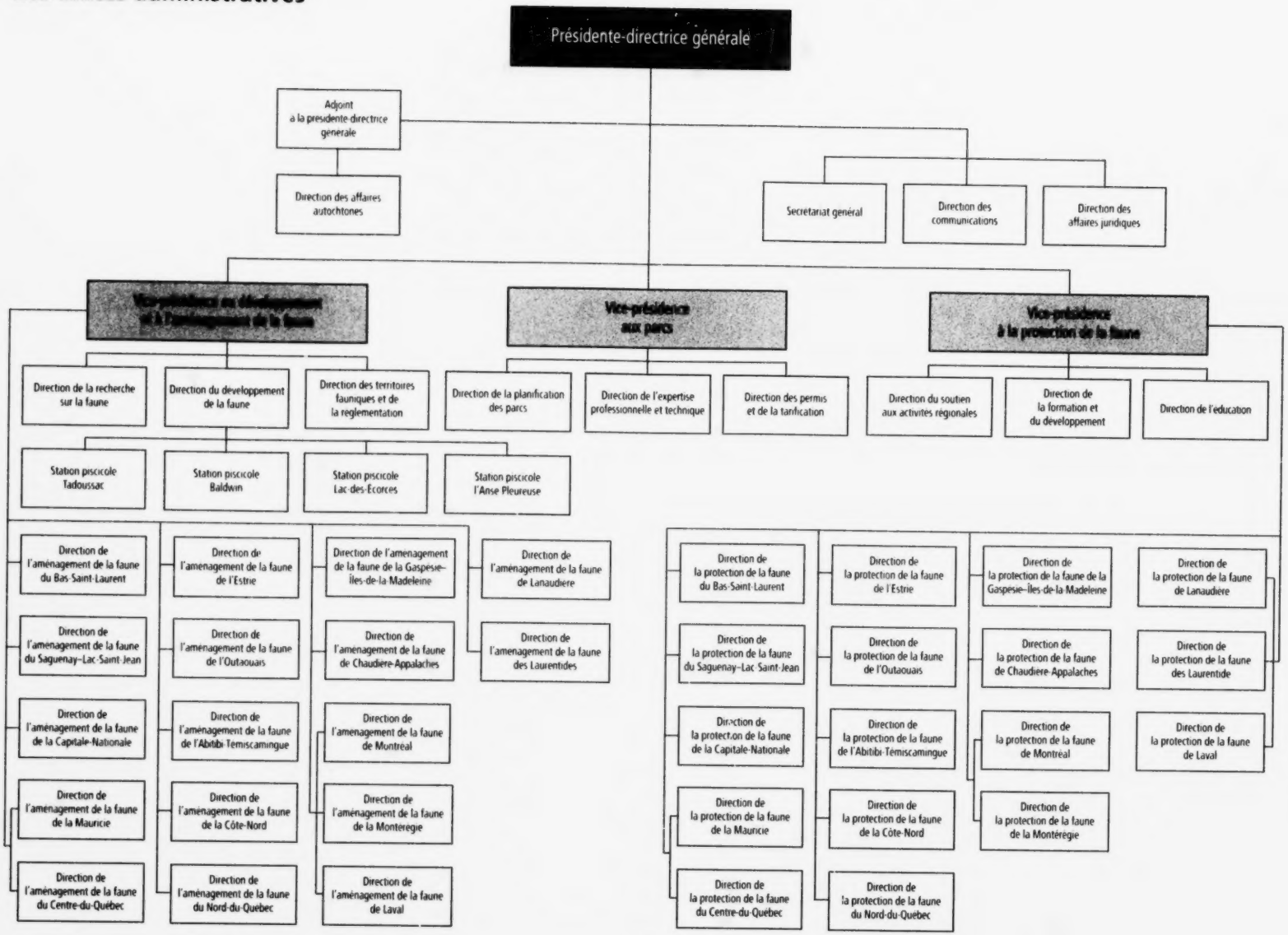

La Société de la faune et des parcs du Québec compte plusieurs points de service et assure ainsi une présence dans toutes les régions du Québec. Près d'un millier d'employés y travaillent ayant quotidiennement à cœur de servir les citoyens et d'accomplir la mission de la Société à l'égard de la faune et des parcs.

Présidente-directrice générale

La direction de l'organisme est assurée par la présidente-directrice générale, responsable de l'administration et de la direction de la Société de la faune et des parcs du Québec dans le cadre de ses règlements et de ses politiques. Elle est membre du conseil d'administration de la Société et assure les liens avec le ministre responsable de la Faune et des Parcs du Québec.

La présidente-directrice générale est appuyée dans ses fonctions par le Secrétariat général, la Direction des affaires juridiques, la Direction des communications et un adjoint dont les fonctions couvrent la coordination des activités de la Société ayant trait aux affaires autochtones. De plus, elle bénéficie des services de vérification interne dans le cadre d'une entente administrative conclue avec le ministère de l'Environnement.

La présidente-directrice générale compte également sur trois vice-présidences regroupant le personnel sous plusieurs directions. Ces vice-présidences sont responsables respectivement du développement et de l'aménagement de la faune, des parcs et de la protection de la faune. Chacune se partage également des fonctions horizontales.

Vice-présidence au développement et à l'aménagement de la faune

La Vice-présidence au développement et à l'aménagement de la faune recommande les actions, les orientations et les politiques à adopter par la Société en matière de gestion et de mise en valeur de la faune et de ses habitats.

Elle développe des partenariats et des programmes conjoints avec les organismes de conservation, les universités, les groupes d'utilisateurs, de même que les organismes et entreprises publics et privés qui partagent des objectifs de conservation ou de développement durable de la faune.

Elle assure la réalisation de programmes de recherche, d'acquisition de connaissance et de suivi touchant, d'une part, l'utilisation de la faune, la conservation et le rétablissement d'espèces menacées et, d'autre part, la conservation, l'aménagement et la restauration des habitats.

Finalement, elle propose les modifications et les ajouts nécessaires aux lois et règlements pour une saine gestion des ressources fauniques et de leurs habitats.

Vice-présidence aux parcs

Le rôle de la Vice-présidence aux parcs consiste à élaborer et à mettre en œuvre des orientations et des politiques en matière de création, de développement, de conservation, d'éducation ou, encore, d'offres d'activités et de services pour les parcs nationaux du Québec. De plus, avec le concours des partenaires concernés du milieu et par l'entremise des mandataires désignés, la Vice-présidence aux parcs assure l'administration du réseau de parcs et contrôle la gestion des activités et des services offerts.

Par ailleurs, cette vice-présidence assume la gestion des activités associées à la tarification et à la perception des revenus de la Société et elle assure l'encadrement du processus de délivrance des certificats et des permis requis pour la pratique des activités liées à l'exploitation de la faune et des parcs. Enfin, elle livre l'expertise professionnelle et technique en matière de services informatiques, de cartographie, d'arpentage et de gestion des biens immobiliers de la Société.

Vice-présidence à la protection de la faune

La Vice-présidence à la protection de la faune a pour rôle primordial de faire les recommandations nécessaires concernant les orientations et les politiques à adopter par la Société en matière de protection de la faune et des habitats ainsi qu'en matière d'éducation.

Elle assure l'application et le respect des lois et des règlements dans le domaine de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de ses habitats, en matière de parcs nationaux ainsi qu'au regard de certaines dispositions réglementaires sous la juridiction d'autres ministères. En plus de développer et de maintenir des relations avec les principaux partenaires en protection de la faune et du milieu, elle encadre et soutient leurs actions en ce qui concerne la protection de la faune.

C'est aussi cette unité qui développe et qui coordonne les programmes d'éducation relatifs à l'ensemble des activités de la Société. Enfin, elle voit à la planification, à la coordination et au contrôle des activités de protection et d'éducation confiées aux directions en régions, afin de développer et d'harmoniser, sur tout le territoire québécois, une responsabilité générale au regard de la protection de la faune et de ses habitats.

Services administratifs

La Société compte dans ses rangs relativement peu de personnes accomplissant des fonctions administratives mais elle profite d'ententes de services avec le ministère de l'Environnement. Les services offerts couvrent la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, autant au palier central qu'au palier régional. Les ententes prévoient aussi des services de documentation générale et juridique ainsi que de communication pour ces mêmes secteurs.

Ressources humaines et financières

Enveloppe budgétaire

La Société de la faune et des parcs du Québec disposait pour l'exercice financier 2001-2002 d'une enveloppe budgétaire initiale de 114 millions de dollars et de 1 055 effectifs autorisés (ETC : équivalent temps complet).

Le graphique ci-dessous illustre la répartition de ce budget en fonction des principaux postes de dépenses.

BUDGET 2001-2002 PAR SUPERCATEGORIE DE DÉPENSES

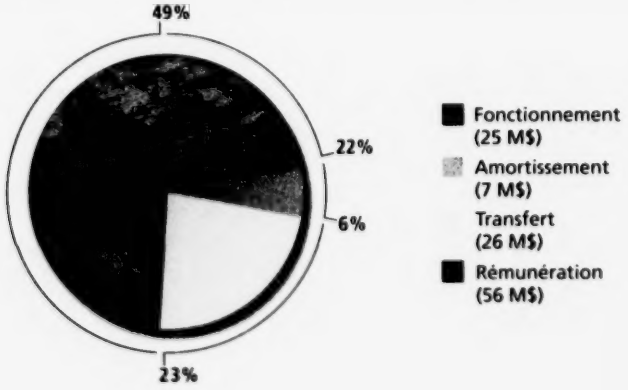

Par ailleurs, les deux graphiques qui suivent illustrent la répartition des dépenses et des effectifs selon les quatre grandes fonctions de la Société : le développement et l'aménagement de la faune, la planification et le développement des parcs, la protection de la faune et les activités de gestion et de soutien regroupées sous le vocable direction.

RÉPARTITION DU BUDGET INITIAL DE DÉPENSES 2001-2002 PAR FONCTIONS

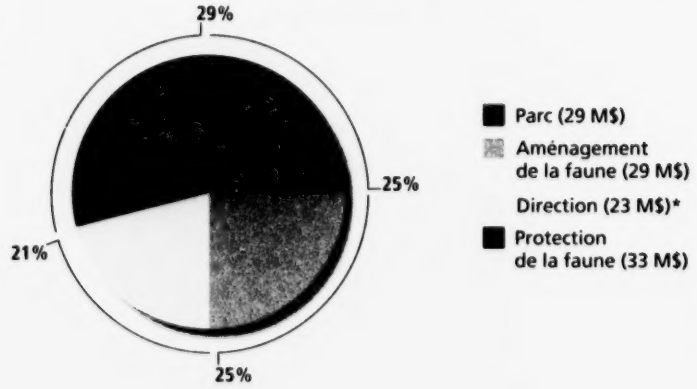

* Incluant l'amortissement de 7 millions de dollars et les avantages sociaux de 5 millions de dollars.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS (ETC) 2001-2002 PAR FONCTIONS

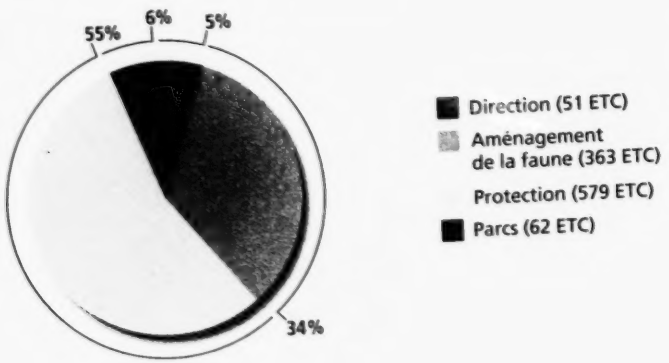

Revenus

Les prévisions de revenus pour l'exercice 2001-2002 avaient été établies à 28,6 millions de dollars. La Société de la faune et des parcs du Québec a enregistré pour cet exercice financier des revenus de près de 29 millions de dollars. Ces revenus proviennent essentiellement de la vente des permis pour la pratique des activités de chasse, de pêche et de piégeage (27,7 millions de dollars).

Répartition des effectifs par catégories d'emploi au 31 mars 2002

Catégories d'emploi	Réguliers		Occasionnels		Étudiants		Total		Hommes		Femmes	
	31 mars 2002	31 mars 2001	31 mars 2002	31 mars 2001	31 mars 2002	31 mars 2001	31 mars 2002	31 mars 2001	31 mars 2002	31 mars 2001	31 mars 2002	31 mars 2001
Haute direction et cadres supérieurs	11	9	–	–	–	–	11	9	8	8	3	1
Cadres intermédiaires	64	61	–	–	–	–	64	61	63	60	1	1
Professionnels	185	180	20	13	–	–	205	193	153	154	52	39
Personnel de bureau, techniciens et ouvriers	284	248	52	69	–	–	336	317	155	155	181	162
Agents de la paix	334	320	22	13	–	–	356	333	350	330	6	3
Étudiants	–	–	–	–	7	10	7	10	1	5	6	5
Total	**878**	**818**	**94**	**95**	**7**	**10**	**979**	**923**	**730**	**712**	**249**	**211**

Source : Système automatisé de gestion des informations sur le personnel (SAGIP) à la dernière paie du mois de mars 2001 et de mars 2002.

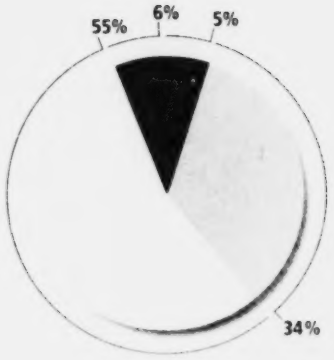

- Direction (51 ETC)
- Aménagement de la faune (363 ETC)
- Protection (579 ETC)
- Parcs (62 ETC)

Revenus

Les prévisions de revenus pour l'exercice 2001-2002 avaient été établies à 28,6 millions de dollars. La Société de la faune et des parcs du Québec a enregistré pour cet exercice financier des revenus de près de 29 millions de dollars. Ces revenus proviennent essentiellement de la vente des permis pour la pratique des activités de chasse, de pêche et de piégeage (27,7 millions de dollars).

Répartition des effectifs par catégories d'emplois au 31 mars 2002

	Régulière		Occasionnelle		Saisonnière		Total		Hommes		Femmes	
	31 mars 2002	31 mars 2001	31 mars 2002	31 mars 2001	31 mars 2002	31 mars 2001	31 mars 2002	31 mars 2001	31 mars 2002	31 mars 2001	31 mars 2002	31 mars 2001
Haute direction et cadres supérieurs	11	9	–	–	–	–	11	9	8	8	3	1
Cadres intermédiaires	64	61	–	–	–	–	64	61	63	60	1	1
Professionnels	185	180	20	13	–	–	205	193	153	154	52	39
Personnel de bureau, techniciens et ouvriers	284	248	52	69	–	–	336	317	155	155	181	162
Agents de la paix	334	320	22	13	–	–	356	333	350	330	6	3
Étudiants	–	–	–	–	7	10	7	10	1	5	6	5
Total	**878**	**818**	**94**	**95**	**7**	**10**	**979**	**923**	**730**	**712**	**249**	**211**

Résultats atteints

Faits saillants

Au cours de l'année 2001-2002, les nombreuses actions de la Société de la faune et des parcs du Québec ont donné lieu à de multiples projets et réalisations. De cet ensemble de réalisations, voici les faits les plus marquants :

Le développement des parcs nationaux

Les réalisations majeures du réseau de développement des parcs sont, sans aucun doute, la création du parc national d'Anticosti et du parc national de Plaisance. L'importance de ce dernier se mesure par la spécificité de son milieu notamment par la richesse des habitats humides qu'on y retrouve plutôt que par sa superficie de près de 30 kilomètres carrés. Le parc national d'Anticosti est, quant à lui, un joyau naturel de plus de 570 kilomètres carrés. La poursuite du processus de création du parc des Pingualuit, qui est complété à 90 %, est un autre fait saillant de l'année 2001-2002. Ce territoire de plus de 1 125 kilomètres carrés sera le premier parc national à voir le jour au Nunavik.

La gestion du réseau des parcs nationaux

Dans le domaine de la gestion du réseau, la révision de l'ensemble du cadre de gestion des parcs nationaux est un fait important. Cette révision est complétée à 75 % à la suite des travaux de l'année 2001-2002. Aussi, à l'issue de ce processus de révision, la Société aura en mains tous les outils pour baliser l'ensemble des activités dans les parcs. Cette gestion est actuellement assumée par la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), en vertu d'un contrat d'autorisation jusqu'au 31 mars 2024, renouvelable par la suite pour des périodes de 25 ans. D'autre part, chaque parc doit être doté d'un plan directeur qui oriente son développement et sa mise en valeur.

Les ententes avec les communautés autochtones

La conclusion de plusieurs ententes avec les représentants des communautés autochtones concernant l'exploitation des ressources à des fins traditionnelles, le développement économique ou, encore, le développement et la gestion du réseau des parcs nationaux constituent également des faits marquants de l'année 2001-2002. Ces ententes contribueront à une meilleure gestion de la ressource faunique, à la constance du développement économique des régions du Québec comme des communautés autochtones et à l'engagement sérieux de l'expansion du réseau de parcs au nord du Québec.

Le maintien des efforts de protection de la faune

Le maintien de la performance, au chapitre de la protection de la faune, s'est traduit par près de 17 000 plaintes traitées et de 7 100 infractions constatées par les agents. De ces infractions, 6 400 ont donné lieu à des constats d'infraction qui, après compilation des comptes, pourraient générer plus de 1,6 million de dollars d'amendes.

Ces efforts de protection sont complétés par des interventions en éducation avec, par exemple, près de 1 150 classes de sixième année de niveau primaire visitées et plus de 32 000 élèves rencontrés.

Les plans de développement régionaux des ressources fauniques (PDRRF)

Au Québec, la faune représente un élément important pour le développement économique de la majorité des régions. De plus, la Société de la faune et des parcs du Québec a élaboré quatorze plans régionaux qui déterminent les potentiels de mise en valeur de la faune et de ses habitats. Grâce à ces plans, des promoteurs pourront développer une offre d'activités et contribuer ainsi au développement économique régional.

Les plans de gestion de la faune

Les plans de gestion de la faune visent principalement à ajuster les niveaux de population d'une espèce selon les zones de chasse, de pêche ou de piégeage. Ces ajustements ont été pensés en fonction d'objectifs sociaux, de conservation et de mise en valeur. En 2001-2002, le plan de gestion du cerf de Virginie a été révisé et a fait l'objet de consultations auprès des partenaires de la Société, tant en régions qu'auprès des instances nationales. Ce plan de gestion a été approuvé et son application couvrira la période de 2002 à 2008. Il permettra ainsi de stabiliser les populations de cerfs de Virginie du Québec continental, sensiblement au niveau observé actuellement, soit aux environs de 275 000 cerfs.

Les espèces menacées et vulnérables

La désignation d'espèces menacées ou vulnérables permet d'accorder, au besoin, un statut de protection particulier aux espèces en difficulté. Les travaux précédant la désignation d'espèces menacées ou vulnérables se sont poursuivis rondement. Ainsi, le comité consultatif sur la faune menacée ou vulnérable a procédé à l'analyse des rapports de situation de sept espèces dont l'aigle royal, le caribou forestier, l'éperlan arc-en-ciel (population du sud de l'estuaire du Saint-Laurent), l'esturgeon jaune, le fouille-roche gris, la tortue des bois ainsi que la tortue géographique. Des recommandations pour la désignation à titre d'espèce vulnérable ont été soumises pour six d'entre elles. En outre, le caribou forestier s'est vu octroyer le statut d'espèce vulnérable.

Le soutien au développement économique régional

La Société gère quatre programmes liés au développement d'activités en relation avec la faune et les parcs, lesquels contribuent également au développement économique régional.

Avec la participation de ses partenaires, la Société de la faune et des parcs du Québec a relancé un programme de création d'emplois pour les jeunes en régions. Ce programme s'appuie sur une stratégie d'investissement dans la mise en valeur du milieu naturel et de la faune permettant de créer de nouveaux emplois en régions et de générer de nouvelles activités. Cette stratégie permettra aux jeunes de se trouver plus facilement des emplois, et ce, à moyen terme. Ayant connu des résultats significatifs au cours de l'année 2000-2001 avec un programme similaire, le programme de l'année suivante a permis la création de centaines d'emplois pour des jeunes, notamment dans les régions ressources, avec un investissement de près de 8 millions de dollars.

Au cours de l'année 2001-2002, le programme Pourvoirie Québec Standard international a versé plus de 1,4 million de dollars à des pourvoiries pour la réalisation de douze projets. Les projets réalisés ont permis l'ajustement des infrastructures de ces entreprises touristiques pour leur permettre d'accroître leur capacité d'attraction, notamment envers la clientèle étrangère et, par conséquent, envers la clientèle québécoise.

D'autre part, afin de favoriser la pratique d'activités récréatives dans les territoires des zecs, le programme Développement récréotouristique des zecs a versé 637 000 dollars pour la réalisation de 44 projets.

Finalement, le programme Faune Forêt est un programme d'aide à l'aménagement et à la restauration des habitats fauniques et à la gestion intégrée des ressources. Ce programme s'applique dans sept régions ressources. En 2001-2002, 73 projets ont été soutenus tant financièrement que techniquement par la Société de la faune et des parcs du Québec pour une valeur de 1,78 million de dollars.

Les aires protégées

La Société a contribué de façon significative aux travaux du comité interministériel chargé de proposer au gouvernement une stratégie québécoise sur les aires protégées. Ainsi, en plus de créer deux parcs nationaux, la Société a

amorcé une réflexion pour définir de nouveaux statuts et cibler des sites pouvant être retenus comme aires protégées, en sus des territoires déjà sous réserve pour fins de parc.

Les plans de gestion intégrée des ressources (GIR)

En cours d'année, la Société de la faune et des parcs du Québec a mis en œuvre et appuyé des projets pilotes de gestion intégrée des ressources (GIR), un concept pour améliorer la gestion d'un territoire donné en tenant compte de l'ensemble des ressources qui s'y trouvent.

Les principaux projets, réalisés en collaboration avec des partenaires, sont menés dans les territoires suivants : la réserve faunique de Portneuf, l'île d'Anticosti et les territoires fauniques de Charlevoix qui, eux, regroupent trois zecs, quatorze pourvoiries et trois rivières à saumon. De plus, des démarches de gestion intégrée des ressources sont amorcées dans la plupart des régions en prévision de la révision des plans quinquennaux d'aménagement forestier et de nombreux intervenants y sont associés : les municipalités régionales de comté (MRC), les compagnies forestières, les gestionnaires de la faune, les conseils régionaux de concertation et de développement (CRCD), etc. La Société s'est dotée, au cours de l'année 2001-2002, d'un cadre de référence en matière de gestion intégrée.

L'amélioration de la gestion

Comme le prévoyait la *Loi sur l'administration publique*, l'année 2001-2002 a été le témoin de la mise en œuvre des principaux outils de gestion par résultats dictés par ladite loi.

Ainsi, la Société de la faune et des parcs du Québec a diffusé publiquement sa Déclaration de services aux citoyens, laquelle présente les engagements de la Société quant au niveau de services qu'elle offre aux citoyens. Également, le ministre responsable a, comme prévu, déposé le Plan stratégique 2001-2004 de la Société à l'Assemblée nationale. Le présent Rapport annuel de gestion 2001-2002 constitue la troisième des pièces maîtresses qui illustrent dans quelle mesure la Société de la faune et des parcs du Québec a effectivement entrepris avec succès le virage vers une gestion axée sur les résultats.

Finalement, sous l'angle de la modernisation des infrastructures et des équipements technologiques, trois dossiers majeurs devant permettre d'accroître l'efficience et l'efficacité de la Société, ont été amorcés en 2001-2002. Le premier mis en œuvre est le projet de développement d'un nouveau système de vente de permis de chasse et de pêche qui devrait entrer en fonction en avril 2003. Viennent ensuite le dépôt du plan de développement de la géomatique qui sera livré en 2002-2003 et la numérisation des territoires sous la responsabilité de la Société qui devrait être complétée au cours de l'été 2002.

Rappel du Plan stratégique et de la Déclaration de services aux citoyens

Profitant de l'élan propre à sa création, la Société de la faune et des parcs du Québec s'est approprié d'emblée les principes de la *Loi sur l'administration publique* et a mis, conséquemment en place, les différents outils de gestion axée sur les résultats afin d'améliorer les services rendus aux citoyens.

Plan stratégique

Dans l'esprit de modernisation inspiré par la *Loi sur l'administration publique*, le ministre responsable a déposé, le 4 avril 2001, à l'Assemblée nationale le Plan stratégique de la Société de la faune et des parcs du Québec.

Ce Plan stratégique comprend des orientations qui sont issues de l'analyse de l'environnement dans lequel évolue la Société. Les éléments les plus déterminants sont :

- les répercussions des décisions internationales auxquelles adhère le Québec ;
- la nécessité d'une approche mieux intégrée de la gestion de la faune et des parcs ;
- les modifications dans l'offre et la demande d'activités liées à la nature ;
- la volonté régionale de se prendre en main ;
- la dimension autochtone ;
- la modernisation de la gestion et des technologies de l'information et des communications (TIC).

En réponse à ce contexte particulier, la Société a retenu cinq orientations qui concernent la protection des milieux de vie et des habitats, la conservation des espèces, la mise en valeur durable de la faune, le développement des parcs et la gestion efficace des activités. Elles traduisent la volonté d'orienter les actions de la Société vers des cibles porteuses de retombées significatives pour la faune, ses habitats et les parcs. Il convient également de rappeler que la Société prend en compte la dimension autochtone dans tous les volets de ses activités.

Première orientation : conservation des milieux de vie de la faune

La priorité va au développement et à la mise en place d'une politique de gestion intégrée des ressources et à la protection des habitats de la faune notamment en zones agricoles ou forestières.

Deuxième orientation : conservation des espèces à statut précaire et contrôle du prélèvement

La Société concentre ses efforts vers la gestion attentive des espèces menacées ou vulnérables, la lutte au braconnage lourd et l'encadrement réglementaire qui assure la protection de la faune et des habitats.

Troisième orientation : mise en valeur durable de la faune

Une approche de maximisation de l'activité économique des régions et de concertation est retenue, appuyée par l'amélioration des produits, des services et de l'accessibilité physique.

Quatrième orientation : développement et gestion des parcs

Les priorités se concentrent sur la modernisation de la gestion des parcs et le développement du réseau des parcs et des aires protégées au Québec.

Cinquième orientation : gestion de la Société

L'amélioration des produits et services destinés aux citoyens, la modernisation des façons de faire, l'augmentation de l'efficacité et de l'efficience constituent des préoccupations constantes de la Société.

Déclaration de services aux citoyens

La Société a adopté sa Déclaration de services aux citoyens en mars 2001 et a ensuite procédé à sa diffusion. Cette déclaration regroupe les engagements de la Société de la faune et des parcs du Québec.

Centrés sur les attentes de la population, les engagements énoncent clairement le niveau de services offerts, notamment pour l'accessibilité, la prestation personnalisée et courtoise des services, et ce, dans des délais raisonnables. La Société de la faune et des parcs du Québec s'est également engagée à améliorer constamment ses services et elle offre à tout citoyen et client une écoute attentive si un problème survient, avec de multiples possibilités de recours. Finalement, la Société établit clairement son engagement quant à la confidentialité des données qu'elle traite et à l'identité des personnes qui participent à des activités de lutte au braconnage.

Le rapport annuel de gestion fait d'ailleurs état des résultats atteints à l'égard des engagements, tel qu'il était annoncé à la Déclaration.

Plan stratégique

Note au lecteur

Objectifs actualisés

Comme le prévoit la *Loi sur l'administration publique*, le ministre responsable de la faune et des parcs a déposé à l'Assemblée nationale le 4 avril 2001 le Plan stratégique 2001-2004 de la Société de la faune et des parcs du Québec. En bref, il réunit et présente les objectifs que la Société souhaite atteindre d'ici à l'échéance de 2004.

Cependant, le contexte avec lequel doit composer la Société évolue rapidement. L'année écoulée et la mise en œuvre des actions ont permis de constater que le libellé de plusieurs objectifs ne traduisaient pas l'idée d'origine aussi bien que cela était souhaité. De plus, certaines décisions gouvernementales ont entraîné des modification à la mise en œuvre de certains objectifs, suffisamment pour rendre désuet leur libellé. Dans d'autres cas, certaines échéances ont dû être reportées pour divers motifs.

Les autorités de la Société ont donc «actualisé» les objectifs en corrigeant les lacunes constatées et, lorsque cela était nécessaire, ont clarifié certains libellés. Il ne s'agit donc pas d'une révision du Plan stratégique 2001-2004. Les objectifs demeurent les mêmes qu'à la version originale.

Les pages qui suivent présentent les orientations, les objectifs et les résultats obtenus en 2001-2002. Les objectifs dont le libellé a été modifié portent la mention «actualisé». Le lecteur pourra prendre connaissance à l'annexe 4, des libellés originaux, tels qu'ils apparaissent au Plan stratégique 2001-2004 déposé à l'Assemblée nationale.

Orientation stratégique 1

Prioriser la conservation des milieux de vie de la faune principalement dans les secteurs forestiers et aussi agricoles

La Société de la faune et des parcs du Québec constate que les menaces les plus sévères envers la faune se manifestent beaucoup plus dans les milieux de vie (appelés aussi habitats) que sur les espèces elles-mêmes. Il serait donc problématique, à long terme, de gérer uniquement les prélèvements ou la conservation des espèces, sans se préoccuper de la situation de leurs milieux de vie.

De plus, cette orientation à l'égard des habitats prend sa source dans une perspective écosystémique et appelle une gestion intégrée des ressources. En effet, alors que la gestion des prélèvements concerne un nombre limité d'intervenants et repose principalement sur une approche réglementaire, la gestion des milieux de vie est le fait de plusieurs gestionnaires de la ressource et de différents exploitants. Elle s'appuie donc sur une dynamique de concertation axée autour des principes de la gestion intégrée des ressources considérée comme la voie la plus efficace pour l'avenir. La priorité est accordée aux secteurs forestiers et agricoles, où les enjeux de conservation d'habitats sont les plus importants.

La gestion intégrée des ressources

Objectifs

Doter la Société d'une politique de gestion intégrée des ressources touchant le milieu forestier d'ici à septembre 2002 et le milieu agricole d'ici à mars 2004, et ce, en concertation avec les différents ministères impliqués. **(Actualisé)**

S'assurer, avec ses partenaires, de la réalisation de plans de gestion intégrée des ressources pour neuf territoires fauniques et s'assurer de la mise en œuvre de ces plans dans au moins trois de ces neuf territoires d'ici à mars 2004. **(Actualisé)**

Contexte

La gestion intégrée des ressources est une approche qui tient compte, à la fois de la faune, de la forêt et du paysage. Le concept d'une telle gestion a été développé au cours des dernières années par la Société de la faune et des parcs du Québec, faisant partie à cette époque du ministère de l'Environnement et de la Faune, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles. La Société a retenu la gestion intégrée des ressources comme moyen privilégié pour favoriser la conservation et la mise en valeur des habitats de la faune en milieu agricole et forestier.

La gestion intégrée des ressources est un concept porteur d'avenir, mais qui, à ce jour, a de la difficulté à se définir. Pour favoriser son application, la Société a décidé de se doter d'une politique interne et de principes directeurs en cette matière. De plus, la Société a approfondi son étude de faisabilité pour lier son application à celle des autres ministères et partenaires afin de favoriser la mise en œuvre de projets concrets et harmonisés dans les territoires fauniques à gestion déléguée.

Résultats

En plus de la politique et des principes directeurs sur la gestion intégrée des ressources en milieu forestier, adoptés par les autorités de la Société au cours de l'année 2001-2002, une consultation de ses principaux partenaires fauniques et du ministère des Ressources naturelles a également eu lieu. Il s'agissait d'une étape importante en vue de l'adoption d'une politique gouvernementale sur la gestion intégrée des ressources.

La mise en œuvre de projets concrets dans les territoires fauniques à gestion déléguée est en cours dans trois territoires ou regroupements de territoires qui ont été retenus comme projets pilotes : la réserve faunique de Portneuf, l'île d'Anticosti et les territoires fauniques de Charlevoix, ces derniers regroupant trois zecs, quatorze pourvoiries et trois rivières à saumon.

Pour tous les territoires fauniques, un plan de gestion intégrée des ressources est en voie d'être ajouté à tous les profils fauniques du territoire. D'autres démarches de gestion intégrée des ressources ont été amorcées dans la majorité des régions administratives du Québec, notamment en prévision de la révision des plans quinquennaux d'aménagement forestier. Il y a présentement de nombreuses tables de concertation où l'approche de gestion intégrée des ressources est discutée.

Perspectives

Les principes directeurs sur la gestion intégrée des ressources en milieu agricole seront préparés d'ici à 2004. La promotion de cette approche en milieu forestier par la Société et sa mise en œuvre dans les territoires fauniques vont favoriser son application sur le territoire québécois.

Les milieux aquatiques étant partie intégrante des milieux agricoles et forestiers, la gestion intégrée des milieux aquatiques ne fera pas l'objet de principes directeurs distincts, mais sera traitée à l'intérieur des deux autres milieux.

L'implication des agriculteurs dans la démarche pour la protection des habitats en milieu agricole

Objectifs

D'ici à septembre 2003, sensibiliser les intervenants municipaux et locaux sur l'importance des habitats de faune en milieu agricole, et favoriser la concertation avec les autres intervenants. **(Actualisé)**

Susciter et soutenir la réalisation de projets de mise en valeur des habitats de la faune en milieu agricole, notamment par la restauration de milieux humides et de haies brise-vent.

La gestion intégrée des ressources

Objectifs

Doter la Société d'une politique de gestion intégrée des ressources touchant le milieu forestier d'ici à septembre 2002 et le milieu agricole d'ici à mars 2004, et ce, en concertation avec les différents ministères impliqués. **(Actualisé)**

S'assurer, avec ses partenaires, de la réalisation de plans de gestion intégrée des ressources pour neuf territoires fauniques et s'assurer de la mise en œuvre de ces plans dans au moins trois de ces neuf territoires d'ici à mars 2004. **(Actualisé)**

Contexte

La gestion intégrée des ressources est une approche qui tient compte, à la fois de la faune, de la forêt et du paysage. Le concept d'une telle gestion a été développé au cours des dernières années par la Société de la faune et des parcs du Québec, faisant partie à cette époque du ministère de l'Environnement et de la Faune, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles. La Société a retenu la gestion intégrée des ressources comme moyen privilégié pour favoriser la conservation et la mise en valeur des habitats de la faune en milieu agricole et forestier.

La gestion intégrée des ressources est un concept porteur d'avenir, mais qui, à ce jour, a de la difficulté à se définir. Pour favoriser son application, la Société a décidé de se doter d'une politique interne et de principes directeurs en cette matière. De plus, la Société a approfondi son étude de faisabilité pour lier son application à celle des autres ministères et partenaires afin de favoriser la mise en œuvre de projets concrets et harmonisés dans les territoires fauniques à gestion déléguée.

Résultats

En plus de la politique et des principes directeurs sur la gestion intégrée des ressources en milieu forestier, adoptés par les autorités de la Société au cours de l'année 2001-2002, une consultation de ses principaux partenaires fauniques et du ministère des Ressources naturelles a également eu lieu. Il s'agissait d'une étape importante en vue de l'adoption d'une politique gouvernementale sur la gestion intégrée des ressources.

La mise en œuvre de projets concrets dans les territoires fauniques à gestion déléguée est en cours dans trois territoires ou regroupements de territoires qui ont été retenus comme projets pilotes : la réserve faunique de Portneuf, l'île d'Anticosti et les territoires fauniques de Charlevoix, ces derniers regroupant trois zecs, quatorze pourvoiries et trois rivières à saumon.

Pour tous les territoires fauniques, un plan de gestion intégrée des ressources est en voie d'être ajouté à tous les profils fauniques du territoire. D'autres démarches de gestion intégrée des ressources ont été amorcées dans la majorité des régions administratives du Québec, notamment en prévision de la révision des plans quinquennaux d'aménagement forestier. Il y a présentement de nombreuses tables de concertation où l'approche de gestion intégrée des ressources est discutée.

Perspectives

Les principes directeurs sur la gestion intégrée des ressources en milieu agricole seront préparés d'ici à 2004. La promotion de cette approche en milieu forestier par la Société et sa mise en œuvre dans les territoires fauniques vont favoriser son application sur le territoire québécois.

Les milieux aquatiques étant partie intégrante des milieux agricoles et forestiers, la gestion intégrée des milieux aquatiques ne fera pas l'objet de principes directeurs distincts, mais sera traitée à l'intérieur des deux autres milieux.

L'implication des agriculteurs dans la démarche pour la protection des habitats en milieu agricole

Objectifs

D'ici à septembre 2003, sensibiliser les relayeurs régionaux, municipaux et locaux sur l'intégration des besoins de la faune en milieu agricole, et soutenir leur démarche conseil auprès des agriculteurs. **(Actualisé)**

Susciter et soutenir scientifiquement et techniquement la réalisation, d'ici à mars 2004, de six projets pilotes de restauration d'habitats en milieu agricole. **(Actualisé)**

Contexte

Le milieu agricole est essentiellement composé de terres privées, la majorité étant localisée dans les basses terres du Saint-Laurent. Les cours d'eau, les terres humides, les tourbières, les bandes riveraines et les boisés constituent l'essentiel des habitats fauniques en milieu agricole. Le développement de l'agriculture crée des pressions importantes sur les habitats de la faune. Plusieurs espèces voient leurs milieux de vie se dégrader ou disparaître. Par ailleurs, les agriculteurs sont de plus en plus sensibilisés à l'importance de pratiquer une agriculture durable. Il s'agit, pour eux, d'un enjeu majeur pour éventuellement obtenir une certification environnementale pour leurs produits.

Pour que les agriculteurs se sentent concernés dans la protection des habitats, la Société doit leur fournir les informations essentielles à une bonne compréhension des besoins de la faune. Elle doit, au préalable, synthétiser les connaissances sur la faune et sur les caractéristiques de ses habitats et trouver un canal efficace pour le transfert des informations vers les agriculteurs.

Quatre étapes sont donc retenues pour atteindre les objectifs :

- la préparation d'une synthèse des connaissances sur la faune en milieu agricole ;
- la détermination des moyens de transfert de l'expertise ;
- la définition de projets pilotes ;
- le soutien de la démarche conseil auprès des agriculteurs.

Résultats

Une nouvelle fonction, celle de coordonnateur de l'agriculture-faune, a été créée au sein de la Société de la faune et des parcs du Québec pour faciliter l'atteinte des objectifs. L'amorce de la synthèse des connaissances du milieu agricole et des initiatives passées en matière de protection des habitats a mis en évidence la nécessité de procéder par une approche qui tienne compte davantage des particularités régionales.

De nombreux intervenants sont déjà en lien avec les agriculteurs pour les aider à cheminer vers une agriculture durable. La Société privilégiera ces intervenants pour le transfert de l'expertise.

Les initiatives de protection et d'aménagement de l'habitat de la faune susceptibles d'intéresser les agriculteurs seront mises en évidence par l'intermédiaire de projets pilotes puisque les agriculteurs sont déjà familiers avec cette approche.

Les contacts établis avec les intervenants du milieu agricole ont permis de relever plusieurs initiatives qui ont un potentiel d'incidence positive sur la faune, notamment les projets agroenvironnementaux. La Société cherche donc à tirer profit de ces projets, issus du milieu, plutôt que d'en développer de nouveaux. Ces projets sont avant tout axés sur l'amélioration de la qualité de l'eau et des sols. Cependant, certains méritent une analyse plus poussée pour déterminer s'ils possèdent un volet faunique suffisamment important pour constituer des projets pilotes, ou si un volet faunique doit y être greffé.

Degrés d'avancement des étapes au 31 mars 2002

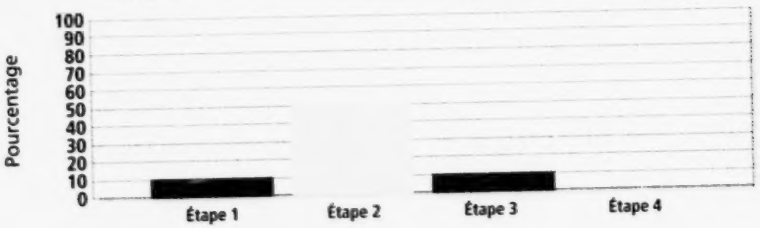

Perspectives

Pour la préparation du portrait de la synthèse des connaissances sur la faune en milieu agricole, l'année 2002-2003 permettra de mieux définir les perspectives régionales. L'engagement des directions régionales dans la préparation de ces synthèses créera les conditions favorables à l'atteinte de l'objectif de sensibilisation des relayeurs au cours de l'année 2003.

En tirant profit des projets agroenvironnementaux en cours, la Société pourra accélérer son cheminement vers l'atteinte, cette fois, de son objectif de soutien aux projets pilotes, dont l'échéance est prévue pour mars 2004.

La protection des habitats fauniques

Objectifs

D'ici à mai 2001, faire le bilan de l'application réglementaire en matière de conservation des habitats fauniques (réf. Chapitre IV de *la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*) et développer une stratégie d'intervention en ce domaine.

Dès 2002-2003, accroître l'efficacité opérationnelle et concertée de la Société dans les causes de dégradation d'habitats fauniques. **(Actualisé)**

Contexte

Une partie de la mission de la Société de la faune et des parcs du Québec consiste à protéger et à mettre en valeur les différents habitats, ceux-ci étant les milieux de vie essentiels au développement durable des populations animales.

Dans le cadre de son diagnostic, la Société a constaté une dégradation de plusieurs milieux de vie et l'habitat du poisson est sans doute celui qui est le plus gravement menacé et le moins bien protégé. C'est pourquoi les efforts découlant de cette première orientation stratégique visent à mieux protéger cet habitat.

Résultats

La Société de la faune et des parcs du Québec a dressé le bilan de l'application réglementaire en matière de conservation de l'habitat du poisson et s'est dotée d'une stratégie d'intervention pour mieux cibler ses efforts pour la protection de cet habitat.

Le bilan a révélé que près d'une douzaine de lois et une multitude de règlements visaient, à des degrés différents, la protection du domaine hydrique ou des habitats du poisson. La lecture de ce bilan a également mis en lumière le fait que plusieurs intervenants, dont l'ensemble des municipalités, étaient susceptibles d'agir en ce domaine. Comme ces interventions, ces lois et ces règlements sont peu intégrés et sont complexes, la plupart du temps, il en résulte donc une protection inégale des habitats.

Pour contrer ces difficultés, la Société a complété son bilan par une stratégie d'intervention. En bref, avec cette stratégie proposée, tous les agents de protection de la faune seront formés pour la sauvegarde de l'habitat du poisson. Leurs interventions d'application réglementaire seront ciblées aux endroits où elles seront les plus profitables aux habitats, et ce, tout en minimisant les besoins d'expertise et la complexité des dossiers. De plus, comme il est mentionné dans les termes de la stratégie, il y aura une mise en place de mécanismes locaux de concertation entre les principaux intervenants en application réglementaire et une mise en place d'outils de sensibilisation et d'éducation.

Enfin, il est proposé dans la stratégie que les agents de protection de la faune aient les pouvoirs nécessaires pour faire appliquer l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* qui vise à protéger le milieu hydrique. À cet effet, un projet d'entente administrative a d'ailleurs été élaboré de concert avec le ministère de l'Environnement.

Perspectives

Le premier objectif étant complété, les efforts de la Société en matière de protection des habitats pourront être concentrés, en 2002-2003, vers la croissance de l'efficacité opérationnelle qui constitue, après le bilan, le second objectif. À cet égard, tous les agents de protection de la faune bénéficieront d'une formation sur l'application réglementaire dans le domaine de l'habitat du poisson. En parallèle, les outils nécessaires à la sensibilisation et à l'éducation des intervenants seront développés, et les gestionnaires de la Société commenceront la mise en place des mécanismes régionaux de concertation avec les principaux partenaires que sont le ministère de l'Environnement et le ministère des Ressources naturelles.

Orientation stratégique 2

Intensifier les efforts sur les espèces à statut précaire et sur le contrôle du prélèvement des ressources fauniques

Il a été observé que les menaces les plus sévères envers la faune s'exercent davantage sur les milieux de vie que sur les espèces elles-mêmes. Malgré ce constat, il n'en demeure pas moins que les diverses espèces doivent continuer à faire l'objet d'une gestion efficace.

Les efforts porteront, d'une part, sur les espèces menacées et, d'autre part, sur la lutte au braconnage lourd, dans un souci constant de l'efficience des moyens de contrôle à mettre rapidement en œuvre. Les terres publiques comme les terres privées sont concernées par cette orientation.

La survie des espèces

Objectifs

D'ici à octobre 2002, mettre en place un système de monitorage des espèces en difficulté (tableau de bord permanent sur l'état de la faune).

À partir de la liste existante de 76 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, déterminer, d'ici à mars 2004, le statut des huit espèces jugées les plus prioritaires.

D'ici à mars 2004, concevoir les plans d'action (rétablissement) pour chaque espèce désignée menacée ou vulnérable.

Contexte

Le gouvernement du Québec a adopté en 1989 la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*. Il a confié à la Société la responsabilité de l'application de cette loi pour la faune québécoise. Sur les 653 espèces de la faune vertébrée du Québec, une liste de 76 espèces jugées susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables a été dressée en 1992. Seulement huit espèces parmi celles-ci ont été désignées par règlement entre 1992 et 2001. La Société doit intensifier ses efforts pour protéger ces espèces et leurs habitats.

Résultats

La première étape dans le processus de gestion des espèces menacées ou vulnérables est l'identification des espèces en difficulté. La seconde étape consiste à désigner les espèces en danger immédiat de disparition ou qui risquent de le devenir. La dernière étape prévoit de concevoir et de mettre en œuvre des plans de protection ou de rétablissement pour les espèces désignées.

Degrés d'avancement au 31 mars 2002

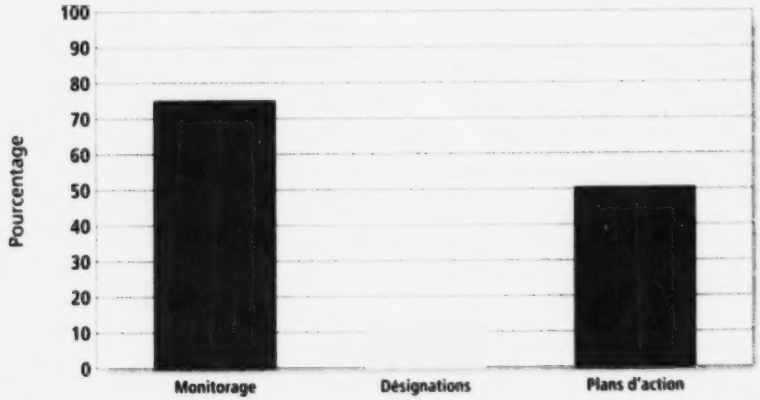

Le système de monitorage des espèces en difficulté est en développement. Tous les inventaires de populations fauniques permettant de préciser les tendances des populations ont été répertoriés en 2001-2002. La liste préliminaire de 150 espèces de la faune vertébrée proposée par le Centre de données du patrimoine naturel du Québec a été retenue pour un éventuel suivi.

Le règlement de désignation du caribou de la Gaspésie comme espèce vulnérable a été adopté. Les dossiers de trois autres espèces, l'alose savoureuse, le faucon pèlerin et le pygargue à tête blanche, sont rendus aux dernières étapes avant la désignation officielle.

Le comité consultatif sur les espèces menacées ou vulnérables a analysé les rapports sur la situation de sept espèces additionnelles et a soumis ses recommandations à la Société de la faune et des parcs du Québec. Ce comité est composé de sept membres dont trois sont des représentants du milieu scientifique, trois autres proviennent des organismes de conservation et un dernier qui agit au nom de la Société. Le statut d'espèces vulnérables est proposé pour six des sept espèces. Conformément à la Politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables, une consultation interministérielle sur ces propositions de statut est prévue. Un nouveau rapport de situation sur la tortue mouchetée est complétée à 75%.

La protection des habitats fauniques

Objectif

D'ici à mai 2001, faire le bilan de l'application réglementaire en matière de conservation des habitats fauniques (réf. Chapitre IV de *la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*) et développer une stratégie d'intervention en ce domaine.

Dès 2002-2003, accroître l'efficacité opérationnelle et concertée de la Société dans les causes de dégradation d'habitats fauniques. **(Actualisé)**

Contexte

Une partie de la mission de la Société de la faune et des parcs du Québec consiste à protéger et à mettre en valeur les différents habitats, ceux-ci étant les milieux de vie essentiels au développement durable des populations animales.

Dans le cadre de son diagnostic, la Société a constaté une dégradation de plusieurs milieux de vie et l'habitat du poisson est sans doute celui qui est le plus gravement menacé et le moins bien protégé. C'est pourquoi les efforts découlant de cette première orientation stratégique visent à mieux protéger cet habitat.

Résultats

La Société de la faune et des parcs du Québec a dressé le bilan de l'application réglementaire en matière de conservation de l'habitat du poisson et s'est dotée d'une stratégie d'intervention pour mieux cibler ses efforts pour la protection de cet habitat.

Le bilan a révélé que près d'une douzaine de lois et une multitude de règlements visaient, à des degrés différents, la protection du domaine hydrique ou des habitats du poisson. La lecture de ce bilan a également mis en lumière le fait que plusieurs intervenants, dont l'ensemble des municipalités, étaient susceptibles d'agir en ce domaine. Comme ces interventions, ces lois et ces règlements sont peu intégrés et sont complexes, la plupart du temps, il en résulte donc une protection inégale des habitats.

Pour contrer ces difficultés, la Société a complété son bilan par une stratégie d'intervention. En bref, avec cette stratégie proposée, tous les agents de protection de la faune seront formés pour la sauvegarde de l'habitat du poisson. Leurs interventions d'application réglementaire seront ciblées aux endroits où elles seront les plus profitables aux habitats, et ce, tout en minimisant les besoins d'expertise et la complexité des dossiers. De plus, comme il est mentionné dans les termes de la stratégie, il y aura une mise en place de mécanismes locaux de concertation entre les principaux intervenants en application réglementaire et une mise en place d'outils de sensibilisation et d'éducation.

Enfin, il est proposé dans la stratégie que les agents de protection de la faune aient les pouvoirs nécessaires pour faire appliquer l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* qui vise à protéger le milieu hydrique. À cet effet, un projet d'entente administrative a d'ailleurs été élaboré de concert avec le ministère de l'Environnement.

Perspectives

Le premier objectif étant complété, les efforts de la Société en matière de protection des habitats pourront être concentrés, en 2002-2003, vers la croissance de l'efficacité opérationnelle qui constitue, après le bilan, le second objectif. À cet égard, tous les agents de protection de la faune bénéficieront d'une formation sur l'application réglementaire dans le domaine de l'habitat du poisson. En parallèle, les outils nécessaires à la sensibilisation et à l'éducation des intervenants seront développés, et les gestionnaires de la Société commenceront la mise en place des mécanismes régionaux de concertation avec les principaux partenaires que sont le ministère de l'Environnement et le ministère des Ressources naturelles.

Orientation stratégique 2

Intensifier les efforts sur les espèces à statut précaire et sur le contrôle du prélèvement des ressources fauniques

Il a été observé que les menaces les plus sévères envers la faune s'exercent davantage sur les milieux de vie que sur les espèces elles-mêmes. Malgré ce constat, il n'en demeure pas moins que les diverses espèces doivent continuer à faire l'objet d'une gestion efficace.

Les efforts porteront, d'une part, sur les espèces menacées et, d'autre part, sur la lutte au braconnage lourd, dans un souci constant de l'efficience des moyens de contrôle à mettre rapidement en œuvre. Les terres publiques comme les terres privées sont concernées par cette orientation.

La survie des espèces

Objectifs

D'ici à octobre 2002, mettre en place un système de monitorage des espèces en difficulté (tableau de bord permanent sur l'état de la faune).

À partir de la liste existante de 76 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, déterminer, d'ici à mars 2004, le statut des huit espèces jugées les plus prioritaires.

D'ici à mars 2004, concevoir les plans d'action (rétablissement) pour chaque espèce désignée menacée ou vulnérable.

Contexte

Le gouvernement du Québec a adopté en 1989 la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*. Il a confié à la Société la responsabilité de l'application de cette loi pour la faune québécoise. Sur les 653 espèces de la faune vertébrée du Québec, une liste de 76 espèces jugées susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables a été dressée en 1992. Seulement huit espèces parmi celles-ci ont été désignées par règlement entre 1992 et 2001. La Société doit intensifier ses efforts pour protéger ces espèces et leurs habitats.

Résultats

La première étape dans le processus de gestion des espèces menacées ou vulnérables est l'identification des espèces en difficulté. La seconde étape consiste à désigner les espèces en danger immédiat de disparition ou qui risquent de le devenir. La dernière étape prévoit de concevoir et de mettre en œuvre des plans de protection ou de rétablissement pour les espèces désignées.

Degrés d'avancement au 31 mars 2002

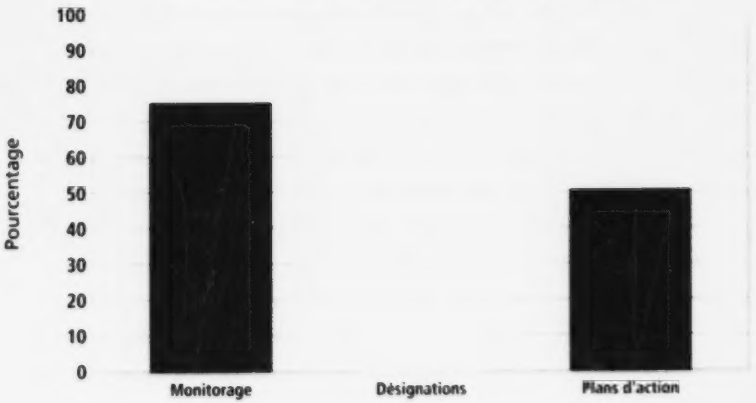

Le système de monitorage des espèces en difficulté est en développement. Tous les inventaires de populations fauniques permettant de préciser les tendances des populations ont été répertoriés en 2001-2002. La liste préliminaire de 150 espèces de la faune vertébrée proposée par le Centre de données du patrimoine naturel du Québec a été retenue pour un éventuel suivi.

Le règlement de désignation du caribou de la Gaspésie comme espèce vulnérable a été adopté. Les dossiers de trois autres espèces, l'alose savoureuse, le faucon pèlerin et le pygargue à tête blanche, sont rendus aux dernières étapes avant la désignation officielle.

Le comité consultatif sur les espèces menacées ou vulnérables a analysé les rapports sur la situation de sept espèces additionnelles et a soumis ses recommandations à la Société de la faune et des parcs du Québec. Ce comité est composé de sept membres dont trois sont des représentants du milieu scientifique, trois autres proviennent des organismes de conservation et un dernier qui agit au nom de la Société. Le statut d'espèces vulnérables est proposé pour six des sept espèces. Conformément à la Politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables, une consultation interministérielle sur ces propositions de statut est prévue. Un nouveau rapport de situation sur la tortue mouchetée est complétée à 75 %.

Au cours de l'année 2001-2002, des plans d'action ont été publiés pour quatre espèces dont le processus de désignation comme espèce vulnérable est très avancé. Il s'agit de deux variétés d'oiseaux, le faucon pélerin et le pygargue à tête blanche, et de deux espèces de poissons, l'alose savoureuse et le fouille-roche gris. Par ailleurs, une mise à jour du plan d'action sur le caribou de la Gaspésie a été complétée à 90%.

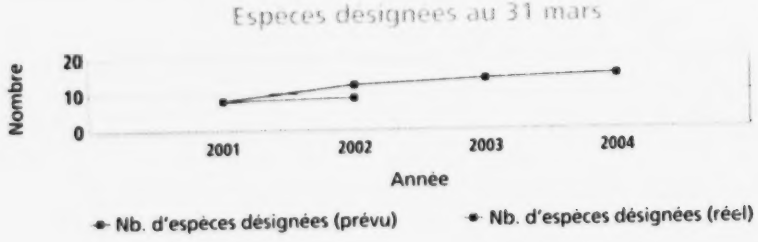

Perspectives

Le système de monitorage sera en vigueur à l'automne 2002. Et d'ici à mars 2004, le nombre de nouvelles espèces désignées devrait excéder l'objectif de huit fixé au départ.

Une seule espèce ayant été désignée en 2001-2002, l'objectif pour la réalisation des plans d'action au cours de l'année 2001-2002 a été dépassé puisque quatre plans d'action ont été publiés. L'objectif sera atteint en 2004 pour les huit espèces initialement prévues. Pour les espèces qui pourraient être désignées en sus de ces dernières espèces, la Société examinera la possibilité de produire des plans d'action.

Le prélèvement des ressources fauniques

Objectifs

D'ici à mars 2004, augmenter l'efficacité des activités reliées au démantèlement de réseaux ou de groupes pratiquant le braconnage organisé.

Revoir l'encadrement des activités déléguées en matière de protection, en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes d'ici à mars 2003, en collaboration avec les mandataires. **(Actualisé)**

Entre avril 2001 et mars 2004, pour les pratiques de braconnage les plus dommageables pour la faune, augmenter de 10% les efforts de détection des délits par les agents de protection et augmenter de 10% les efforts de prévention et d'éducation. **(Actualisé)**

D'ici à mars 2004, élaborer et mettre en œuvre le plan d'action d'éducation à la faune et au milieu naturel. **(Actualisé)**

Contexte

Traditionnellement associé à la protection de la faune (garde-chasse, garde-pêche) depuis maintenant 135 ans, le contrôle du prélèvement des ressources fauniques fait partie de la mission de la Société de la faune et des parcs du Québec.

À ce chapitre, la Société a constaté que les pratiques de braconnage ont évolué très rapidement au cours des dernières années. Les efforts de protection doivent donc s'adapter à l'évolution du braconnage organisé et à l'expansion et à la diversification des territoires de chasse et de pêche. Dans une perspective d'intervention à long terme, il sera nécessaire de moderniser le contenu éducatif pour le rapprocher des préoccupations des utilisateurs des milieux naturels.

Résultats

Les premières étapes prévues afin d'augmenter l'efficacité des activités de démantèlement des réseaux de braconnage ont toutes été réalisées. Ainsi, la Société de la faune et des parcs du Québec s'est dotée d'un bilan et d'un plan d'action en matière de lutte au braconnage organisé. Ce plan contient de multiples innovations qui permettront de réaliser plus rapidement la majorité des enquêtes, d'assurer une meilleure sécurité pour les agents de protection de la faune et d'accentuer l'engagement des directions rattachées aux enquêtes et aux opérations de démantèlement des réseaux. Sur le plan des opérations, un

Au cours de l'année 2001-2002, des plans d'action ont été publiés pour quatre espèces dont le processus de désignation comme espèce vulnérable est très avancé. Il s'agit de deux variétés d'oiseaux, le faucon pèlerin et le pygargue à tête blanche, et de deux espèces de poissons, l'alose savoureuse et le fouille-roche gris. Par ailleurs, une mise à jour du plan d'action sur le caribou de la Gaspésie a été complétée à 90%.

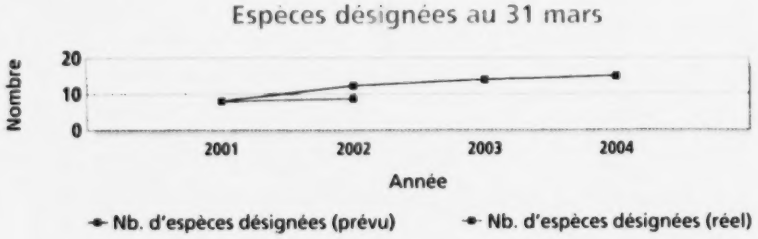

Perspectives

Le système de monitorage sera en vigueur à l'automne 2002. Et d'ici à mars 2004, le nombre de nouvelles espèces désignées devrait excéder l'objectif de huit fixé au départ.

Une seule espèce ayant été désignée en 2001-2002, l'objectif pour la réalisation des plans d'action au cours de l'année 2001-2002 a été dépassé puisque quatre plans d'action ont été publiés. L'objectif sera atteint en 2004 pour les huit espèces initialement prévues. Pour les espèces qui pourraient être désignées en sus de ces dernières espèces, la Société examinera la possibilité de produire des plans d'action.

Le prélèvement des ressources fauniques

Objectifs

D'ici à mars 2004, augmenter l'efficacité des activités reliées au démantèlement de réseaux ou de groupes pratiquant le braconnage organisé.

Revoir l'encadrement des activités déléguées en matière de protection, en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes d'ici à mars 2003, en collaboration avec les mandataires. **(Actualisé)**

Entre avril 2001 et mars 2004, pour les pratiques de braconnage les plus dommageables pour la faune, augmenter de 10 % les efforts de détection des délits par les agents de protection et augmenter de 10 % les efforts de prévention et d'éducation. **(Actualisé)**

D'ici à mars 2004, élaborer et mettre en œuvre le plan d'action d'éducation à la faune et au milieu naturel. **(Actualisé)**

Contexte

Traditionnellement associé à la protection de la faune (garde-chasse, garde-pêche) depuis maintenant 135 ans, le contrôle du prélèvement des ressources fauniques fait partie de la mission de la Société de la faune et des parcs du Québec.

À ce chapitre, la Société a constaté que les pratiques de braconnage ont évolué très rapidement au cours des dernières années. Les efforts de protection doivent donc s'adapter à l'évolution du braconnage organisé et à l'expansion et à la diversification des territoires de chasse et de pêche. Dans une perspective d'intervention à long terme, il sera nécessaire de moderniser le contenu éducatif pour le rapprocher des préoccupations des utilisateurs des milieux naturels.

Résultats

Les premières étapes prévues afin d'augmenter l'efficacité des activités de démantèlement des réseaux de braconnage ont toutes été réalisées. Ainsi, la Société de la faune et des parcs du Québec s'est dotée d'un bilan et d'un plan d'action en matière de lutte au braconnage organisé. Ce plan contient de multiples innovations qui permettront de réaliser plus rapidement la majorité des enquêtes, d'assurer une meilleure sécurité pour les agents de protection de la faune et d'accentuer l'engagement des directions rattachées aux enquêtes et aux opérations de démantèlement des réseaux. Sur le plan des opérations, un

démantèlement a été réalisé en 2001-2002 et 33 enquêtes étaient toujours en cours au 31 mars 2002. Le démantèlement a permis l'émission de huit infractions majeures à trois individus.

L'exercice financier 2001-2002 a également été témoin de nets progrès en ce qui a trait à l'encadrement. Citons, entre autres, la réalisation d'une documentation complète du dossier des assistants à la protection de la faune et des gardiens de territoire, l'adoption d'une position uniforme quant aux règles de délégation de la protection de la faune et l'élaboration d'un plan d'action adapté à tous les types de délégataires pour la mise en œuvre des recommandations. À cet effet, des négociations ont également été entreprises tout au long de l'année 2001-2002 avec la SEPAQ, le principal délégataire de la Société, pour établir dans les parcs nationaux et améliorer dans les réserves fauniques les normes et les règles d'intervention des assistants et des gardiens.

En ce qui concerne la détection et la prévention du braconnage, la Société continue de réorienter ses efforts vers les pratiques de braconnage les plus dommageables. Dans cette optique, la proportion estimée des efforts associés à la détection et à la répression de ces pratiques a progressé cette année de l'ordre de 3,5%, pour atteindre environ 36% du temps investi par les agents de protection de la faune. Au-delà de 16 700 plaintes ont été traitées et 7 100 avis d'infractions ont été émis. De ce nombre, 6 400 ont donné lieu à des accusations qui, en bout de course, pourraient générer plus de 1,6 million de dollars d'amendes.

Évolution des plaintes reçues et traitées

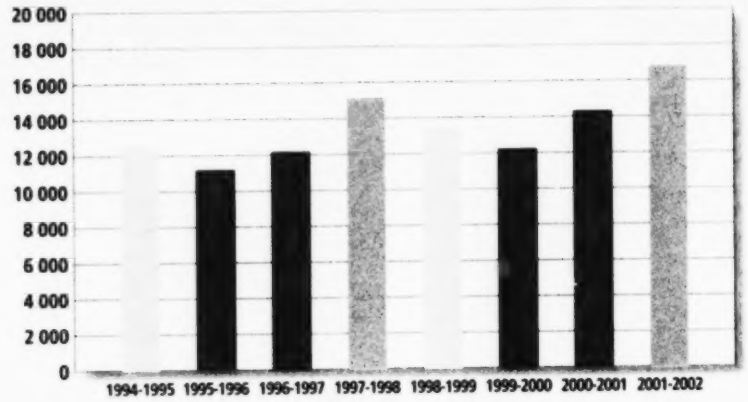

Évolution des infractions et amendes

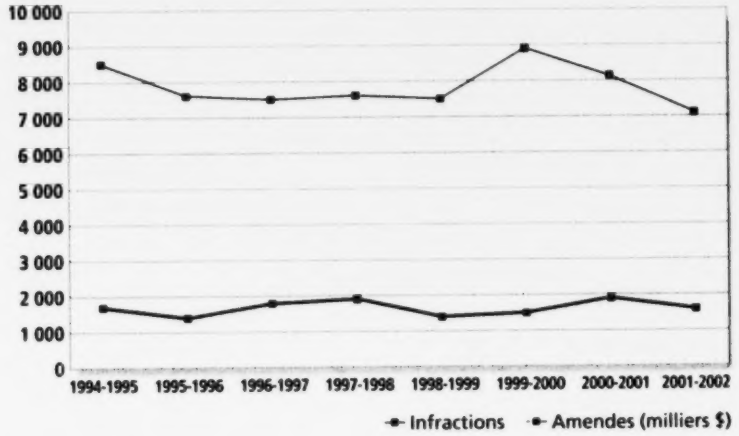

Enfin, la première phase des travaux d'éducation liés à la faune et au milieu naturel a été complétée avec le dépôt, en mars 2002, du bilan des activités éducatives de la Société. Parmi les activités réalisées, plus de 32 000 élèves de sixième année de niveau primaire ont reçu la visite des agents de protection de la faune dans le cadre du programme « La faune et vous ».

Évolution du nombre d'élèves rencontrés

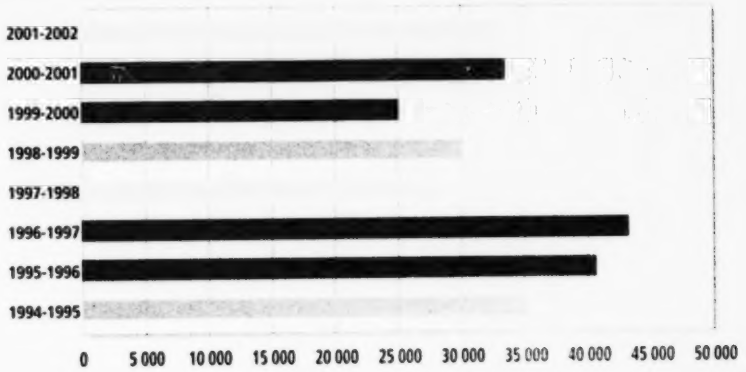

Perspectives

L'année 2002-2003 se déroulera sous le signe de la réalisation et de la mise en œuvre des plans d'actions réalisés en 2001-2002.

En effet, les nouvelles façons de faire dans le domaine des enquêtes sur le braconnage organisé devraient permettre le démantèlement de plusieurs réseaux au cours de 2002. Également, les nouvelles règles de partage des responsabilités en matière de protection seront mises en place dans tous les parcs nationaux. De plus, la Société continuera à concentrer ses efforts sur le braconnage le plus dommageable et produira les outils éducatifs liés aux préoccupations des habitats.

Les ententes avec les communautés autochtones sur l'exploitation des ressources

Objectif

D'ici à mars 2004, négocier des ententes avec les Autochtones pour l'exploitation des ressources à des fins traditionnelles, notamment dans le cadre des négociations territoriales globales en cours avec les Innus et les Attikameks, en s'assurant que toutes ces ententes comprennent des modalités de suivi. **(Actualisé)**

Contexte

Les communautés autochtones présentes sur le territoire québécois utilisent les ressources fauniques à des fins traditionnelles. Les préoccupations de la Société à l'égard de la faune exigent donc de prendre en considération la présence et les activités de ces communautés autochtones, notamment pour assurer la cohérence des mesures générales mises en œuvre. La conclusion d'ententes avec les communautés permet donc une meilleure gestion de la ressource.

Résultats

L'exercice a été propice à de nombreuses discussions, dont certaines ont même déjà permis la conclusion d'ententes. De façon plus particulière, les efforts déployés en vue de délivrer les permis de pêche ont porté fruit pour quatorze communautés. L'entente de gestion de la faune pour la rivière Aguanus a été conclue en octobre 2001 avec les Montagnais de Natashquan comme l'entente de chasse et de piégeage avec les Malécites de Viger, signée par le ministre en octobre 2001. Ces deux ententes prévoient un comité de suivi.

Au 31 mars 2002, le cheminement des propositions d'ententes concernant la chasse, la pêche et le piégeage avec les Hurons-Wendats de Wendake était complété à 95%, alors que celui de l'entente de pêche avec les Micmacs de Gespeg l'était à 80%.

Perspectives

Les ententes pour la chasse, la pêche et le piégeage avec les Hurons-Wendats de Wendake et avec les Micmacs de Gespeg devraient être conclues au cours du prochain exercice. D'autres discussions auront lieu avec certaines communautés.

Orientation stratégique 3

Optimiser la mise en valeur de la faune dans une perspective de développement durable de façon à favoriser le développement économique régional

La Société prône une mise en valeur optimale de la ressource faunique, et ce, dans une perspective de développement durable. Ses efforts sont orientés vers la maximisation de l'activité économique des régions, notamment des régions ressources, en concertation avec les mandataires, les partenaires et les acteurs régionaux. La Société souhaite :

- accompagner la croissance des activités sans prélèvement et en stimuler la demande ; pour y arriver, elle devra améliorer les produits, les services et l'accessibilité pour les activités sans prélèvement ;
- maintenir la pratique des activités de chasse et de pêche à son niveau actuel ; dans cette perspective, il conviendra de réaliser des aménagements fauniques orientés sur l'augmentation de l'offre pour les espèces convoitées.

Les efforts de mise en valeur s'exerceront sur les territoires structurés, alors que, sur les terres privées, la Société réagira principalement aux situations favorables. L'approche de mise en valeur doit reposer sur une démarche de planification à moyen et long terme, qui permet de déterminer les potentiels et de définir les conditions d'exploitation. L'acquisition de connaissances soutiendra l'effort de planification et, à cet égard, l'arrimage avec la stratégie de mise en marché de Tourisme Québec s'avère primordial, notamment pour le

volet international. La planification doit être réalisée en concertation régionale et en tenant compte des paramètres nationaux définis par les plans de gestion des espèces. Dans le domaine forestier, la mise en valeur passe par une démarche de gestion intégrée de la forêt et de la faune, visant aussi la protection des milieux de vie et des habitats.

La gestion des espèces à haute valeur économique

Objectifs

D'ici à mars 2004, réviser tous les plans de gestion de la grande faune et compléter celui du petit gibier.

D'ici à octobre 2002, réaliser avec les partenaires un plan de gestion et de mise en valeur du saumon atlantique et d'ici à mars 2004, celui de deux autres espèces piscicoles. **(Actualisé)**

Contexte

Les grands gibiers ont une valeur économique élevée, leur exploitation contribuant de façon significative au développement économique régional. Il en est de même pour plusieurs espèces de petit gibier et de poissons, en particulier le saumon atlantique. Ces espèces exigent toutefois une gestion serrée en raison de la forte pression d'exploitation qu'elles subissent. En plus d'assurer leur conservation, il est possible d'en gérer l'exploitation pour optimiser les prélèvements sans mettre en danger la ressource. La gestion doit aussi tenir compte d'une problématique associée aux niveaux trop élevés des populations, dont l'accroissement des dommages occasionnés aux cultures et aux biens.

La confection et la mise en œuvre de plans de gestion est l'approche favorisée par la Société pour tirer un profit optimal de ces espèces. Ces plans sont conçus par les spécialistes de la Société en consultation avec les utilisateurs de la ressource. Des plans sont prévus pour neuf espèces ou groupes d'espèces : l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir, le caribou nordique, le caribou forestier, le petit gibier, le saumon atlantique, le doré jaune et le touladi. Certaines espèces nordiques pour lesquelles les prélèvements n'influent pas sur les niveaux de population, en particulier les lagopèdes, le lièvre arctique et le bœuf musqué sont exclues des espèces traitées.

Résultats

Le plan de gestion du cerf de Virginie a été révisé et complété. La confection des plans de gestion du petit gibier et du caribou nordique a été, pour sa part, complétée à 90 %.

Un plan préliminaire de gestion du saumon atlantique a été déposé pour consultation en mai 2000 auprès des principaux intervenants du milieu, et les commentaires ont été intégrés. Toutefois certains éléments du plan méritent une réflexion plus approfondie. C'est ainsi qu'un groupe de travail de la Société a fait le point sur la protection et la gestion déléguée des rivières à saumon. Un rapport sur le développement stratégique des rivières à saumon où les gestionnaires éprouvent des difficultés financières a été préparé par un partenaire de la Société.

Plans de gestion d espèces fauniques au 31 mars

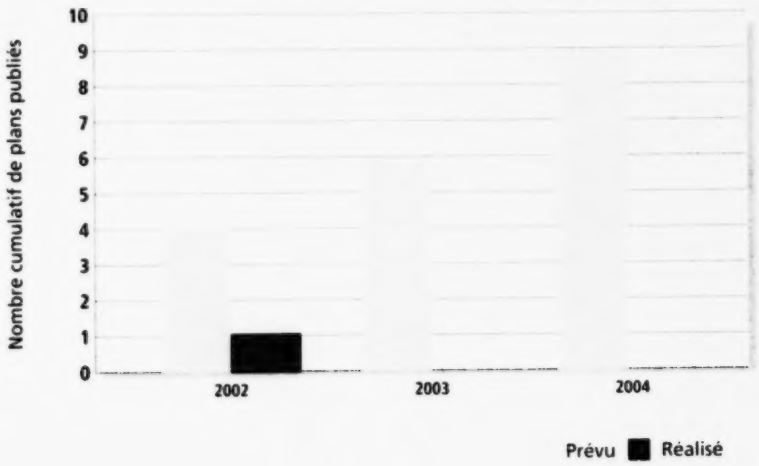

Perspectives

Les plans de gestion du petit gibier, du caribou nordique et du saumon atlantique seront complétés au cours de l'exercice financier 2002-2003. Trois autres plans seront mis en chantier, ceux du caribou forestier, du doré jaune et du

Perspectives

L'année 2002-2003 se déroulera sous le signe de la réalisation et de la mise en œuvre des plans d'actions réalisés en 2001-2002.

En effet, les nouvelles façons de faire dans le domaine des enquêtes sur le braconnage organisé devraient permettre le démantèlement de plusieurs réseaux au cours de 2002. Également, les nouvelles règles de partage des responsabilités en matière de protection seront mises en place dans tous les parcs nationaux. De plus, la Société continuera à concentrer ses efforts sur le braconnage le plus dommageable et produira les outils éducatifs liés aux préoccupations des habitats.

Les ententes avec les communautés autochtones sur l'exploitation des ressources

Objectif

D'ici à mars 2004, négocier des ententes avec les Autochtones pour l'exploitation des ressources à des fins traditionnelles, notamment dans le cadre des négociations territoriales globales en cours avec les Innus et les Attikameks, en s'assurant que toutes ces ententes comprennent des modalités de suivi. **(Actualisé)**

Contexte

Les communautés autochtones présentes sur le territoire québécois utilisent les ressources fauniques à des fins traditionnelles. Les préoccupations de la Société à l'égard de la faune exigent donc de prendre en considération la présence et les activités de ces communautés autochtones, notamment pour assurer la cohérence des mesures générales mises en œuvre. La conclusion d'ententes avec les communautés permet donc une meilleure gestion de la ressource.

Résultats

L'exercice a été propice à de nombreuses discussions, dont certaines ont même déjà permis la conclusion d'ententes. De façon plus particulière, les efforts déployés en vue de délivrer les permis de pêche ont porté fruit pour quatorze communautés. L'entente de gestion de la faune pour la rivière Aguanus a été conclue en octobre 2001 avec les Montagnais de Natashquan comme l'entente de chasse et de piégeage avec les Malecites de Viger, signée par le ministre en octobre 2001. Ces deux ententes prévoient un comité de suivi.

Au 31 mars 2002, le cheminement des propositions d'ententes concernant la chasse, la pêche et le piégeage avec les Hurons-Wendats de Wendake était complété à 95 %, alors que celui de l'entente de pêche avec les Micmacs de Gespeg l'était à 80 %.

Perspectives

Les ententes pour la chasse, la pêche et le piégeage avec les Hurons-Wendats de Wendake et avec les Micmacs de Gespeg devraient être conclues au cours du prochain exercice. D'autres discussions auront lieu avec certaines communautés.

Orientation stratégique 3

Optimiser la mise en valeur de la faune dans une perspective de développement durable de façon à favoriser le développement économique régional

La Société prône une mise en valeur optimale de la ressource faunique, et ce, dans une perspective de développement durable. Ses efforts sont orientés vers la maximisation de l'activité économique des régions, notamment des régions ressources, en concertation avec les mandataires, les partenaires et les acteurs régionaux. La Société souhaite :

- accompagner la croissance des activités sans prélèvement et en stimuler la demande ; pour y arriver, elle devra améliorer les produits, les services et l'accessibilité pour les activités sans prélèvement ;
- maintenir la pratique des activités de chasse et de pêche à son niveau actuel ; dans cette perspective, il conviendra de réaliser des aménagements fauniques orientés sur l'augmentation de l'offre pour les espèces convoitées.

Les efforts de mise en valeur s'exerceront sur les territoires structurés, alors que, sur les terres privées, la Société réagira principalement aux situations favorables. L'approche de mise en valeur doit reposer sur une démarche de planification à moyen et long terme, qui permet de déterminer les potentiels et de définir les conditions d'exploitation. L'acquisition de connaissances soutiendra l'effort de planification et, à cet égard, l'arrimage avec la stratégie de mise en marché de Tourisme Québec s'avère primordial, notamment pour le

volet international. La planification doit être réalisée en concertation régionale et en tenant compte des paramètres nationaux définis par les plans de gestion des espèces. Dans le domaine forestier, la mise en valeur passe par une démarche de gestion intégrée de la forêt et de la faune, visant aussi la protection des milieux de vie et des habitats.

La gestion des espèces à haute valeur économique

Objectifs

D'ici à mars 2004, réviser tous les plans de gestion de la grande faune et compléter celui du petit gibier.

D'ici à octobre 2002, réaliser avec les partenaires un plan de gestion et de mise en valeur du saumon atlantique et d'ici à mars 2004, celui de deux autres espèces piscicoles. **(Actualisé)**

Contexte

Les grands gibiers ont une valeur économique élevée, leur exploitation contribuant de façon significative au développement économique régional. Il en est de même pour plusieurs espèces de petit gibier et de poissons, en particulier le saumon atlantique. Ces espèces exigent toutefois une gestion serrée en raison de la forte pression d'exploitation qu'elles subissent. En plus d'assurer leur conservation, il est possible d'en gérer l'exploitation pour optimiser les prélèvements sans mettre en danger la ressource. La gestion doit aussi tenir compte d'une problématique associée aux niveaux trop élevés des populations, dont l'accroissement des dommages occasionnés aux cultures et aux biens.

La confection et la mise en œuvre de plans de gestion est l'approche favorisée par la Société pour tirer un profit optimal de ces espèces. Ces plans sont conçus par les spécialistes de la Société en consultation avec les utilisateurs de la ressource. Des plans sont prévus pour neuf espèces ou groupes d'espèces : l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir, le caribou nordique, le caribou forestier, le petit gibier, le saumon atlantique, le doré jaune et le touladi. Certaines espèces nordiques pour lesquelles les prélèvements n'influent pas sur les niveaux de population, en particulier les lagopèdes, le lièvre arctique et le bœuf musqué sont exclues des espèces traitées.

Résultats

Le plan de gestion du cerf de Virginie a été révisé et complété. La confection des plans de gestion du petit gibier et du caribou nordique a été, pour sa part, complétée à 90 %.

Un plan préliminaire de gestion du saumon atlantique a été déposé pour consultation en mai 2000 auprès des principaux intervenants du milieu, et les commentaires ont été intégrés. Toutefois certains éléments du plan méritent une réflexion plus approfondie. C'est ainsi qu'un groupe de travail de la Société a fait le point sur la protection et la gestion déléguée des rivières à saumon. Un rapport sur le développement stratégique des rivières à saumon où les gestionnaires éprouvent des difficultés financières a été préparé par un partenaire de la Société.

Plans de gestion d'espèces fauniques au 31 mars

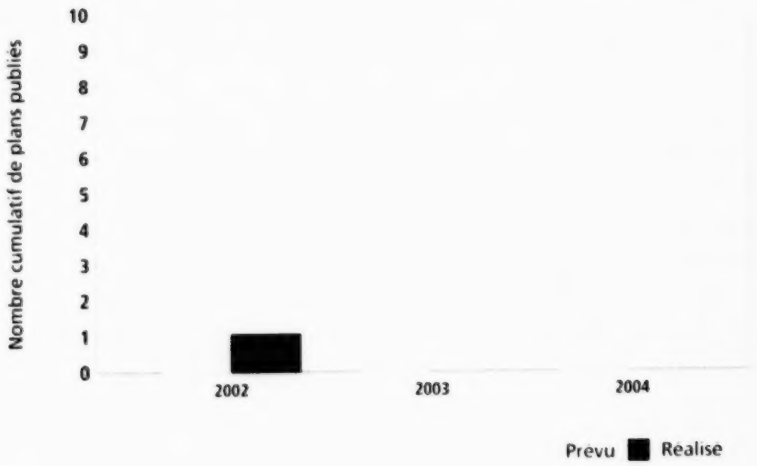

Perspectives

Les plans de gestion du petit gibier, du caribou nordique et du saumon atlantique seront complétés au cours de l'exercice financier 2002-2003. Trois autres plans seront mis en chantier, ceux du caribou forestier, du doré jaune et du

touladi. Pour ce qui est des plans de gestion de l'ours noir et de l'orignal, ils seront révisés en 2003-2004. Tous les plans devraient avoir été préparés ou révisés d'ici à mars 2004.

La connaissance des potentiels fauniques régionaux

Objectif

D'ici à octobre 2001, compléter pour chacune des régions administratives un plan de développement régional de la ressource faunique basé sur la mise en valeur de la faune et de leurs habitats, incluant les activités récréotouristiques complémentaires à la faune, en concertation avec les mandataires et autres partenaires concernés, et soutenir la réalisation de projets qui en découlent, à partir de novembre 2002. **(Actualisé)**

Contexte

La faune est une ressource renouvelable au même titre que la forêt et les produits agricoles. Elle présente des occasions intéressantes de développement économique régional : il suffit de penser aux activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage. Avec le développement de l'écotourisme, les activités d'observation de la faune sont en demande et la recherche de nouveaux produits touristiques axés sur la faune interpelle maintenant la Société de la faune et des parcs du Québec. La conception de plans de développement régional de la ressource faunique a été retenue par la Société comme un moyen privilégié pour permettre aux intervenants de prendre connaissance des potentiels présents dans leur région et d'en tirer profit.

Résultats

Les plans de quatorze régions administratives ont été déposés. Ceux des régions du Nord-du-Québec et de Montréal-Laval ont été complétés à 30%.

Production des plans de développement régionaux

Perspectives

La diffusion de tous les plans est prévue en 2002 de sorte que les partenaires, les organismes régionaux et les promoteurs de projets pourront s'en inspirer pour le développement de produits associés à la faune. Parmi ces produits, on dénombre la chasse, la pêche, le piégeage ou les activités sans prélèvement telles que l'observation de la faune.

Le développement économique des régions ressources

Objectifs

Dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources, d'ici à avril 2001, déterminer les paramètres du programme Pourvoirie Québec – Standard international et ceux du programme Développement récréotouristique des zecs, procéder à leur implantation à compter de 2001-2002 et la poursuivre en 2002-2003. **(Actualisé)**

À compter de juin 2001, soutenir techniquement et financièrement la réalisation de projets d'aménagement des habitats fauniques en forêt privée et publique dans une perspective de mise en valeur multiforme et d'une gestion intégrée des ressources. **(Actualisé)**

touladi. Pour ce qui est des plans de gestion de l'ours noir et de l'orignal, ils seront révisés en 2003-2004. Tous les plans devraient avoir été préparés ou révisés d'ici à mars 2004.

La connaissance des potentiels fauniques régionaux

Objectif

D'ici à octobre 2001, compléter pour chacune des régions administratives un plan de développement régional de la ressource faunique basé sur la mise en valeur de la faune et de leurs habitats, incluant les activités récréotouristiques complémentaires à la faune, en concertation avec les mandataires et autres partenaires concernés, et soutenir la réalisation de projets qui en découlent, à partir de novembre 2002. **(Actualisé)**

Contexte

La faune est une ressource renouvelable au même titre que la forêt et les produits agricoles. Elle présente des occasions intéressantes de développement économique régional : il suffit de penser aux activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage. Avec le développement de l'écotourisme, les activités d'observation de la faune sont en demande et la recherche de nouveaux produits touristiques axés sur la faune interpelle maintenant la Société de la faune et des parcs du Québec. La conception de plans de développement régional de la ressource faunique a été retenue par la Société comme un moyen privilégié pour permettre aux intervenants de prendre connaissance des potentiels présents dans leur région et d'en tirer profit.

Résultats

Les plans de quatorze régions administratives ont été déposés. Ceux des régions du Nord-du-Québec et de Montréal-Laval ont été complétés à 30%.

Production des plans de développement régionaux

Perspectives

La diffusion de tous les plans est prévue en 2002 de sorte que les partenaires, les organismes régionaux et les promoteurs de projets pourront s'en inspirer pour le développement de produits associés à la faune. Parmi ces produits, on dénombre la chasse, la pêche, le piégeage ou les activités sans prélèvement telles que l'observation de la faune.

Le développement économique des régions ressources

Objectifs

Dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources, d'ici à avril 2001, déterminer les paramètres du programme Pourvoirie Québec – Standard international et ceux du programme Développement récréotouristique des zecs, procéder à leur implantation à compter de 2001-2002 et la poursuivre en 2002-2003. **(Actualisé)**

À compter de juin 2001, soutenir techniquement et financièrement la réalisation de projets d'aménagement des habitats fauniques en forêt privée et publique dans une perspective de mise en valeur de la faune et d'une gestion intégrée des ressources. **(Actualisé)**

Contexte

Dans le cadre du développement de la stratégie économique des régions ressources, la Société favorise le développement économique à partir de la ressource faunique en mettant en place des programmes s'adressant à ses partenaires fauniques.

Résultats

La Société a conçu et mis en œuvre trois programmes de soutien aux projets pendant l'année 2001-2002 et développé en mars 2002 un programme de soutien à l'emploi pour les jeunes, à la demande de ses partenaires.

Les trois premiers programmes ont une durée de trois ans. Le programme de création d'emplois pour les jeunes, pour sa part, est prévu pour 2001-2002 et 2002-2003. L'enveloppe globale pour ces quatre programmes est de 15 millions de dollars.

- Le programme Pourvoirie Québec – Standard international a pour objectif de favoriser la création d'emplois par le développement de nouveaux produits touristiques et d'augmenter la fréquentation de la clientèle hors Québec. Les projets admissibles sont des projets d'immobilisations qui permettent d'atteindre les objectifs précités.

  Au cours de l'année, la Société s'est engagée à donner plus de 1,4 million de dollars à des pourvoyeurs pour la réalisation de douze projets. Près de 755 000 dollars ont été versés pour les travaux réalisés.

  Les projets mis en œuvre ont permis l'ajustement des infrastructures de ces entreprises touristiques pour leur permettre d'accroître leur capacité d'attraction de la clientèle étrangère.

- Le programme Développement récréotouristique des zecs poursuit les objectifs suivants :
  - Accroître la fréquentation des territoires des zecs ;
  - Favoriser le développement de nouvelles activités récréatives dans ces territoires ;
  - Développer ou améliorer les infrastructures et les équipements disponibles ;
  - Favoriser le partenariat économique avec le milieu ;
  - Favoriser l'offre de services communs par le regroupement régional d'organismes gestionnaires de zecs.

  Les projets admissibles sont des projets de consolidation d'activités et de services favorisant la mise en valeur du potentiel récréatif des zecs. Ces projets peuvent consister en l'aménagement, l'amélioration ou l'augmentation de la capacité de camping, l'aménagement de refuges de sites d'observation, de sites d'activités récréotouristiques, etc.

  En 2001-2002, la Société s'est engagée à donner plus de 637 000 dollars pour la réalisation de 44 projets. Un peu plus de 472 000 dollars ont été versés pour les travaux réalisés au cours de 2001-2002.

- Le programme Faune-Forêt est un programme d'aide à l'aménagement et à la restauration des habitats fauniques et à la gestion intégrée des ressources. En 2001-2002, 73 projets ont été soutenus techniquement et financièrement par la Société de la faune et des parcs du Québec pour une valeur de 1,78 million de dollars. La Société a versé près de 1,6 million de dollars pour les projets réalisés en 2001-2002.

Outre les résultats atteints au regard des objectifs spécifiques du Plan stratégique, la Société a mis sur pied à la fin de l'exercice 2001-2002 un programme de création d'emploi pour les jeunes dans les régions ressources. Un montant de 2,17 millions de dollars a été versé à ses partenaires pour la création d'emplois en 2002-2003 dans les régions ressources.

Engagements globaux et investissements générés

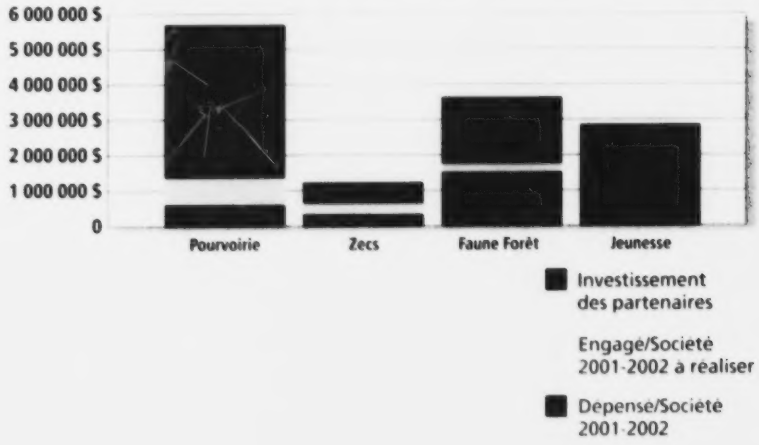

Investissements de la Société par régions, par programmes

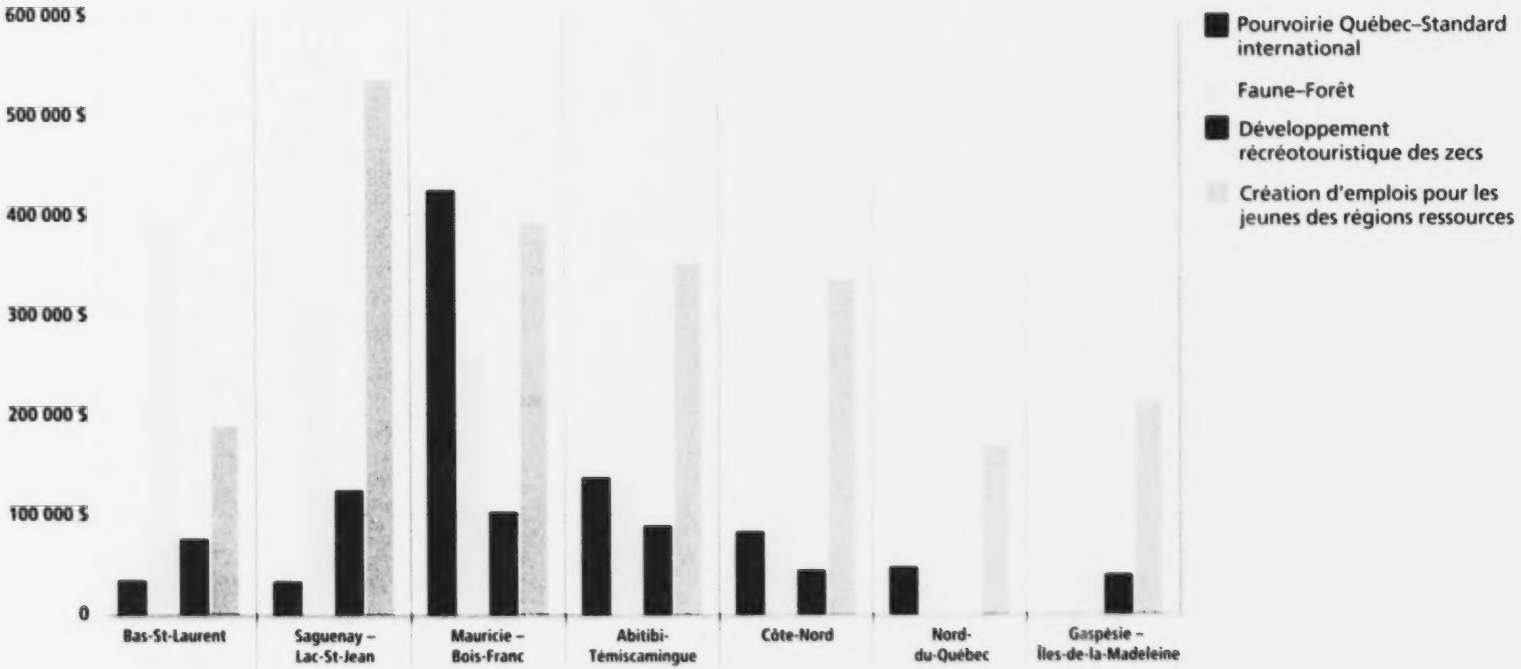

Programme Développement récréotouristique des zecs – Types de projets réalisés

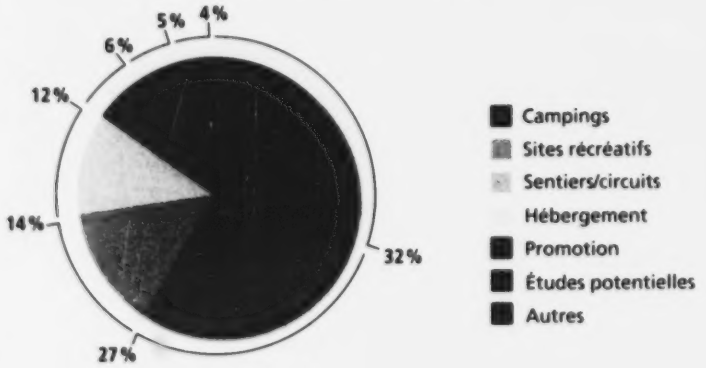

Programme Pourvoirie Québec – Standard international – Impact des travaux

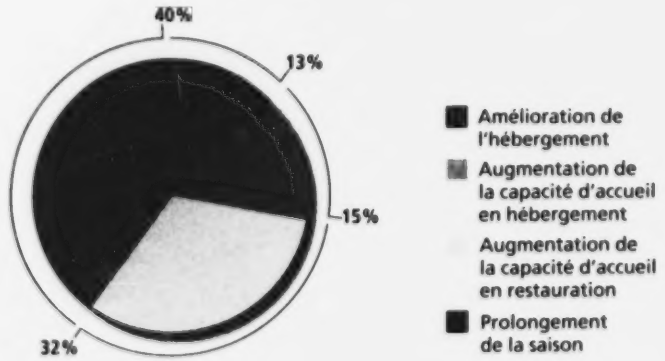

Perspectives

En 2002-2003, la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique en sera à sa deuxième année. Des quatre programmes gérés par la Société, un seul se terminera au cours de l'année, soit le programme de création d'emplois pour les jeunes en régions ressources avec un budget de 500 000 dollars. L'enveloppe disponible pour tous les programmes sera de 7,77 millions de dollars. Une forte demande de la part des promoteurs de projets est attendue.

Les trois programmes de soutien aux projets (programmes Pourvoirie Québec Standard international, Faune Forêt et Développement récréotouristique des zecs), seront également offerts aux trois MRC désignées régions ressources. Il s'agit des MRC de Pontiac, Antoine-Labelle et de Vallée-de-la-Gatineau.

L'accessibilité de la ressource faunique en terres privées

Objectif

D'ici à mars 2003, développer avec l'Union des producteurs agricoles un programme concernant l'accessibilité en terres privées. **(Actualisé)**

Contexte

La majorité du territoire québécois localisé dans la vallée du Saint-Laurent est de tenure privée. On y retrouve des sols fertiles et un climat favorable à l'épanouissement de plusieurs espèces animales recherchées par les chasseurs, notamment le cerf de Virginie, le lièvre et la gélinotte huppée. L'accès aux terres privées à des fins de chasse en milieu agroforestier est de plus en plus difficile. Cette situation limite, dans plusieurs régions, le développement économique lié à l'activité de la chasse. Le respect de la propriété privée est un élément fondamental du code d'éthique des chasseurs québécois. Cependant dans les faits, chasseurs et propriétaires sont peu satisfaits de la situation actuelle. Ils sont à la recherche de nouvelles solutions pour arriver à une plus grande harmonie.

Résultats

L'Union des producteurs agricoles a amorcé des expériences pilotes dans deux régions du Québec. Ces expériences fourniront des pistes de solution intéressantes.

Perspectives

L'échéance a été reportée d'un an pour tenir compte des résultats de ces projets pilotes en cours.

Programme Développement récréotouristique des zecs – Types de projets réalisés

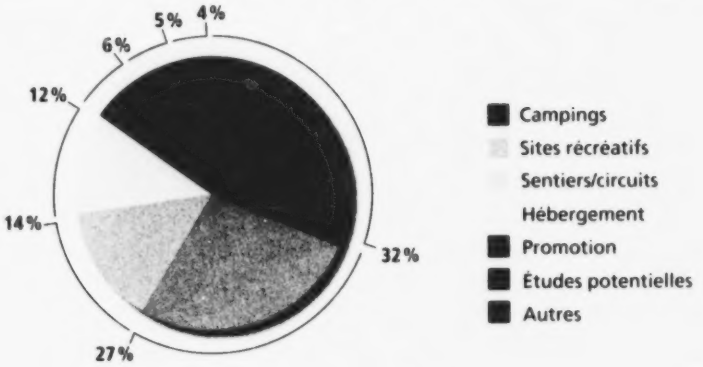

Programme Pourvoirie Québec – Standard international – Impact des travaux

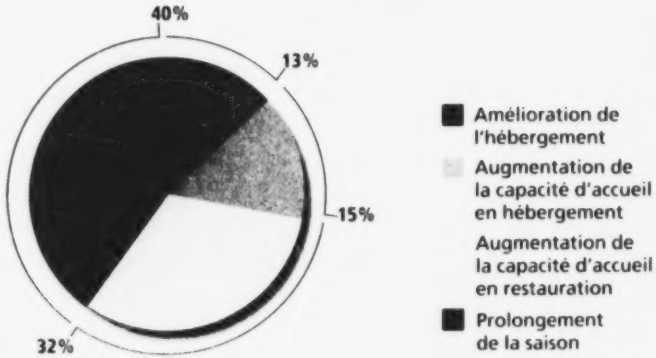

Perspectives

En 2002-2003, la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique en sera à sa deuxième année. Des quatre programmes gérés par la Société, un seul se terminera au cours de l'année, soit le programme de création d'emplois pour les jeunes en régions ressources avec un budget de 500 000 dollars. L'enveloppe disponible pour tous les programmes sera de 7,77 millions de dollars. Une forte demande de la part des promoteurs de projets est attendue.

Les trois programmes de soutien aux projets (programmes Pourvoirie Québec Standard international, Faune – Forêt et Développement récréotouristique des zecs), seront également offerts aux trois MRC désignées régions ressources. Il s'agit des MRC de Pontiac, Antoine-Labelle et de Vallée-de-la-Gatineau.

L'accessibilité de la ressource faunique en terres privées

Objectif 1.21

D'ici à mars 2003, développer avec l'Union des producteurs agricoles un programme concernant l'accessibilité en terres privées. **(Actualisé)**

Contexte

La majorité du territoire québécois localisé dans la vallée du Saint-Laurent est de tenure privée. On y retrouve des sols fertiles et un climat favorable à l'épanouissement de plusieurs espèces animales recherchées par les chasseurs, notamment le cerf de Virginie, le lièvre et la gélinotte huppée. L'accès aux terres privées à des fins de chasse en milieu agroforestier est de plus en plus difficile. Cette situation limite, dans plusieurs régions, le développement économique lié à l'activité de la chasse. Le respect de la propriété privée est un élément fondamental du code d'éthique des chasseurs québécois. Cependant dans les faits, chasseurs et propriétaires sont peu satisfaits de la situation actuelle. Ils sont à la recherche de nouvelles solutions pour arriver à une plus grande harmonie.

Résultats

L'Union des producteurs agricoles a amorcé des expériences pilotes dans deux régions du Québec. Ces expériences fourniront des pistes de solution intéressantes.

Perspectives

L'échéance a été reportée d'un an pour tenir compte des résultats de ces projets pilotes en cours.

Les ententes avec les Autochtones (potentiels économiques)

Objectif

Négocier des ententes avec les Autochtones pour le développement des potentiels économiques rattachés à la faune et à la pratique d'activités reliées à la faune au cours de la période triennale.

Contexte

Les communautés autochtones exploitent principalement la faune pour des activités traditionnelles, mais elles peuvent également devenir des partenaires dans le développement des potentiels économiques liés à la faune et à la pratique d'activités associées à la faune. La Société poursuit d'ailleurs des discussions avec les diverses communautés pour encourager leur participation à l'émergence de projets de développement économique. Ces discussions devraient normalement se conclure par une entente avec les communautés.

Résultats

Les occasions d'affaires sérieuses sont rares, mais la négociation avec les Montagnais de Natashquan a été fructueuse avec l'entente de la rivière Aguanus qui a été signée en octobre 2001. Des négociations se poursuivent avec les Hurons-Wendats qui souhaitent prendre officiellement en charge le secteur Tourilli de la réserve faunique des Laurentides. D'autres négociations sont en cours, entre autres, avec les Innus de Betsiamites au sujet de la Pourvoirie du Lac des Îles et avec les Innus de La Romaine, à propos de la Pourvoirie Etamamiou.

Perspectives

Le développement du potentiel économique lié à la faune nécessite des investissements substantiels, mais génère des retombées très importantes pour les communautés autochtones. La Société maintiendra donc ses efforts en vue de conclure de nouvelles ententes et ainsi de soutenir des projets de développement économique lancés par les Autochtones.

Le soutien à la pêche

Objectif

D'ici à octobre 2004, identifier les sources de financement alternatives en vue d'accroître le nombre de projets d'ensemencement liés aux différents programmes de soutien et d'initiation à la pêche mis en œuvre à la Société.

Contexte

La pêche sportive est pratiquée par plus de 800 000 personnes au Québec, mais une tendance à la baisse du nombre de pêcheurs a été constatée au cours des dernières années. Dans plusieurs régions du Québec, l'activité économique générée par la pêche sportive est importante, et la Société a retenu comme axe d'intervention de promouvoir cette activité. Le programme Pêche en ville, maintenant appelé Festival de pêche, a été développé par la Société et ses partenaires afin de stimuler les jeunes à la pratique de la pêche sportive. Ce programme est axé sur l'ensemencement de divers points d'eau dans tout le Québec. La capacité de la production piscicole liée à ce programme est limitée tout comme celle des ensemencements de soutien pour les lacs dont la production naturelle est déficiente. La Société est à la recherche de nouvelles sources de financement pour améliorer sa capacité de production piscicole.

Résultats

La recherche de nouveaux commanditaires a été retenue comme l'approche à privilégier pour améliorer la capacité de production des pisciculture gouvernementales.

Perspectives

Un devis de recherche de commandites sera préparé en 2002 et les commanditaires potentiels seront alors déterminés. La recherche de fonds est prévue pour l'année 2003.

Les territoires fauniques

Objectif

D'ici à mars 2003, définir la spécificité et la complémentarité des territoires fauniques, telles les réserves fauniques, les pourvoiries, les zecs, les aires fauniques communautaires, etc., de même que revoir l'encadrement des activités déléguées en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes. **(Actualisé)**

Contexte

Les trois principaux réseaux, les zecs, les réserves fauniques et les pourvoiries, offrent de plus en plus des produits qui se ressemblent. En effet, la Société a graduellement aplani les différences entre ces réseaux et leur a octroyé sensiblement les mêmes outils de mise en valeur (ex. : possibilité d'offrir de l'hébergement et des services, de contingenter le nombre de chasseurs, de développer des activités récréatives, etc.). Une réflexion s'impose sur ce qui caractérise et différencie chaque catégorie de territoires fauniques. La marge de manœuvre et les exigences que la Société de la faune et des parcs du Québec impose par ailleurs aux délégataires varient considérablement d'une catégorie de territoire à une autre. Les mécanismes de suivi et le contrôle doivent être adaptés aux exigences mises en place.

Résultats

Les travaux menant à une version préliminaire d'une proposition de cadre de référence sur la spécificité et la complémentarité des territoires fauniques et de révision des règles d'encadrement en vigueur ont été complétés.

Perspectives

La version préliminaire du cadre de référence sera déposée en septembre 2002 aux autorités de la Société. Par la suite, les fédérations, membres du Groupe faune national, seront consultées d'ici à décembre 2002 sur les modifications proposées dans la version préliminaire. En tenant compte des commentaires reçus, la Société déposera une version finale du cadre de référence en mars 2003.

Le maintien ou l'augmentation des clientèles

Objectif

Au 31 mars 2004, maintenir la clientèle pour les activités de chasse et de pêche au niveau constaté en avril 2001. **(Actualisé)**

Contexte

Depuis quelques années, la Société a noté certaines indications concernant la baisse de l'activité de la chasse et de la pêche. Consciente des retombées économiques que génèrent la chasse et la pêche, notamment pour les régions ressources, la Société a entrepris de documenter la situation, de cerner les enjeux et de dégager une stratégie d'intervention pour atteindre l'objectif.

Résultats

Au cours de l'année 2001-2002, la Société a compilé et analysé les données disponibles pour expliquer la baisse de la pratique de la chasse et de la pêche. De plus, elle a traité les données pertinentes tirées de la production récente de l'enquête sur la pêche au Canada pour l'année 2000 et ainsi complété le portrait pour ce type d'activités. Un rapport préliminaire établissant le portrait de la situation actuelle et les causes possibles de diminution a été produit.

Après le bilan, il ressort que la problématique est double puisqu'elle repose à la fois sur un déficit de recrutement de nouveaux adeptes et sur l'abandon de la pratique. Les jeunes, qui constituent la relève, sont les plus touchés par cette baisse. Les graphiques suivants illustrent ces deux phénomènes.

Les ententes avec les Autochtones (potentiels économiques)

Objectif

Négocier des ententes avec les Autochtones pour le développement des potentiels économiques rattachés à la faune et à la pratique d'activités reliées à la faune au cours de la période triennale.

Contexte

Les communautés autochtones exploitent principalement la faune pour des activités traditionnelles, mais elles peuvent également devenir des partenaires dans le développement des potentiels économiques liés à la faune et à la pratique d'activités associées à la faune. La Société poursuit d'ailleurs des discussions avec les diverses communautés pour encourager leur participation à l'émergence de projets de développement économique. Ces discussions devraient normalement se conclure par une entente avec les communautés.

Résultats

Les occasions d'affaires sérieuses sont rares, mais la négociation avec les Montagnais de Natashquan a été fructueuse avec l'entente de la rivière Aguanus qui a été signée en octobre 2001. Des négociations se poursuivent avec les Hurons-Wendats qui souhaitent prendre officiellement en charge le secteur Tourilli de la réserve faunique des Laurentides. D'autres négociations sont en cours, entre autres, avec les Innus de Betsiamites au sujet de la Pourvoirie du Lac des Îles et avec les Innus de La Romaine, à propos de la Pourvoirie Etamamiou.

Perspectives

Le développement du potentiel économique lié à la faune nécessite des investissements substantiels, mais génère des retombées très importantes pour les communautés autochtones. La Société maintiendra donc ses efforts en vue de conclure de nouvelles ententes et ainsi de soutenir des projets de développement économique lancés par les Autochtones.

Le soutien à la pêche

Objectif

D'ici à octobre 2004, identifier les sources de financement alternatives en vue d'accroître le nombre de projets d'ensemencement liés aux différents programmes de soutien et d'initiation à la pêche mis en œuvre à la Société.

Contexte

La pêche sportive est pratiquée par plus de 800 000 personnes au Québec, mais une tendance à la baisse du nombre de pêcheurs a été constatée au cours des dernières années. Dans plusieurs régions du Québec, l'activité économique générée par la pêche sportive est importante, et la Société a retenu comme axe d'intervention de promouvoir cette activité. Le programme Pêche en ville, maintenant appelé Festival de pêche, a été développé par la Société et ses partenaires afin de stimuler les jeunes à la pratique de la pêche sportive. Ce programme est axé sur l'ensemencement de divers points d'eau dans tout le Québec. La capacité de la production piscicole liée à ce programme est limitée tout comme celle des ensemencements de soutien pour les lacs dont la production naturelle est déficiente. La Société est à la recherche de nouvelles sources de financement pour améliorer sa capacité de production piscicole.

Résultats

La recherche de nouveaux commanditaires a été retenue comme l'approche à privilégier pour améliorer la capacité de production des pisciculture gouvernementales.

Perspectives

Un devis de recherche de commandites sera préparé en 2002 et les commanditaires potentiels seront alors déterminés. La recherche de fonds est prévue pour l'année 2003.

Les territoires fauniques

Objectif

D'ici à mars 2003, définir la spécificité et la complémentarité des territoires fauniques, telles les réserves fauniques, les pourvoiries, les zecs, les aires fauniques communautaires, etc., de même que revoir l'encadrement des activités déléguées en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes. **(Actualisé)**

Contexte

Les trois principaux réseaux, les zecs, les réserves fauniques et les pourvoiries, offrent de plus en plus des produits qui se ressemblent. En effet, la Société a graduellement aplani les différences entre ces réseaux et leur a octroyé sensiblement les mêmes outils de mise en valeur (ex. : possibilité d'offrir de l'hébergement et des services, de contingenter le nombre de chasseurs, de développer des activités récréatives, etc.). Une réflexion s'impose sur ce qui caractérise et différencie chaque catégorie de territoires fauniques. La marge de manœuvre et les exigences que la Société de la faune et des parcs du Québec impose par ailleurs aux délégataires varient considérablement d'une catégorie de territoire à une autre. Les mécanismes de suivi et le contrôle doivent être adaptés aux exigences mises en place.

Résultats

Les travaux menant à une version préliminaire d'une proposition de cadre de référence sur la spécificité et la complémentarité des territoires fauniques et de révision des règles d'encadrement en vigueur ont été complétés.

Perspectives

La version préliminaire du cadre de référence sera déposée en septembre 2002 aux autorités de la Société. Par la suite, les fédérations, membres du Groupe faune national, seront consultées d'ici à décembre 2002 sur les modifications proposées dans la version préliminaire. En tenant compte des commentaires reçus, la Société déposera une version finale du cadre de référence en mars 2003.

Le maintien ou l'augmentation des clientèles

Objectif

Au 31 mars 2004, maintenir la clientèle pour les activités de chasse et de pêche au niveau constaté en avril 2001. **(Actualisé)**

Contexte

Depuis quelques années, la Société a noté certaines indications concernant la baisse de l'activité de la chasse et de la pêche. Consciente des retombées économiques que génèrent la chasse et la pêche, notamment pour les régions ressources, la Société a entrepris de documenter la situation, de cerner les enjeux et de dégager une stratégie d'intervention pour atteindre l'objectif.

Résultats

Au cours de l'année 2001-2002, la Société a compilé et analysé les données disponibles pour expliquer la baisse de la pratique de la chasse et de la pêche. De plus, elle a traité les données pertinentes tirées de la production récente de l'enquête sur la pêche au Canada pour l'année 2000 et ainsi complété le portrait pour ce type d'activités. Un rapport préliminaire établissant le portrait de la situation actuelle et les causes possibles de diminution a été produit.

Après le bilan, il ressort que la problématique est double puisqu'elle repose à la fois sur un déficit de recrutement de nouveaux adeptes et sur l'abandon de la pratique. Les jeunes, qui constituent la relève, sont les plus touchés par cette baisse. Les graphiques suivants illustrent ces deux phénomènes.

Variation du nombre de pêcheurs
selon les groupes d'âge de 1990 à 1995

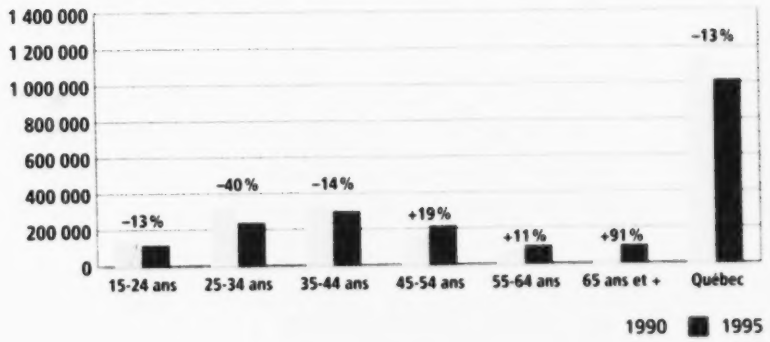

La pêche au Québec

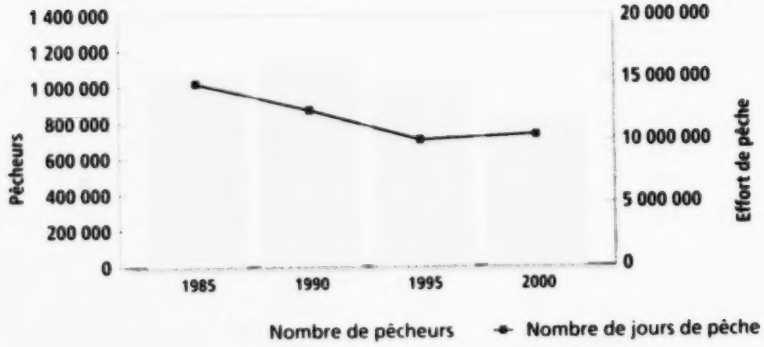

Variation du nombre de chasseurs
selon les groupes d'âge de 1991 à 1996

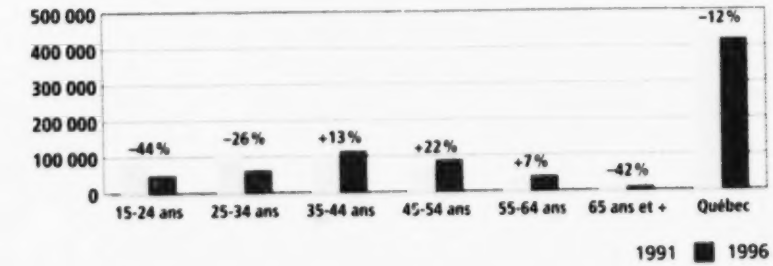

La chasse au Québec

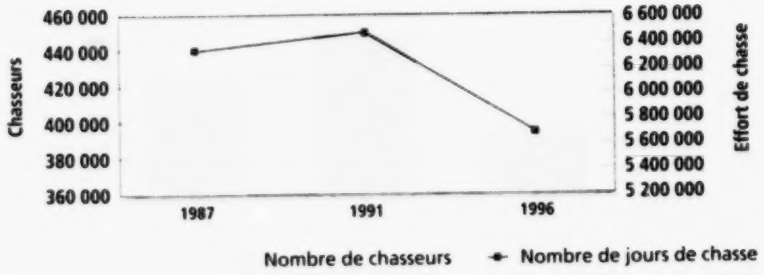

Cette situation n'est pas sans avoir d'impacts financiers importants sur l'économie de la province. En effet, en cinq ans, de 1995 à 2000, une perte de 11 000 emplois dans ce secteur d'activité a été enregistrée, principalement dans les régions périphériques. Cette perte se traduit par un manque à gagner de 312 millions de dollars en salaires, une baisse du PIB de 552 millions de dollars et une perte de 146 millions de dollars en revenus fiscaux pour le Québec.

Perspectives

Le niveau de clientèle d'avril 2001 sera établi par les ventes de permis aux résidents du Québec en 2001 puisque les résultats des enquêtes nationales sur l'importance de la nature au Canada ne seront disponibles qu'en 2007. Sans refléter le nombre réel de clients, ces données constituent de bons indicateurs.

En fonction des constats issus de l'étude du phénomène de diminution de la pratique de la pêche et de la chasse, la Société entend élaborer une stratégie d'intervention et amorcer sa mise en œuvre dès 2002-2003.

Les produits sans prélèvement

Objectif

Caractériser la demande pour les produits sans prélèvement et susciter l'offre d'activités et de services adaptés à ce type de demande d'ici à décembre 2002, et ce, en lien avec les coordonnateurs de marchés et les démarcheurs internationaux de Tourisme Québec. **(Actualisé)**

Contexte

Connaissant la popularité croissante de l'écotourisme à l'échelle mondiale, il ne fait aucun doute que les espaces naturels et les ressources fauniques peuvent contribuer de façon majeure à l'essor économique des régions du Québec et à son rayonnement dans le monde. L'une des orientations stratégiques de la politique québécoise de développement touristique consiste à miser sur des activités en émergence dont l'écotourisme, pour lesquelles la destination québécoise représente un certain potentiel.

Dans ce contexte, il est opportun de préciser la demande actuelle et potentielle pour les activités liées à la faune sans prélèvement afin de promouvoir leur intégration dans les forfaits touristiques.

Résultats

Dans cette perspective et pour mieux positionner les activités sans prélèvement et leur importance relative dans les régions, des fascicules régionaux sur la chasse et la pêche ont été produits.

- Douze fascicules sur les profils régionaux de la pratique de la chasse ;
- Quatorze fascicules sur les profils régionaux de la pratique des activités de plein air ;
- Quatorze fascicules sur les profils régionaux de la pratique des activités liées à la faune sans prélèvement.

La presque totalité des statistiques présentées dans ces documents, soit 95%, ont été validées et correspondent aux normes de l'entente sur la diffusion des données de l'*Enquête sur l'importance de la nature pour les Canadiens en 1996*.

Perspectives

D'ici à novembre 2002, la Société élaborera les fascicules sur les impacts économiques régionaux associés à la chasse. En outre, elle mesurera les impacts économiques régionaux associés respectivement aux activités de plein air et aux activités liées à la faune sans prélèvement au cours du prochain exercice financier 2002-2003.

La Société entend également développer et mettre en œuvre une stratégie avec les partenaires pour favoriser l'offre d'activités et de services pouvant stimuler et satisfaire la demande.

La clientèle non-résidente

Objectif

D'ici à mars 2003, contribuer à la mise en place d'une stratégie de mise en marché visant l'augmentation de la clientèle non-résidente pour les activités reliées à la faune, avec ou sans prélèvement. **(Actualisé)**

Contexte

La Société a décidé d'évaluer le réseau des pourvoiries qui a orienté, depuis quelques années, son développement vers la clientèle hors Québec. La Société a mis en œuvre un programme d'aide aux immobilisations s'adressant aux pourvoyeurs qui ciblent la clientèle étrangère.

L'industrie de la pourvoirie, avec 100 millions de dollars de chiffre d'affaires en 1999 selon la Fédération des pourvoyeurs du Québec, représente un apport économique important pour les régions du Québec. Ces établissements accueillent 360 000 personnes par an dont 60 000 sont des non-résidents, soit à peine 16% de la clientèle qui représente 25% du chiffre d'affaires.

En fonction des constats issus de l'étude du phénomène de diminution de la pratique de la pêche et de la chasse, la Société entend élaborer une stratégie d'intervention et amorcer sa mise en œuvre dès 2002-2003.

Les produits sans prélèvement

Objectif

Caractériser la demande pour les produits sans prélèvement et susciter l'offre d'activités et de services adaptés à ce type de demande d'ici à décembre 2002, et ce, en lien avec les coordonnateurs de marchés et les démarcheurs internationaux de Tourisme Québec. **(Actualisé)**

Contexte

Connaissant la popularité croissante de l'écotourisme à l'échelle mondiale, il ne fait aucun doute que les espaces naturels et les ressources fauniques peuvent contribuer de façon majeure à l'essor économique des régions du Québec et à son rayonnement dans le monde. L'une des orientations stratégiques de la politique québécoise de développement touristique consiste à miser sur des activités en émergence dont l'écotourisme, pour lesquelles la destination québécoise représente un certain potentiel.

Dans ce contexte, il est opportun de préciser la demande actuelle et potentielle pour les activités liées à la faune sans prélèvement afin de promouvoir leur intégration dans les forfaits touristiques.

Résultats

Dans cette perspective et pour mieux positionner les activités sans prélèvement et leur importance relative dans les régions, des fascicules régionaux sur la chasse et la pêche ont été produits.

- Douze fascicules sur les profils régionaux de la pratique de la chasse ;
- Quatorze fascicules sur les profils régionaux de la pratique des activités de plein air ;
- Quatorze fascicules sur les profils régionaux de la pratique des activités liées à la faune sans prélèvement.

La presque totalité des statistiques présentées dans ces documents, soit 95 %, ont été validées et correspondent aux normes de l'entente sur la diffusion des données de l'*Enquête sur l'importance de la nature pour les Canadiens en 1996*.

Perspectives

D'ici à novembre 2002, la Société élaborera les fascicules sur les impacts économiques régionaux associés à la chasse. En outre, elle mesurera les impacts économiques régionaux associés respectivement aux activités de plein air et aux activités liées à la faune sans prélèvement au cours du prochain exercice financier 2002-2003.

La Société entend également développer et mettre en œuvre une stratégie avec les partenaires pour favoriser l'offre d'activités et de services pouvant stimuler et satisfaire la demande.

La clientèle non-résidente

Objectif

D'ici à mars 2003, contribuer à la mise en place d'une stratégie de mise en marché visant l'augmentation de la clientèle non-résidente pour les activités reliées à la faune, avec ou sans prélèvement. **(Actualisé)**

Contexte

La Société a décidé d'évaluer le réseau des pourvoiries qui a orienté, depuis quelques années, son développement vers la clientèle hors Québec. La Société a mis en œuvre un programme d'aide aux immobilisations s'adressant aux pourvoyeurs qui ciblent la clientèle étrangère.

L'industrie de la pourvoirie, avec 100 millions de dollars de chiffre d'affaires en 1999 selon la Fédération des pourvoyeurs du Québec, représente un apport économique important pour les régions du Québec. Ces établissements accueillent 360 000 personnes par an dont 60 000 sont des non-résidents, soit à peine 16 % de la clientèle qui représente 25 % du chiffre d'affaires.

La clientèle provenant de l'étranger est en nette progression pour les produits de la nature et de l'écotourisme. Ces produits touristiques pourraient devenir les principales motivations de voyage au vingt et unième siècle. La fréquentation des pourvoiries par les Québécois est pour sa part en légère croissance.

Résultats

Le bilan de la clientèle non-résidente pour les pourvoiries a été effectué en 2001 à partir des données de 1999. Cette dernière année servira de référence pour évaluer l'augmentation de la clientèle hors Québec. Les rapports d'activités des pourvoiries ont été modifiés pour obtenir les informations nécessaires pour cette clientèle. La Société estime que la variation entre 1999 et 2000 n'était pas suffisante pour commander un bilan pour l'année 2000.

D'autre part, il y a eu la mise en place de la table sectorielle Pourvoirie où Tourisme Québec, la Fédération des pourvoyeurs du Québec et les associations touristiques régionales associées du Québec partageront leurs stratégies de marketing hors Québec afin d'arrimer leurs interventions.

Fréquentation (jours-personnes) des pourvoiries par les Québécois et les non-résidents en 1995 et 1999

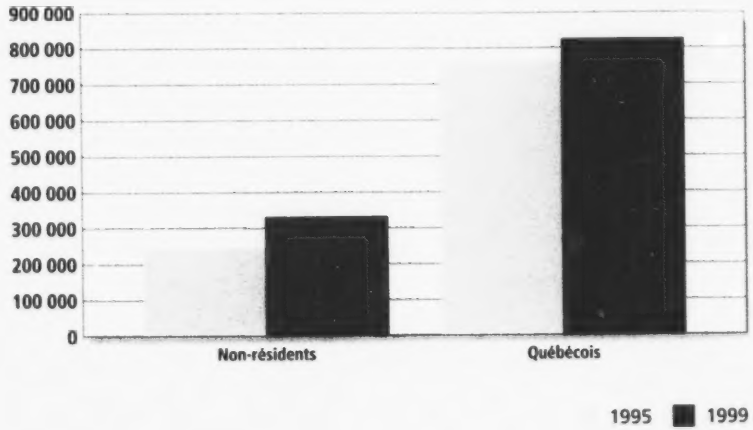

Perspectives

À partir des données de 2001, le nombre de clients hors Québec fera l'objet d'une compilation et, au cours de 2002-2003, la Société développera une stratégie d'intervention en collaboration avec Tourisme Québec et la Fédération des pourvoyeurs du Québec.

Orientation stratégique 4

Centrer le développement et la gestion du réseau des parcs et d'autres milieux naturels sur la conservation des milieux représentatifs des régions naturelles du Québec ou de milieux exceptionnels de même que privilégier, parmi les activités compatibles avec la notion de conservation, celles qui sont axées sur la découverte du patrimoine naturel et culturel de ces régions ainsi que de leurs paysages

Un des mandats de la Société de la faune et des parcs du Québec est d'assurer la conservation de certains milieux naturels, de façon à ce que soit garantie une représentativité des régions naturelles du Québec, et ce, pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Telle est la fonction première du réseau de parcs. D'autres moyens, que la Société jugera pertinents de développer, pourront contribuer à augmenter les superficies protégées. La mise en valeur de ces milieux doit se faire dans le respect de l'objectif de conservation. Toutefois, elle devra aussi couvrir les activités récréatives, ou autres, compatibles avec cet objectif de conservation. Le réseau de parcs québécois offrira une variété d'expériences s'appuyant sur la capacité de support du milieu, les caractéristiques propres à chaque milieu, son degré d'accessibilité et le niveau des services et des équipements offerts dans chacun des parcs.

La Société vise le développement du réseau des parcs et des aires protégées. Le réseau prend en compte des préoccupations de représentativité, de conservation, d'intégrité écologique et de diversité. De plus, il importe de moderniser et d'adapter la gestion des parcs en considérant la délégation de gestion et la sensibilité de sa clientèle à l'égard de la gestion du milieu naturel.

Le développement du réseau de parcs nationaux

Objectifs

1. D'ici à mars 2002, compléter le processus en vue de créer deux parcs au sud du Québec. **(Actualisé)**

2. D'ici à mars 2004, compléter le processus en vue de créer quatre parcs au nord du Québec et réaliser les études établissant l'état des connaissances pour six autres projets de parc au nord du Québec en concertation avec les communautés autochtones concernées par les projets de parc. **(Actualisé)**

3. D'ici à mars 2004, compléter les études en vue de créer deux parcs représentatifs de la forêt boréale à même les territoires actuellement mis en réserve en concertation avec les communautés autochtones concernées par les projets de parc. **(Actualisé)**

Contexte

Parmi les mandats de la Société, l'un d'eux est d'assurer la conservation de certains milieux naturels de façon à ce que soit garantie à long terme, une représentativité des régions naturelles du Québec. La *Loi sur les parcs* et les règlements adoptés en vertu de cette loi encadrent ce mandat.

Par ailleurs, le cadre d'orientation pour l'élaboration d'une stratégie québécoise sur les aires protégées vise à accroître la performance du Québec en cette matière en faisant passer de 2,8% à 8%, la superficie du territoire québécois en aires protégées, des territoires légalement constitués et voués spécialement à la protection et au maintien de la biodiversité. Le statut de «parc national» est une des 17 désignations de territoires québécois étant reconnues comme aires protégées et, outre les habitats fauniques, il constitue actuellement l'essentiel de la contribution de la Société à cet égard.

Le but de la Société est d'accélérer le développement du réseau de parcs à partir des territoires actuellement sous réserve pour fins de création de parcs, en prenant en compte des préoccupations de représentativité, de conservation, d'intégrité écologique et de diversité.

Resultats

Au cours de la dernière année, deux parcs nationaux ont vu le jour au sud du Québec, soit le parc national d'Anticosti et le parc national de Plaisance. Au nord du Québec, le processus de création du parc des Pingualuit s'est poursuivi mais n'a pu être complété pour mars 2002, comme il était prévu, en raison des délais requis pour les études d'impact environnemental et la négociation de l'entente conclue avec les communautés inuites. La Société a enclenché le processus pour la création de trois parcs dans cette partie du territoire, au cours de l'année 2001-2002. Toutefois, ces projets ont été ramenés à deux en raison de la fusion de deux d'entre eux. Il s'agit du parc des Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc et du parc des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire. Enfin, les études en vue d'établir l'état des connaissances de quatre projets de parc, soit ceux du Cap-Wolstenholme, de Baie-aux-Feuilles, des Monts-de-Puvirnituq et du Lac-Albanel-et-Rivière-Témiscamie – Monts-Otish ont été amorcées en 2001-2002. Ce dernier projet est représentatif de la forêt boréale.

Les tableaux qui suivent illustrent le développement du réseau de parcs nationaux de la Société en 2001-2002.

Processus de création de parcs au 31 mars 2002

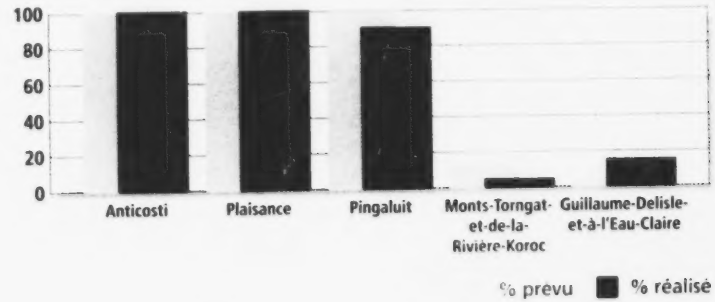

Le développement du réseau de parcs nationaux

Objectifs

D'ici à mars 2002, compléter le processus en vue de créer deux parcs au sud du Québec. **(Actualisé)**

D'ici à mars 2004, compléter le processus en vue de créer quatre parcs au nord du Québec et réaliser les études établissant l'état des connaissances pour six autres projets de parc au nord du Québec en concertation avec les communautés autochtones concernées par les projets de parc. **(Actualisé)**

D'ici à mars 2004, compléter les études en vue de créer deux parcs représentatifs de la forêt boréale à même les territoires actuellement mis en réserve en concertation avec les communautés autochtones concernées par les projets de parc. **(Actualisé)**

Contexte

Parmi les mandats de la Société, l'un d'eux est d'assurer la conservation de certains milieux naturels de façon à ce que soit garantie à long terme, une représentativité des régions naturelles du Québec. La *Loi sur les parcs* et les règlements adoptés en vertu de cette loi encadrent ce mandat.

Par ailleurs, le cadre d'orientation pour l'élaboration d'une stratégie québécoise sur les aires protégées vise à accroître la performance du Québec en cette matière en faisant passer de 2,8% à 8%, la superficie du territoire québécois en aires protégées, des territoires légalement constitués et voués spécialement à la protection et au maintien de la biodiversité. Le statut de « parc national » est une des 17 désignations de territoires québécois étant reconnues comme aires protégées et, outre les habitats fauniques, il constitue actuellement l'essentiel de la contribution de la Société à cet égard.

Le but de la Société est d'accélérer le développement du réseau de parcs à partir des territoires actuellement sous réserve pour fins de création de parcs, en prenant en compte des préoccupations de représentativité, de conservation, d'intégrité écologique et de diversité.

Résultats

Au cours de la dernière année, deux parcs nationaux ont vu le jour au sud du Québec, soit le parc national d'Anticosti et le parc national de Plaisance. Au nord du Québec, le processus de création du parc des Pingualuit s'est poursuivi mais n'a pu être complété pour mars 2002, comme il était prévu, en raison des délais requis pour les études d'impact environnemental et la négociation de l'entente conclue avec les communautés inuites. La Société a enclenché le processus pour la création de trois parcs dans cette partie du territoire, au cours de l'année 2001-2002. Toutefois, ces projets ont été ramenés à deux en raison de la fusion de deux d'entre eux. Il s'agit du parc des Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc et du parc des Lacs-Guillaume-Delisle-et-a-l'Eau-Claire. Enfin, les études en vue d'établir l'état des connaissances de quatre projets de parc, soit ceux du Cap-Wolstenholme, de Baie-aux-Feuilles, des Monts-de-Puvirnituq et du Lac-Albanel-et-Rivière-Témiscamie – Monts-Otish ont été amorcées en 2001-2002. Ce dernier projet est représentatif de la forêt boréale.

Les tableaux qui suivent illustrent le développement du réseau de parcs nationaux de la Société en 2001-2002.

Processus de création de parcs au 31 mars 2002

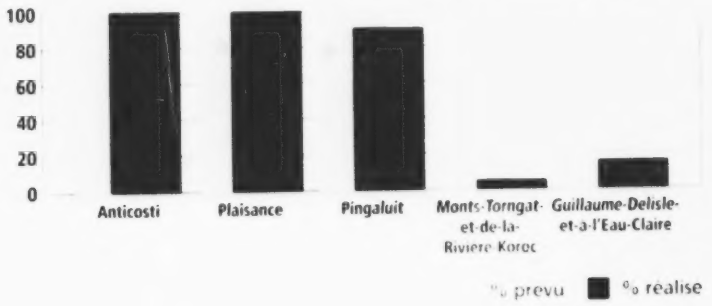

Etat des connaissances au 31 mars 2002

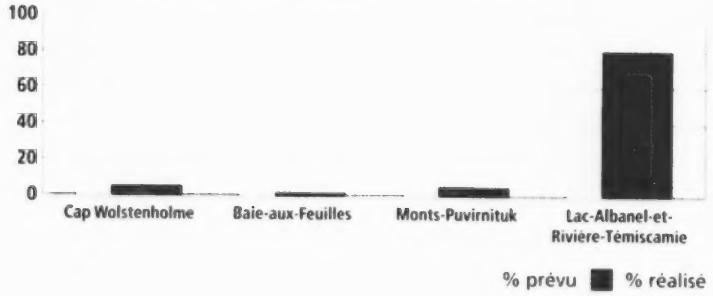

Perspectives

Le calendrier de travail pour les parcs au nord du Québec sera conditionné par les termes des ententes de partenariat convenues ou à venir avec les communautés autochtones concernées. Néanmoins, le parc des Pingualuit devrait être créé au cours de l'année 2002-2003 et les travaux pour les autres projets de parc au nord du Québec devraient se poursuivre ou s'amorcer selon le cas. L'état de connaissances d'un second projet de parc en forêt boréale, celui de Complexe-Morainique-Aquanish-Kenamu, devrait débuter en 2002-2003.

La participation de la Société aux travaux de la Stratégie québécoise sur les aires protégées

(Actualisé)

(Actualisé)

(Actualisé)

Le gouvernement du Québec a mis sur pied un comité interministériel formé du ministère des Ressources naturelles, de la Société de la faune et des parcs du Québec et du ministère de l'Environnement, le coordonnateur des travaux, pour élaborer la Stratégie québécoise sur les aires protégées et pour gérer le plan d'action de l'ensemble des intervenants concernés.

La Société entend prendre une part active aux interventions découlant des travaux du comité interministériel. Outre l'accélération du développement du réseau de parcs nationaux, d'autres sites, qui ne figurent pas dans la réserve pour fins de parcs, ou d'autres formules permettant d'accroître la performance du Québec en matière d'aires protégées, peuvent être ciblés, évalués et éventuellement mis en place.

Résultats

Au moment où les objectifs ont été arrêtés, le comité interministériel n'avait pas amorcé ses travaux. La mise en branle du comité et la préparation de la stratégie d'intervention a nécessité huit mois de travail. Par la suite, la définition de nouveaux statuts ou de sites pouvant être retenus comme aires protégées, en excluant les territoires sous réserve pour fins de création de parcs, a été amorcée.

En forêt boréale, outre les deux territoires actuellement sous réserve pour fins de parc (Lac-Albanel-et-Rivière-Témiscamie, Monts-Otish et Complexe-Morainique-Aguanish-Kenamu), trois nouveaux sites potentiels ont été déterminés. Il s'agit du site des Monts-Groux à l'est du réservoir Manicouagan, du site du plateau lacustre de la rivière Rupert et une partie de la réserve faunique d'Assinica.

Quant au bilan de la représentativité du réseau de parcs, la Société a repositionné son approche en décidant d'utiliser, en plus des critères géomorphologiques définis pour les régions naturelles, les critères de représentativité de la biodiversité du ministère de l'Environnement actuellement en développement.

Perspectives

La contribution de la Société est assujettie à l'échéance de la stratégie gouvernementale sur les aires protégées.

La gestion du réseau des parcs nationaux

Objectif

D'ici à mars 2004, revoir le cadre de gestion des parcs, à savoir : la politique et la *Loi sur les parcs*, les procédures de consultation et de concertation, les cahiers d'accompagnement, les neuf plans directeurs, les indicateurs pour mesurer les impacts de l'utilisation et le respect des normes et directives.

D'ici à mars 2003, revoir l'encadrement de la gestion déléguée dans les parcs :

- Définir les objectifs, le partage des responsabilités, les mécanismes de suivi de contrôle et de reddition de comptes pour les activités déléguées à la SEPAQ ;
- Assurer le suivi et l'application des clauses des baux de superficie ;
- Fournir l'expertise pour la réalisation, par des partenaires, de projets majeurs dans les parcs. **(Actualisé)**

Contexte

Pour l'essentiel, la *Loi sur les parcs* et ses règlements, tels qu'ils sont connus actuellement, datent de 25 ans. Le cadre de gestion a, quant à lui, été élaboré entre les années 1982 et 1986. Les plans directeurs des parcs ont été réalisés au fur et à mesure de la création de chacun des parcs.

Il importe de moderniser et d'adapter la gestion des parcs. En ce sens, la Société doit réviser son encadrement de gestion général et apporter les ajustements nécessaires au cadre législatif et réglementaire ; elle doit également actualiser les plans directeurs de chacun de ses parcs et réviser son encadrement de gestion déléguée dans les parcs.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a fait le choix de déléguer la gestion des activités et des services dans les parcs à la SEPAQ et de conclure, avec quelques partenaires, des baux de superficie pour la mise en valeur de certaines activités

Etat des connaissances au 31 mars 2002

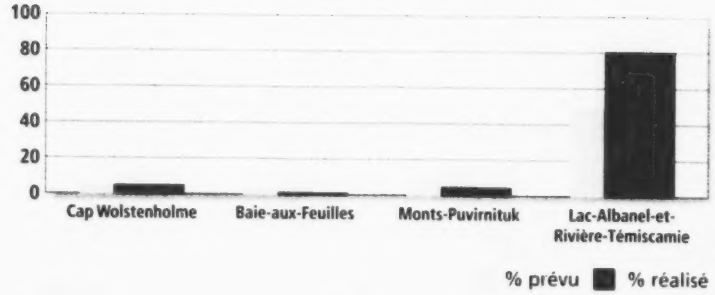

Perspectives

Le calendrier de travail pour les parcs au nord du Québec sera conditionné par les termes des ententes de partenariat convenues ou à venir avec les communautés autochtones concernées. Néanmoins, le parc des Pingualuit devrait être créé au cours de l'année 2002-2003 et les travaux pour les autres projets de parc au nord du Québec devraient se poursuivre ou s'amorcer selon le cas. L'état de connaissances d'un second projet de parc en forêt boréale, celui de Complexe-Morainique-Aquanish-Kenamu, devrait débuter en 2002-2003.

La participation de la Société aux travaux de la Stratégie québécoise sur les aires protégées

Objectifs

En accord avec le calendrier d'intervention de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, contribuer d'ici à mars 2003 au développement de nouvelles formules comportant un potentiel territorial significatif permettant de faire reconnaître des parties de territoire comme aires protégées en sus de la contribution découlant de la création de nouveaux parcs. **(Actualisé)**

Participer à la détermination d'autres territoires représentatifs de la forêt boréale et à leur mise en réserve dans le cadre du plan d'action sur la Stratégie québécoise sur les aires protégées et selon l'échéancier d'intervention qui sera arrêté. **(Actualisé)**

D'ici à mars 2003, évaluer dans quelle mesure le réseau de parcs est représentatif des régions naturelles. **(Actualisé)**

Contexte

Le gouvernement du Québec a mis sur pied un comité interministériel formé du ministère des Ressources naturelles, de la Société de la faune et des parcs du Québec et du ministère de l'Environnement, le coordonnateur des travaux, pour élaborer la Stratégie québécoise sur les aires protégées et pour gérer le plan d'action de l'ensemble des intervenants concernés.

La Société entend prendre une part active aux interventions découlant des travaux du comité interministériel. Outre l'accélération du développement du réseau de parcs nationaux, d'autres sites, qui ne figurent pas dans la réserve pour fins de parcs, ou d'autres formules permettant d'accroître la performance du Québec en matière d'aires protégées, peuvent être ciblés, évalués et éventuellement mis en place.

Résultats

Au moment où les objectifs ont été arrêtés, le comité interministériel n'avait pas amorcé ses travaux. La mise en branle du comité et la préparation de la stratégie d'intervention a nécessité huit mois de travail. Par la suite, la définition de nouveaux statuts ou de sites pouvant être retenus comme aires protégées, en excluant les territoires sous réserve pour fins de création de parcs, a été amorcée.

En forêt boréale, outre les deux territoires actuellement sous réserve pour fins de parc (Lac-Albanel-et-Rivière-Témiscamie – Monts-Otish et Complexe-Morainique-Aguanish-Kenamu), trois nouveaux sites potentiels ont été déterminés. Il s'agit du site des Monts-Groux à l'est du réservoir Manicouagan, du site du plateau lacustre de la rivière Rupert et une partie de la réserve faunique d'Assinica.

Quant au bilan de la représentativité du réseau de parcs, la Société a repositionné son approche en décidant d'utiliser, en plus des critères géomorphologiques définis pour les régions naturelles, les critères de représentativité de la biodiversité du ministère de l'Environnement actuellement en développement.

Perspectives

La contribution de la Société est assujettie à l'échéance de la stratégie gouvernementale sur les aires protégées.

La gestion du réseau des parcs nationaux

Objectifs

D'ici à mars 2004, revoir le cadre de gestion des parcs, à savoir : la politique et la *Loi sur les parcs*, les procédures de consultation et de concertation, les cahiers d'accompagnement, les neuf plans directeurs, les indicateurs pour mesurer les impacts de l'utilisation et le respect des normes et directives.

D'ici à mars 2003, revoir l'encadrement de la gestion déléguée dans les parcs :

- Définir les objectifs, le partage des responsabilités, les mécanismes de suivi de contrôle et de reddition de comptes pour les activités déléguées à la SEPAQ ;
- Assurer le suivi et l'application des clauses des baux de superficie ;
- Fournir l'expertise pour la réalisation, par des partenaires, de projets majeurs dans les parcs. **(Actualisé)**

Contexte

Pour l'essentiel, la *Loi sur les parcs* et ses règlements, tels qu'ils sont connus actuellement, datent de 25 ans. Le cadre de gestion a, quant à lui, été élaboré entre les années 1982 et 1986. Les plans directeurs des parcs ont été réalisés au fur et à mesure de la création de chacun des parcs.

Il importe de moderniser et d'adapter la gestion des parcs. En ce sens, la Société doit réviser son encadrement de gestion général et apporter les ajustements nécessaires au cadre législatif et réglementaire ; elle doit également actualiser les plans directeurs de chacun de ses parcs et réviser son encadrement de gestion déléguée dans les parcs.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a fait le choix de déléguer la gestion des activités et des services dans les parcs à la SEPAQ et de conclure, avec quelques partenaires, des baux de superficie pour la mise en valeur de certaines activités.

Résultats

En ce qui concerne l'encadrement de gestion général, l'état d'avancement de sa révision est évaluée à 75%. Cette révision comporte l'examen et l'actualisation des éléments suivants :

- La politique sur les parcs ;
- La politique sur la gestion des activités et des services ;
- La politique sur la gestion du milieu naturel ;
- La politique sur l'éducation en milieu naturel ;
- Les indicateurs d'impacts ;
- La révision de la loi et les règlements y afférents.

Par ailleurs, la Société avait prévu compléter l'encadrement de la délégation d'activités et services dans les parcs au cours de 2001-2002 par une démarche distincte de celle de l'encadrement de gestion général. Elle a plutôt décidé de mener les deux activités en parallèle. L'état d'avancement des travaux à l'égard de l'encadrement de la délégation est évaluée à 25%.

Le graphique ci-dessous illustre l'état d'avancement de chacune des composantes du cadre de gestion général et de la gestion déléguée.

Actualisation du cadre de gestion général et de la gestion déléguée des parcs au 31 mars 2002

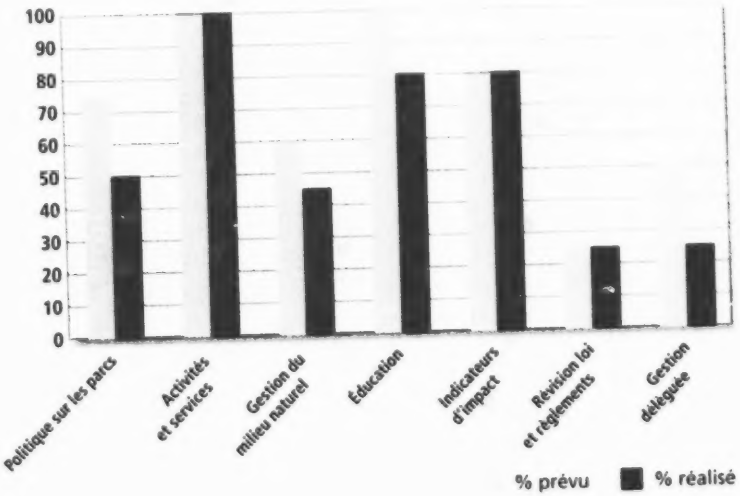

Pour ce qui est de l'actualisation du plan directeur des parcs, en 2001-2002, il avait été envisagé de compléter la révision et la diffusion du plan directeur du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et du parc national du Mont-Saint-Bruno. La révision du plan directeur du parc national du Mont-Orford, du parc national du Mont-Mégantic et du parc national d'Aiguebelle, devait également être amorce au cours de la dernière année.

Actualisation des plans directeurs des parcs au 31 mars 2002

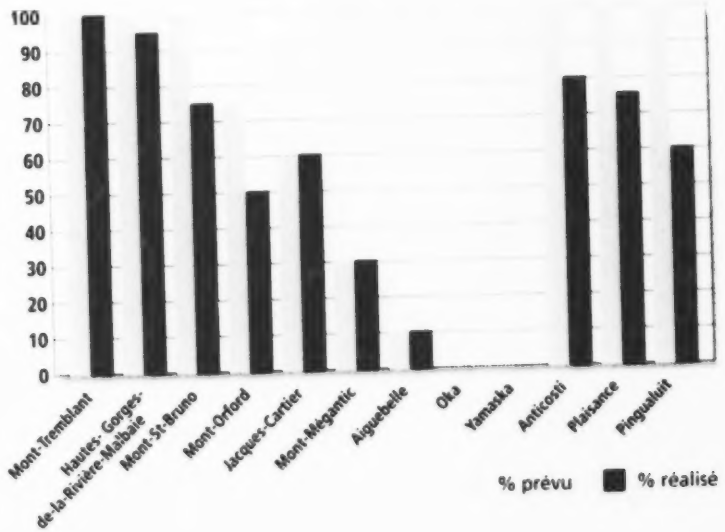

Bref, en 2001-2002, la Société a amorcé sinon complété l'actualisation de six plans directeurs pour des parcs existants et l'élaboration du plan directeur du parc national de la Jacques-Cartier. En y ajoutant les trois parcs nouvellement créés ou en voie de l'être, dont les plans directeurs sont en préparation (le parc national d'Anticosti, le parc national de Plaisance et le projet de parc des Pingualuit), la Société totalise dix parcs pour lesquels la conception ou la révision du plan directeur a été entreprise ou terminée en 2001-2002.

Par ailleurs, la réalisation d'analyses des projets majeurs proposés par les partenaires de la Société dans les parcs a été ajoutée à la stratégie initiale en raison de l'annonce d'investissements importants dans le parc national du Mont-Tremblant, dans le parc national du Mont-Orford et dans le parc national de la Gaspésie.

Perspectives

Le cadre général de gestion des parcs ainsi que le cadre spécifique pour la gestion des activités déléguées devraient être, pour l'essentiel, complétés au cours de l'année 2002-2003. Quant à la réalisation des plans directeurs de parc, ceux des parcs nationaux d'Oka et de la Yamaska devraient être, comme il était prévu, amorcés en 2002-2003.

Les ententes de partenariat pour le développement et la gestion du réseau de parcs et l'utilisation de la ressource dans les parcs

Objectif

D'ici à mars 2004, négocier quatre ententes avec les Autochtones pour l'utilisation de la ressource dans les parcs. **(Actualisé)**

Contexte

Le gouvernement du Québec a décidé d'associer des partenaires au développement du réseau des parcs, à l'offre d'activités et de services ainsi qu'à l'utilisation de la ressource dans les parcs.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a aussi convenu avec les représentants des communautés inuites et cries des ententes de partenariat pour leur développement économique et communautaire. Ces ententes viennent orienter l'action de la Société sur les territoires concernés, particulièrement au nord du Québec.

En conformité avec ces ententes, la Société doit conclure, avec les communautés locales concernées, des ententes de partenariat pour le développement, la gestion des activités et l'utilisation de la ressource dans les parcs.

Résultats

Une entente intérimaire concernant le développement des parcs dans la région du Nunavik a été signée le 10 septembre 2001 et a pris fin le 1er avril 2002. Elle avait pour objet la préparation d'un plan d'action pour la création de parcs au Nunavik, notamment pour le parc des Pingualuit. L'entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik, qui sera signée le 9 avril 2002, viendra poser les jalons de l'action du gouvernement au nord du Québec. Une partie de cette entente, d'une durée de cinq ans, (2002-2007) porte spécifiquement sur l'aménagement et l'exploitation du parc des Pingaluit ainsi que sur le développement de quatre autres parcs nationaux au Nunavik pour un investissement total de 17,6 millions de dollars.

À la demande de la nation crie de Mistissini, un comité de coordination conjoint a été mis sur pied, en janvier 2002, pour discuter de la révision des limites de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi et de l'établissement du projet de parc Lac-Albanel-et-Rivière-Témiscamie Monts-Otish.

Un accord de principe entre la nation huronne-wendate, la Société et la SEPAQ concernant la mise en valeur de la culture et des traditions huronnes-wendates dans le parc national de la Jacques-Cartier a été conclu en juin 2000. Cet accord devrait déboucher au cours de 2002-2003 sur une entente de partenariat d'une durée de 25 ans. D'autres nations autochtones avaient signifié leur intérêt pour conclure une entente du même type, mais elles n'ont pas donné suite à cette intention.

Perspectives

La conclusion de l'entente générale avec les Inuits portant notamment sur la création, le développement et l'exploitation des parcs au Nunavik entrainera la négociation d'ententes spécifiques sur divers aspects reliés aux objets de cette entente de partenariat.

Bref, en 2001-2002, la Société a amorcé sinon complété l'actualisation de six plans directeurs pour des parcs existants et l'élaboration du plan directeur du parc national de la Jacques-Cartier. En y ajoutant les trois parcs nouvellement créés ou en voie de l'être, dont les plans directeurs sont en préparation (le parc national d'Anticosti, le parc national de Plaisance et le projet de parc des Pingualuit), la Société totalise dix parcs pour lesquels la conception ou la révision du plan directeur a été entreprise ou terminée en 2001-2002.

Par ailleurs, la réalisation d'analyses des projets majeurs proposés par les partenaires de la Société dans les parcs a été ajoutée à la stratégie initiale en raison de l'annonce d'investissements importants dans le parc national du Mont-Tremblant, dans le parc national du Mont-Orford et dans le parc national de la Gaspésie.

Perspectives

Le cadre général de gestion des parcs ainsi que le cadre spécifique pour la gestion des activités déléguées devraient être, pour l'essentiel, complétés au cours de l'année 2002-2003. Quant à la réalisation des plans directeurs de parc, ceux des parcs nationaux d'Oka et de la Yamaska devraient être, comme il était prévu, amorcés en 2002-2003.

Les ententes de partenariat pour le développement et la gestion du réseau de parcs et l'utilisation de la ressource dans les parcs

Objectif

D'ici à mars 2004, négocier quatre ententes avec les Autochtones pour l'utilisation de la ressource dans les parcs. **(Actualisé)**

Contexte

Le gouvernement du Québec a décidé d'associer des partenaires au développement du réseau des parcs, à l'offre d'activités et de services ainsi qu'à l'utilisation de la ressource dans les parcs.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a aussi convenu avec les représentants des communautés inuites et cries des ententes de partenariat pour leur développement économique et communautaire. Ces ententes viennent orienter l'action de la Société sur les territoires concernés, particulièrement au nord du Québec.

En conformité avec ces ententes, la Société doit conclure, avec les communautés locales concernées, des ententes de partenariat pour le développement, la gestion des activités et l'utilisation de la ressource dans les parcs.

Résultats

Une entente intérimaire concernant le développement des parcs dans la région du Nunavik a été signée le 10 septembre 2001 et a pris fin le 1er avril 2002. Elle avait pour objet la préparation d'un plan d'action pour la création de parcs au Nunavik, notamment pour le parc des Pingualuit. L'entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik, qui sera signée le 9 avril 2002, viendra poser les jalons de l'action du gouvernement au nord du Québec. Une partie de cette entente, d'une durée de cinq ans, (2002-2007) porte spécifiquement sur l'aménagement et l'exploitation du parc des Pingaluit ainsi que sur le développement de quatre autres parcs nationaux au Nunavik pour un investissement total de 17,6 millions de dollars.

À la demande de la nation crie de Mistissini, un comité de coordination conjoint a été mis sur pied, en janvier 2002, pour discuter de la révision des limites de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi et de l'établissement du projet de parc Lac-Albanel-et-Rivière-Témiscamie—Monts-Otish.

Un accord de principe entre la nation huronne wendate, la Société et la SEPAQ concernant la mise en valeur de la culture et des traditions hurones wendates dans le parc national de la Jacques-Cartier a été conclu en juin 2000. Cet accord devrait déboucher au cours de 2002-2003 sur une entente de partenariat d'une durée de 25 ans. D'autres nations autochtones avaient signifié leur intérêt pour conclure une entente du même type, mais elles n'ont pas donné suite à cette intention.

Perspectives

La conclusion de l'entente générale avec les Inuits portant notamment sur la création, le développement et l'exploitation des parcs au Nunavik entraînera la négociation d'ententes spécifiques sur divers aspects reliés aux objets de cette entente de partenariat.

Orientation stratégique 5

Réaliser la mission en comptant sur une gestion efficace et en misant sur une équipe compétente, mobilisée autour des stratégies, axée sur les résultats à atteindre et dotée des technologies nécessaires à la maîtrise des connaissances et à leur diffusion

Les quatre premières orientations font état des objectifs dressés pour répondre aux enjeux auxquels est confrontée la Société de la faune et des parcs du Québec, et les différents résultats qui déjà émergent au terme de la première année d'exercice du Plan stratégique. La cinquième orientation, quant à elle, regroupe les objectifs qui permettront de relever les défis propres à l'organisation et au menu nécessaire mais exigeant qu'elle doit rencontrer.

Les défis résumés sont multiples. Pour y répondre, la Société s'est dotée de neuf objectifs qui vont du bilan du fonctionnement à la recherche de nouvelles avenues de financement pour la Société.

Le diagnostic et l'ajustement de l'organisation

Objectif

Dresser, d'ici à avril 2001, un premier bilan du fonctionnement de la Société et formuler les recommandations appropriées

Faciliter l'adaptation continue du personnel aux changements organisationnels et technologiques liés, entre autres, à la modernisation de l'Etat

Contexte

La Société de la faune et des parcs du Québec est une jeune organisation mise sur pied en 1999. Après deux ans d'activité, il semblait opportun de dresser un premier bilan du fonctionnement afin d'apporter les ajustements requis.

Par ailleurs, la modernisation de l'Etat remet notamment le citoyen au centre des préoccupations des organisations gouvernementales. Elle entraîne, pour ce faire, des changements organisationnels et technologiques significatifs. Les premiers touchés par ces changements sont évidemment les employés qui dispensent les services aux citoyens. Il importe de s'assurer qu'ils demeurent en mesure de maintenir la qualité attendue.

Les autorités de la Société ont réalisé une tournée de l'ensemble des unités administratives y compris des entités régionales. Cette initiative a permis de faire le point sur l'organisation et ses projets, notamment en présentant le Plan stratégique. Plusieurs des réflexions exprimées par le personnel lors de ces rencontres ont trouvé réponse dans les actions prévues au Plan stratégique. Pour les autres considérations, les autorités de la Société ont dressé et diffusé une série d'engagements dont la majorité est déjà réalisée.

D'autre part, les suites des actions de l'objectif visant à « Dresser, d'ici à avril 2001, un premier bilan du fonctionnement de la Société et formuler les recommandations appropriées », ont donné lieu à une série d'engagements de la part des autorités de la Société. Les préoccupations exprimées par le personnel à l'égard de la prestation des services aux citoyens, à tous les niveaux, ont donc été entendues. La majorité de ces engagements sont déjà réalisés et ont permis de modifier les conditions de travail ou son organisation.

Par ailleurs, le soutien à l'adaptation continue du personnel, déjà mis en priorité au sein de la Société, s'est maintenu au cours de cette année. Ainsi, au cours de l'année civile 2001, le personnel de la Société a bénéficié de 5 700 jours/activités de formation pour un investissement total de 1,3 million de dollars.

Finalement au chapitre de la formation, les autorités ont retenu deux grandes priorités de développement des ressources humaines :

- Actualiser les compétences du personnel en relation avec la modernisation du cadre de gestion gouvernemental. En ce sens, l'accent est mis sur la gestion des personnes, la gestion par résultats et le service à la clientèle, incluant la téléphonie.
- Développer et maintenir les compétences techniques et professionnelles propres à chaque vice-présidence et à ses unités administratives.

Perspectives

L'objectif visant à faire un premier bilan et à formuler des recommandations a donc été atteint. Les engagements qui demeurent à implanter seront pris en compte au cours des travaux rattachés à l'objectif stratégique qui porte sur l'amélioration continue du personnel aux changements organisationnels et technologiques. À cet égard, des plans sectoriels de formation seront élaborés conformément aux deux grandes priorités de développement des ressources humaines retenues et diffusés au cours de 2002-2003.

Par ailleurs, la réalisation des engagements issus de la tournée sera complétée et les plans sectoriels de formation respectant les deux volets seront préparés afin que les activités de formation respectent les priorités retenues.

La gestion par résultats

Objectif

D'ici à mars 2003, compléter le cadre de gestion axée sur les résultats et le service à la clientèle de même que s'assurer de sa diffusion à l'interne.

D'ici à mars 2002, compléter la mise en place des mécanismes appropriés de contrôle, vérification et reddition de comptes.

Contexte

Comme les autres organisations gouvernementales, la Société devait compléter le virage en direction d'une gestion axée sur les résultats, notamment en fonction des principes établis à la *Loi sur l'administration publique*. Le Plan stratégique, la Déclaration de services aux citoyens et le Rapport annuel de gestion sont spécifiquement visés par cette loi. La Société de la faune et des parcs du Québec a également prévu la mise en place d'autres outils de gestion par résultats pour le traitement des plaintes, le suivi du Plan stratégique et la mise en place de mécanismes appropriés de contrôle et de vérification interne.

Résultats

Tous les outils de gestion par résultats prévus pour l'exercice 2001-2002 ont été produits et les travaux de préparation pour le nouveau Rapport annuel de gestion ont été complétés au-delà du niveau prévu. La révision du Plan stratégique a eu lieu à la fin de l'exercice et a porté sur l'actualisation des libellés des objectifs stratégiques pour qu'ils reflètent plus fidèlement l'intention visée. Les principaux mécanismes de contrôle, de vérification interne et de reddition de comptes ont été établis et font désormais partie des pratiques de gestion de la Société.

Réalisation des outils de gestion par résultats au 31 mars 2002

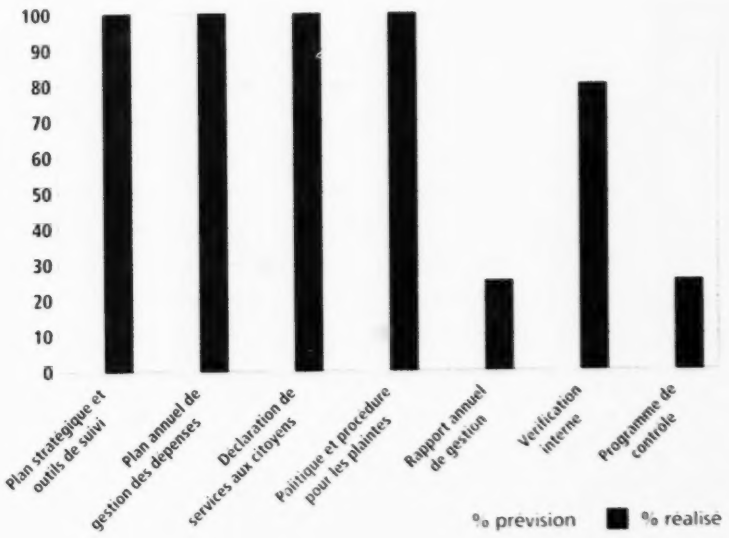

Orientation stratégique 5

Réaliser la mission en comptant sur une gestion efficace et en misant sur une équipe compétente, mobilisée autour des stratégies, axée sur les résultats à atteindre et dotée des technologies nécessaires à la maîtrise des connaissances et à leur diffusion

Les quatre premières orientations font état des objectifs dressés pour répondre aux enjeux auxquels est confrontée la Société de la faune et des parcs du Québec, et les différents résultats qui déjà émergent au terme de la première année d'exercice du Plan stratégique. La cinquième orientation, quant à elle, regroupe les objectifs qui permettront de relever les défis propres à l'organisation et au menu nécessaire mais exigeant qu'elle doit rencontrer.

Les défis résumés sont multiples. Pour y répondre, la Société s'est dotée de neuf objectifs qui vont du bilan du fonctionnement à la recherche de nouvelles avenues de financement pour la Société.

Le diagnostic et l'ajustement de l'organisation

Objectifs

Dresser, d'ici à avril 2001, un premier bilan du fonctionnement de la Société et formuler les recommandations appropriées.

Faciliter l'adaptation continue du personnel aux changements organisationnels et technologiques liés, entre autres, à la modernisation de l'État.

Contexte

La Société de la faune et des parcs du Québec est une jeune organisation mise sur pied en 1999. Après deux ans d'activité, il semblait opportun de dresser un premier bilan du fonctionnement afin d'apporter les ajustements requis.

Par ailleurs, la modernisation de l'État remet notamment le citoyen au centre des préoccupations des organisations gouvernementales. Elle entraîne, pour ce faire, des changements organisationnels et technologiques significatifs. Les premiers touchés par ces changements sont évidemment les employés qui dispensent les services aux citoyens. Il importe de s'assurer qu'ils demeurent en mesure de maintenir la qualité attendue.

Résultats

Les autorités de la Société ont réalisé une tournée de l'ensemble des unités administratives y compris des entités régionales. Cette initiative a permis de faire le point sur l'organisation et ses projets, notamment en présentant le Plan stratégique. Plusieurs des réflexions exprimées par le personnel lors de ces rencontres ont trouvé réponse dans les actions prévues au Plan stratégique. Pour les autres considérations, les autorités de la Société ont dressé et diffusé une série d'engagements dont la majorité est déjà réalisée.

D'autre part, les suites des actions de l'objectif visant à « Dresser, d'ici à avril 2001, un premier bilan du fonctionnement de la Société et formuler les recommandations appropriées », ont donné lieu à une série d'engagements de la part des autorités de la Société. Les préoccupations exprimées par le personnel à l'égard de la prestation des services aux citoyens, à tous les niveaux, ont donc été entendues. La majorité de ces engagements sont déjà réalisés et ont permis de modifier les conditions de travail ou son organisation.

Par ailleurs, le soutien à l'adaptation continue du personnel, déjà mis en priorité au sein de la Société, s'est maintenu au cours de cette année. Ainsi, au cours de l'année civile 2001, le personnel de la Société a bénéficié de 5 700 jours/activités de formation pour un investissement total de 1,3 million de dollars.

Finalement au chapitre de la formation, les autorités ont retenu deux grandes priorités de développement des ressources humaines :

- Actualiser les compétences du personnel en relation avec la modernisation du cadre de gestion gouvernemental. En ce sens, l'accent est mis sur la gestion des personnes, la gestion par résultats et le service à la clientèle, incluant la téléphonie.
- Développer et maintenir les compétences techniques et professionnelles propres à chaque vice-présidence et à ses unités administratives.

Perspectives

L'objectif visant à faire un premier bilan et à formuler des recommandations a donc été atteint. Les engagements qui demeurent à implanter seront pris en compte au cours des travaux rattachés à l'objectif stratégique qui porte sur l'amélioration continue du personnel aux changements organisationnels et technologiques. À cet égard, des plans sectoriels de formation seront élaborés conformément aux deux grandes priorités de développement des ressources humaines retenues et diffusés au cours de 2002-2003.

Par ailleurs, la réalisation des engagements issus de la tournée sera complétée et les plans sectoriels de formation respectant les deux volets seront préparés afin que les activités de formation respectent les priorités retenues.

La gestion par résultats

Objectifs

D'ici à mars 2003, compléter le cadre de gestion axée sur les résultats et le service à la clientèle de même que s'assurer de sa diffusion à l'interne.

D'ici à mars 2002, compléter la mise en place des mécanismes appropriés de contrôle, vérification et reddition de comptes.

Contexte

Comme les autres organisations gouvernementales, la Société devait compléter le virage en direction d'une gestion axée sur les résultats, notamment en fonction des principes établis à la *Loi sur l'administration publique*. Le Plan stratégique, la Déclaration de services aux citoyens et le Rapport annuel de gestion sont spécifiquement visés par cette loi. La Société de la faune et des parcs du Québec a également prévu la mise en place d'autres outils de gestion par résultats pour le traitement des plaintes, le suivi du Plan stratégique et la mise en place de mécanismes appropriés de contrôle et de vérification interne.

Résultats

Tous les outils de gestion par résultats prévus pour l'exercice 2001-2002 ont été produits et les travaux de préparation pour le nouveau Rapport annuel de gestion ont été complétés au-delà du niveau prévu. La révision du Plan stratégique a eu lieu à la fin de l'exercice et a porté sur l'actualisation des libellés des objectifs stratégiques pour qu'ils reflètent plus fidèlement l'intention visée. Les principaux mécanismes de contrôle, de vérification interne et de reddition de comptes ont été établis et font désormais partie des pratiques de gestion de la Société.

Réalisation des outils de gestion par résultats
au 31 mars 2002

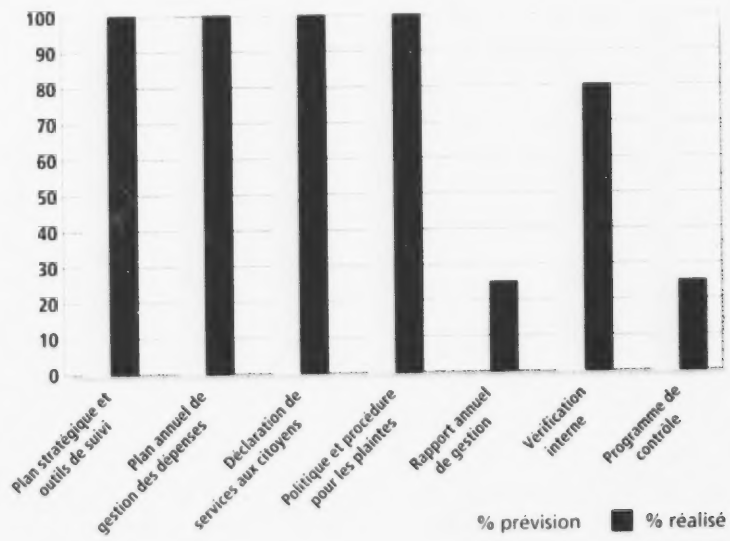

Perspectives

Les outils de gestion qui ont été mis en place ont déjà des retombées importantes dans la transformation des façons de faire et ils permettent l'adhésion et le développement de la gestion axée sur les résultats à tous les niveaux de l'organisation. La publication du présent rapport est l'un des derniers outils de gestion par résultats à implanter. Le développement des mécanismes de contrôle, de vérification et de reddition de comptes se poursuivra au cours du prochain exercice, notamment à l'égard de la vérification interne et du programme de contrôle de gestion.

Les infrastructures et les équipements technologiques

Objectif

D'ici à mars 2004, moderniser les infrastructures et les équipements technologiques afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de la Société.

Contexte

Dans sa prestation de services aux citoyens, la Société de la faune et des parcs du Québec doit s'assurer que ses approches, ses infrastructures et ses technologies supportent le mieux possible l'amélioration de sa performance. De tous les systèmes et équipements en place, à améliorer ou à concevoir, la Société porte notamment son attention sur le système de vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage, le développement géomatique et la numérisation des territoires. Elle entend également continuer de collaborer aux dossiers de la reforme du cadastre québécois et de l'alimentation du système de publication des droits.

Résultats

En ce qui concerne la modernisation des infrastructures et des technologies, le projet de développement d'un nouveau système de gestion pour la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage a été amorcé. Les travaux de développement sont complétés à 75% et les tests d'acceptation sont réalisés à 10%. Le plan de développement de géomatique de la Société a été adopté par les autorités de la Société et le projet de numérisation des territoires de la Société, qui a été amorcé en 2001-2002, est complété à 80%.

D'autres travaux de modernisation des infrastructures et des équipements technologiques ont eu lieu, tels que la mise en place d'un système informatisé permettant de mieux prendre en charge les signalements de braconnage, l'amélioration des équipements de communication avec plusieurs des bureaux locaux et la conception administrative de systèmes informatisés de soutien aux activités régionales.

Perspectives

Le nouveau système de vente des permis devrait être en fonction à compter d'avril 2003. La mise en œuvre du plan de géomatique est conditionnée par la disponibilité du personnel requis pour l'application dans les unités régionales. L'échéance de mars 2003 pour terminer la numérisation des territoires sera possiblement devancée à l'été 2002 en raison d'une entente entre la Société et le ministère des Ressources naturelles, laquelle permet de réduire la quantité de ressources requises.

Les sources de financement

Objectif

D'ici à mars 2003, explorer différentes avenues de solution en vue de diversifier les bases budgetaires actuelles de la Société.

Contexte

La Société est un organisme budgétaire dont le financement provient des crédits votés annuellement par l'Assemblée nationale du Québec. Toutefois, sa loi constitutive prévoit qu'elle pourrait, avec l'accord du gouvernement, conserver une partie des revenus générés par ses activités. La Société entend donc explorer les possibilités de diversifier ses sources de financement.

Résultats

Un groupe de travail sur la récupération des coûts et le financement des activités de la Société a été constitué en 2001-2002.

Perspectives

Les premiers résultats du groupe de travail sont attendus au cours de l'exercice financier 2002-2003.

Les renseignements personnels et l'accès à l'information

Objectif

D'ici à mars 2002, mettre en place un cadre de gestion en matière de protection des renseignements personnels et d'accès à l'information

Contexte

La Société, tout comme les autres ministères et organismes, doit s'assurer du respect de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. La nature de ses interventions fait en sorte qu'elle est régulièrement sollicitée pour des documents visés par cette loi. En outre, elle détient dans ses fichiers informatiques de nombreuses informations nominatives dont elle doit assurer la protection.

Résultats

Outre le traitement régulier de toute demande d'accès à ses documents ainsi que de toute demande de communication de renseignements personnels en conformité avec les exigences législatives, la Société de la faune et des parcs du Québec a poursuivi, en 2001-2002, la réalisation d'activités structurantes, afin d'assurer une meilleure reconnaissance et le respect de cette législation.

Ainsi, la Société a mis en œuvre un programme de sensibilisation et de formation à l'intention de son personnel portant sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels. Au terme de la période couverte par le présent rapport, l'ensemble des cadres de même qu'une bonne partie du personnel concerné ont été formés. De plus, un programme de communication a été conçu afin de sensibiliser tous les employés aux exigences de cette loi. Finalement, la Société a élaboré une entente administrative avec le ministère de l'Environnement pour l'utilisation de son réseau de répondants régionaux dédié au traitement des demandes d'accès en régions. Cette entente a été soumise pour avis à la Commission d'accès à l'information.

Perspectives

Tel qu'il était requis en 2001-2002 par le Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels, la Société a amorcé la réalisation de l'étude de conformité des profils d'accès aux renseignements nominatifs contenus dans le fichier de ses ressources humaines. Le rapport final de cette étude devrait être déposé au mois de juin 2002.

Au cours de l'année 2002-2003, la Société poursuivra la formation des agents de protection de la faune et diffusera le plan de communication à l'intention du personnel.

Image corporative de la Société

Objectif

D'ici à mars 2003, développer l'image institutionnelle de la Société avec des stratégies appropriées en lien avec les orientations et priorités gouvernementales. **(Actualisé)**

Contexte

La création de la Société de la faune et des parcs du Québec est toute récente. Plusieurs citoyens ne connaissent pas encore son existence ou ses principaux mandats, ou confondent sa mission avec celle de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ).

Résultats

La Société a posé plusieurs actions en 2001-2002 afin d'accroître sa notoriété auprès du grand public et de ses diverses clientèles.

Perspectives

Les outils de gestion qui ont été mis en place ont déjà des retombées importantes dans la transformation des façons de faire et ils permettent l'adhésion et le développement de la gestion axée sur les résultats à tous les niveaux de l'organisation. La publication du présent rapport est l'un des derniers outils de gestion par résultats à implanter. Le développement des mécanismes de contrôle, de vérification et de reddition de comptes se poursuivra au cours du prochain exercice, notamment à l'égard de la vérification interne et du programme de contrôle de gestion.

Les infrastructures et les équipements technologiques

Objectif

D'ici à mars 2004, moderniser les infrastructures et les équipements technologiques afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de la Société.

Contexte

Dans sa prestation de services aux citoyens, la Société de la faune et des parcs du Québec doit s'assurer que ses approches, ses infrastructures et ses technologies supportent le mieux possible l'amélioration de sa performance. De tous les systèmes et équipements en place, à améliorer ou à concevoir, la Société porte notamment son attention sur le système de vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage, le développement géomatique et la numérisation des territoires. Elle entend également continuer de collaborer aux dossiers de la réforme du cadastre québécois et de l'alimentation du système de publication des droits.

Résultats

En ce qui concerne la modernisation des infrastructures et des technologies, le projet de développement d'un nouveau système de gestion pour la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage a été amorcé. Les travaux de développement sont complétés à 75% et les tests d'acceptation sont réalisés à 10%. Le plan de développement de géomatique de la Société a été adopté par les autorités de la Société et le projet de numérisation des territoires de la Société, qui a été amorcé en 2001-2002, est complété à 80%.

D'autres travaux de modernisation des infrastructures et des équipements technologiques ont eu lieu, tels que la mise en place d'un système informatisé permettant de mieux prendre en charge les signalements de braconnage, l'amélioration des équipements de communication avec plusieurs des bureaux locaux et la conception administrative de systèmes informatisés de soutien aux activités régionales.

Perspectives

Le nouveau système de vente des permis devrait être en fonction à compter d'avril 2003. La mise en œuvre du plan de géomatique est conditionnée par la disponibilité du personnel requis pour l'application dans les unités régionales. L'échéance de mars 2003 pour terminer la numérisation des territoires sera possiblement devancée à l'été 2002 en raison d'une entente entre la Société et le ministère des Ressources naturelles, laquelle permet de réduire la quantité de ressources requises.

Les sources de financement

Objectif

D'ici à mars 2003, explorer différentes avenues de solution en vue de diversifier les bases budgétaires actuelles de la Société.

Contexte

La Société est un organisme budgétaire dont le financement provient des crédits votés annuellement par l'Assemblée nationale du Québec. Toutefois, sa loi constitutive prévoit qu'elle pourrait, avec l'accord du gouvernement, conserver une partie des revenus générés par ses activités. La Société entend donc explorer les possibilités de diversifier ses sources de financement.

Résultats

Un groupe de travail sur la récupération des coûts et le financement des activités de la Société a été constitué en 2001-2002.

Perspectives

Les premiers résultats du groupe de travail sont attendus au cours de l'exercice financier 2002-2003.

Les renseignements personnels et l'accès à l'information

D'ici à mars 2002, mettre en place un cadre de gestion en matière de protection des renseignements personnels et d'accès à l'information.

Contexte

La Société, tout comme les autres ministères et organismes, doit s'assurer du respect de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. La nature de ses interventions fait en sorte qu'elle est régulièrement sollicitée pour des documents visés par cette loi. En outre, elle détient dans ses fichiers informatiques de nombreuses informations nominatives dont elle doit assurer la protection.

Résultats

Outre le traitement régulier de toute demande d'accès à ses documents ainsi que de toute demande de communication de renseignements personnels en conformité avec les exigences législatives, la Société de la faune et des parcs du Québec a poursuivi, en 2001-2002, la réalisation d'activités structurantes, afin d'assurer une meilleure reconnaissance et le respect de cette législation.

Ainsi, la Société a mis en œuvre un programme de sensibilisation et de formation à l'intention de son personnel portant sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels. Au terme de la période couverte par le présent rapport, l'ensemble des cadres de même qu'une bonne partie du personnel concerné ont été formés. De plus, un programme de communication a été conçu afin de sensibiliser tous les employés aux exigences de cette loi. Finalement, la Société a élaboré une entente administrative avec le ministère de l'Environnement pour l'utilisation de son réseau de répondants régionaux dédié au traitement des demandes d'accès en régions. Cette entente a été soumise pour avis à la Commission d'accès à l'information.

Perspectives

Tel qu'il était requis en 2001-2002 par le Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels, la Société a amorcé la réalisation de l'étude de conformité des profils d'accès aux renseignements nominatifs contenus dans le fichier de ses ressources humaines. Le rapport final de cette étude devrait être déposé au mois de juin 2002.

Au cours de l'année 2002-2003, la Société poursuivra la formation des agents de protection de la faune et diffusera le plan de communication à l'intention du personnel.

Image corporative de la Société

D'ici à mars 2003, développer l'image institutionnelle de la Société avec des stratégies appropriées en lien avec les orientations et priorités gouvernementales. (Actualisé)

Contexte

La création de la Société de la faune et des parcs du Québec est toute récente. Plusieurs citoyens ne connaissent pas encore son existence ou ses principaux mandats, ou confondent sa mission avec celle de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ).

Résultats

La Société a posé plusieurs actions en 2001-2002 afin d'accroître sa notoriété auprès du grand public et de ses diverses clientèles.

- Visuel institutionnel

  Dans le cadre de son mandat et en lien avec le Plan stratégique, la Société a développé un visuel institutionnel utilisé dans les communications avec les citoyens et les partenaires. La Société a également procédé aux modifications requises par le Programme d'identification visuelle gouvernemental quant à la signature sur les productions écrites.

- Site Internet

  L'année 2001-2002 aura été une période de réorientation du site Internet actuel. Avec la création du comité Internet et la consultation des unités administratives, le projet de refonte du site Internet est bien amorcé.

  En un an, la fréquentation du site Internet de la Société s'est considérablement accrue. De juillet 2001 à mars 2002, le nombre de visites est passé de 36 308 à 53 666. De plus, le nombre de pages visitées mensuellement pendant la même période est passé de 127 487 à 211 617.

- Participation aux événements publics

  La Société de la faune et des parcs du Québec a été présente dans un nombre important d'événements publics. Elle a participé à seize salons au Québec, qui ont attiré plus de 400 000 visiteurs. On estime à environ 13 000 le nombre de personnes qui se sont présentées à son stand d'information.

  Par ailleurs, la Société a su partager son expertise à l'occasion de près d'une vingtaine de congrès et colloques organisés par ses partenaires et autres intervenants du domaine de la faune et des parcs.

  D'autre part, la Société s'est particulièrement illustrée comme partenaire majeur de l'exposition *Loin d'être bête*, présentée au Musée de la civilisation du 28 février 2002 au 4 janvier 2004 et de la Pourvoirie de Bonhomme au Carnaval de Québec en février 2002.

  Finalement, l'édition 2001 de la *Fête de la pêche* a généré une importante participation. Environ 50 000 personnes ont participé aux différentes activités dans 270 sites répartis dans toutes les régions du Québec.

- Placement publicitaire

  Dans le cadre de la campagne de sensibilisation sur la cohabitation avec l'ours noir, des messages de 30 et 60 secondes ont été diffusés à plus de 1 700 reprises par les réseaux de télévision national et régional entre les mois de juin et octobre 2001.

  Le message promotionnel de l'édition 2001 de la *Fête de la pêche* a rejoint, par le placement publicitaire, une forte majorité de Québécois (médias électroniques et presse écrite) et près de 2 400 000 personnes par la promotion de l'événement dans l'ensemble des médias électroniques et écrits.

Au cours de 2002-2003, la Société poursuivra les modifications liées aux exigences du Programme d'identification visuelle gouvernemental quant à son site Internet et aux véhicules utilisés dans l'exercice de ses mandats.

La Société réalisera les stratégies de communication au regard du *Cadre de référence de la communication gouvernementale* et de la programmation annuelle des communications de la Société avec des thèmes comme la protection de la faune et la conservation des milieux naturels, la promotion de la pêche et la participation à des événements nationaux et internationaux.

Les clientèles prioritaires

Réaliser, d'ici à mars 2003, des actions favorisant la réalisation des politiques gouvernementales ciblant les clientèles prioritaires (jeunes, femmes, famille, etc.) dans le secteur de la faune et des parcs.

La Société appuie l'atteinte d'objectifs gouvernementaux à l'égard des clientèles reconnues prioritaires par le gouvernement du Québec. C'est le cas, notamment, pour les jeunes, les femmes et la famille, où plusieurs des actions de la Société, comme le développement économique des régions ou la conservation des milieux de vie de la faune, contribuent également aux objectifs gouvernementaux.

- Visuel institutionnel

  Dans le cadre de son mandat et en lien avec le Plan stratégique, la Société a développé un visuel institutionnel utilisé dans les communications avec les citoyens et les partenaires. La Société a également procédé aux modifications requises par le Programme d'identification visuelle gouvernemental quant à la signature sur les productions écrites.

- Site Internet

  L'année 2001-2002 aura été une période de réorientation du site Internet actuel. Avec la création du comité Internet et la consultation des unités administratives, le projet de refonte du site Internet est bien amorcé.

  En un an, la fréquentation du site Internet de la Société s'est considérablement accrue. De juillet 2001 à mars 2002, le nombre de visites est passé de 36 108 à 53 666. De plus, le nombre de pages visitées mensuellement pendant la même période est passé de 127 487 à 211 617.

- Participation aux événements publics

  La Société de la faune et des parcs du Québec a été présente dans un nombre important d'événements publics. Elle a participé à seize salons au Québec, qui ont attiré plus de 400 000 visiteurs. On estime à environ 13 000 le nombre de personnes qui se sont présentées à son stand d'information.

  Par ailleurs, la Société a su partager son expertise à l'occasion de près d'une vingtaine de congrès et colloques organisés par ses partenaires et autres intervenants du domaine de la faune et des parcs.

  D'autre part, la Société s'est particulièrement illustrée comme partenaire majeur de l'exposition *Loin d'être bête*, présentée au Musée de la civilisation du 28 février 2002 au 4 janvier 2004 et de la Pourvoirie de Bonhomme au Carnaval de Québec en février 2002.

  Finalement, l'édition 2001 de la *Fête de la pêche* a généré une importante participation. Environ 50 000 personnes ont participé aux différentes activités dans 270 sites répartis dans toutes les régions du Québec.

- Placement publicitaire

  Dans le cadre de la campagne de sensibilisation sur la cohabitation avec l'ours noir, des messages de 30 et 60 secondes ont été diffusés à plus de 1 700 reprises par les réseaux de télévision national et régional entre les mois de juin et octobre 2001.

  Le message promotionnel de l'édition 2001 de la *Fête de la pêche* a rejoint, par le placement publicitaire, une forte majorité de Québécois (médias électroniques et presse écrite) et près de 2 400 000 personnes par la promotion de l'événement dans l'ensemble des médias électroniques et écrits.

Perspectives

Au cours de 2002-2003, la Société poursuivra les modifications liées aux exigences du Programme d'identification visuelle gouvernemental quant à son site Internet et aux véhicules utilisés dans l'exercice de ses mandats.

La Société réalisera les stratégies de communication au regard du *Cadre de référence de la communication gouvernementale* et de la programmation annuelle des communications de la Société avec des thèmes comme la protection de la faune et la conservation des milieux naturels, la promotion de la pêche et la participation à des événements nationaux et internationaux.

Les clientèles prioritaires

Objectif

Réaliser, d'ici à mars 2003, des actions favorisant la réalisation des politiques gouvernementales concernant les clientèles prioritaires (jeunes, femmes, famille, etc.) dans le secteur de la faune et des parcs.

Contexte

La Société appuie l'atteinte d'objectifs gouvernementaux à l'égard des clientèles reconnues prioritaires par le gouvernement du Québec. C'est le cas, notamment, pour les jeunes, les femmes et la famille, où plusieurs des actions de la Société, comme le développement économique des régions ou la conservation des milieux de vie de la faune, contribuent également aux objectifs gouvernementaux.

Résultats

La contribution de la Société s'est manifestée à l'égard du programme d'action gouvernemental 2000-2003 «L'égalité pour toutes les Québécoises», mais l'essentiel de son action a porté surtout sur la clientèle jeunesse.

- Condition féminine

  Le programme d'action gouvernemental pour les Québécoises a retenu trois engagements pour la Société. L'un deux concerne la promotion de l'embauche de femmes dans les emplois liés aux services et aux infrastructures de plein air, de chasse, de pêche et de piégeage. Afin de tracer un portrait de la situation des femmes, la Société a procédé, dans une première étape, à la mise à jour des données du rapport «Portrait socioéconomique des femmes du Québec et de ses régions».

  En outre, la Société est partenaire du concours *Chapeau les filles!* qui est parrainé par le ministère de l'Éducation et destiné aux femmes de la formation professionnelle et technique non traditionnelle. En 2001-2002, elle a octroyé un prix national d'une valeur de 5 000 dollars à la meilleure candidate inscrite dans le volet «Faune et Parcs» du concours. Ce prix consiste en un stage rémunéré d'une durée de douze à quinze semaines qui donne accès, après entente avec l'établissement d'enseignement, aux crédits nécessaires pour l'obtention du diplôme. Ce prix est remis à une candidate étudiant dans le domaine de l'environnement et de la faune.

  De plus, la Société est partenaire d'*Excelle Science*, nouveau volet du concours *Chapeau les filles!*, qui s'adresse aux étudiantes de niveau universitaire. La Société a proposé un stage dans le cadre du développement des parcs du Nunavik.

  Enfin, la Société de la faune et des parcs du Québec s'est associée avec d'autres organismes et ministères pour l'organisation d'activités spéciales dans le cadre de la Journée internationale des femmes.

- Famille

  Intéresser les familles à la pratique des diverses activités fauniques est au cœur des préoccupations de la Société.

  La seconde édition de la *Fête de la pêche* a offert à de nombreuses familles la possibilité de pêcher durant une fin de semaine sans permis sur tout le territoire québécois.

- Jeunesse

  Avec la participation de ses partenaires, la Société de la faune et des parcs du Québec a relancé un programme de création d'emplois pour les jeunes en région. Ce programme s'appuie sur une stratégie d'investissement dans la mise en valeur du milieu naturel et de la faune. En plus de créer de nouveaux emplois en régions, ce programme génère de nouvelles activités susceptibles de permettre aux jeunes de trouver plus facilement un emploi à moyen terme.

  Ayant connu des résultats significatifs au cours de l'année 2000-2001 avec un programme similaire, le programme s'est poursuivi en 2001-2002 avec un investissement de près de 8 millions de dollars et la création de centaines d'emplois. C'est donc autant de jeunes qui ont pu profiter d'une expérience d'emploi valorisante dans le domaine de la faune et des parcs au sein des pourvoiries, des zecs et des diverses fédérations partenaires de la Société.

Perspectives

Le bilan détaillé des retombées du programme de création d'emploi pour les jeunes sera disponible à l'automne 2002. De plus, le programme se poursuivra au cours de l'exercice 2002-2003.

Déclaration de services aux citoyens

Profitant de l'élan propre à la création d'une nouvelle organisation vouée à la faune et aux parcs du Québec, la Société a abordé d'emblée les principes de la *Loi sur l'administration publique* et mis en place les différents outils de gestion axée sur les résultats qu'elle prévoit, afin d'améliorer les services rendus aux citoyens.

Ainsi, la Société a adopté sa Déclaration de services aux citoyens en mars 2001 et a ensuite procédé à sa diffusion. Cette déclaration dont une copie est jointe en annexe regroupe les 33 engagements visant l'offre de services de qualité à sa clientèle.

Contexte

Pour la première année, la Société de la faune et des parcs du Québec a misé sur le niveau et la qualité des services impliquant des relations directes avec sa clientèle, où accessibilité, personnalisation, courtoisie et diligence doivent caractériser ses services d'accueil et de renseignements. La Société s'est également engagée à améliorer constamment ses services et offre à tout citoyen et client une écoute attentive, de même que différentes possibilités de recours si un problème survient. Finalement, la Société établit clairement son engagement quant à la confidentialité des données qu'elle traite et à l'identité des personnes qui participent à des activités de lutte au braconnage.

Au cours de cette année d'implantation, des efforts ont été consacrés pour mettre en place les conditions propices au respect de ses engagements. La Société a instauré des mesures de suivi selon la disponibilité de ses ressources humaines et financières. Elle mettra en application, au cours de l'année 2002-2003, de nouveaux outils de gestion pour le suivi de ses engagements.

Néanmoins le présent rapport de gestion fait état des résultats atteints à l'égard d'un bon nombre des engagements pris par la Société.

Résultats

Des services accessibles

Dans le respect de son premier engagement, la Société assure l'accessibilité à son centre d'information au siège social et aux dix-sept bureaux régionaux durant les heures normales d'ouverture. Elle offre, de plus, un accès téléphonique sans frais d'appel à son centre d'information. Pour ce faire, la Société a négocié avec le ministère de l'Environnement une entente permettant de partager les frais inhérents à ces opérations et de disposer des ressources humaines et matérielles appropriées.

En effet, le centre d'information a traité, en 2001-2002, 33 839 demandes de renseignements relatives au secteur de la faune et des parcs à partir de la ligne téléphonique sans frais. Ces appels représentent 84 % de l'ensemble des demandes

traitées au centre d'information. Quant au suivi des demandes de renseignements dans les bureaux régionaux, les statistiques ont été rendues disponibles à compter du mois de juillet 2001. Néanmoins, 37 579 demandes téléphoniques y ont été traitées durant ces neuf mois. Elles correspondent à 80% des demandes d'information relatives exclusivement au secteur de la faune et des parcs.

L'affluence des demandes de renseignements adressées aux bureaux régionaux pourrait amener la Société, en 2002-2003, à accentuer la promotion de sa ligne d'information sans frais d'appel pour les citoyens.

Accueil et renseignements au siège social 2001-2002

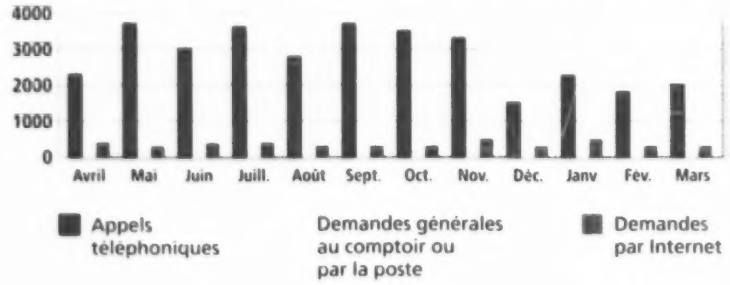

Accueil et renseignements en regions 2001-2002

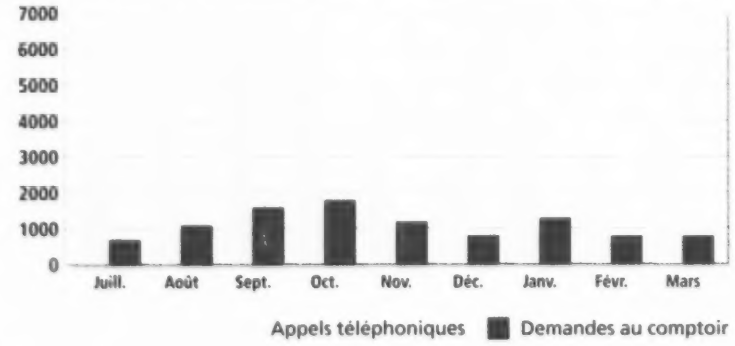

Appels telephoniques 2001-2002

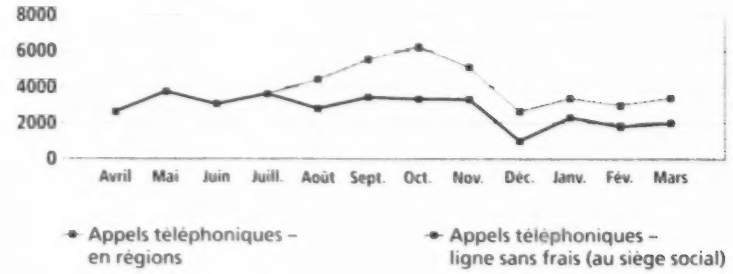

Par ailleurs, la Société garantit l'accessibilité en tout temps, et ce, de manière confidentielle à son service S.O.S. Braconnage. Afin de respecter cet engagement, la *Centrale d'alerte environnement et faune* est en activité 24 heures par jour, 7 jours par semaine et peut être jointe par l'intermédiaire d'une ligne sans frais. Le Service S.O.S. Braconnage a reçu 18 426 appels en 2001-2002, dont 5 760 pour des déclarations d'accidents ou d'infractions et 12 666 pour des demandes de renseignements.

Repartition mensuelle en pourcentage des appels recus a la centrale S.O.S Braconnage en 2001-2002

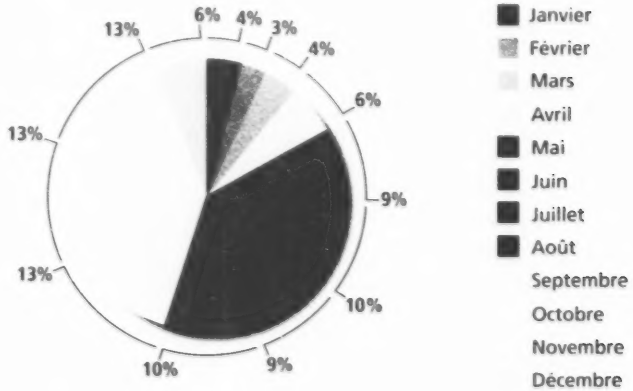

L'accessibilité aux bureaux locaux demeure aussi une préoccupation pour la Société de la faune et des parcs du Québec, considérant que les heures d'ouverture de ces bureaux varient d'un endroit à l'autre. Pour répondre à cette particularité, la Société s'est engagée à ce que tous ses bureaux locaux affichent leurs heures d'ouverture. Cinquante-cinq bureaux locaux ayant procédé en 2001-2002 à l'affichage de leurs heures d'ouverture, cet engagement est donc atteint à 71 %. Quant à l'engagement de mettre à la disponibilité des citoyens une boîte de réception pour le courrier, 69 % des bureaux locaux ont procédé à son installation au 31 mars 2002.

Les brochures réglementaires et les publications relatives aux programmes gérés par la Société sont des documents d'intérêt pour la clientèle et les partenaires. À cet effet, la version électronique de ceux-ci a été diffusée en 2001-2002 dans le site Internet de la Société sous l'onglet Publications.

Des services personnalisés

Au plan de la gestion des boîtes vocales et du courrier électronique, des capsules d'information, sous la thématique « Harmonisons nos messages », ont été diffusées sur le réseau intranet afin d'inviter le personnel à renouveler les messages d'accueil lors d'absences de courte ou de longue durée. Ces capsules étaient accompagnées d'outils pratiques simplifiant le processus de mise à jour. L'ensemble du personnel a donc été interpellé à contribuer à l'amélioration des services, et un rappel des consignes est renouvelé avant les périodes de vacances.

Des mesures de suivi, par simulation à l'interne, seront mises en place au cours des prochains mois afin de quantifier l'atteinte de cet engagement.

Des services courtois

La Société a entrepris, dans un premier temps, une démarche de sensibilisation auprès de son personnel sur la qualité de la prestation de services aux citoyens. Ainsi lors de son adoption, le contenu et la portée de la Déclaration ont fait l'objet d'une présentation au personnel par les gestionnaires. La Société entend procéder au cours de l'année 2002-2003 à des simulations à l'interne pour mesurer l'atteinte de cet engagement.

Des services dans des délais raisonnables

Le Centre d'information a répondu à 84,5 % des appels en moins de 30 secondes. La cible au 31 mars 2002 était de 85 %.

Les brochures réglementaires *La pêche sportive au Québec*, *La chasse au Québec*, *La pêche au saumon* et *Le piégeage au Québec* ont été déposées dans le site Internet de la Société dans les cinq jours suivant leur distribution auprès des dépositaires. De plus, le calendrier résumant les règles pour les zones de pêche, les espèces et le nombre de prises a été rendu disponible sur le site dès décembre 2001.

Des services constamment améliorés

Bien que des indicateurs de performance aient été établis et des cibles fixées pour chacun des engagements, la Société n'a pu développer tous les outils de gestion permettant d'avoir un portrait global de sa performance au cours de cette première année d'implantation.

Pour y remédier, des groupes de discussion ont été constitués. Ils visaient à cerner les préoccupations et les besoins du personnel de première ligne. À l'issue de ces rencontres, des actions à entreprendre à court terme visant l'atteinte des engagements ont été ciblées.

Un recours additionnel simple et gratuit

Mis en place en avril 2001, le Bureau des plaintes s'est doté d'une politique de gestion des plaintes et d'une procédure pour faciliter le traitement de celles-ci au siège social et dans les bureaux régionaux.

Dans l'attente de la mise en place d'un système informatisé, une compilation manuelle a permis de catégoriser les 120 plaintes reçues au Bureau des plaintes, lequel traite exclusivement celles pour lesquelles le plaignant n'a pas eu satisfaction lors d'un premier contact avec un représentant de la Société. Il est à noter que les insatisfactions exprimées visent, plus particulièrement, les plans de gestion et la réglementation en matière de chasse et de pêche. Soixante-quatre pour cent des plaintes se retrouvent dans cette catégorie.

Les directions, alors interpellées, entrent en contact avec le plaignant. Habituellement, des explications sur les raisons qui ont motivé les choix réglementaires de la Société ou l'incidence d'une action sur la conservation ou la mise en valeur de la faune permettent de répondre à la satisfaction du plaignant.

Une confidentialité assurée

De plus, un programme de sensibilisation et de formation concernant les exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* a été diffusé auprès des employés au cours de l'année 2001-2002.

Insatisfactions exprimées 2001-2002

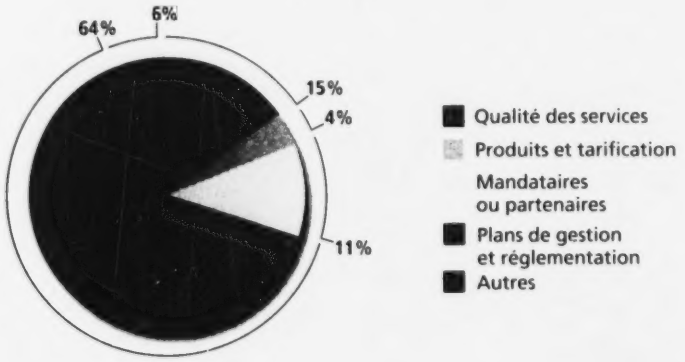

Tel qu'il est mentionné précédemment, la collaboration des citoyens pour lutter contre le braconnage repose, notamment, sur le traitement confidentiel des informations transmises. La procédure retenue garantit, d'une part, la confidentialité du citoyen qui transmet des renseignements et, d'autre part, offre à ce dernier la possibilité de conserver l'anonymat.

Des résultats publics

La Société s'était engagée à rendre compte publiquement des actions posées pour l'amélioration de ses services aux citoyens et des résultats atteints. Le contenu de la présente section répond donc à cet engagement.

Perspectives

La Société de la faune et des parcs du Québec consacrera des efforts, en 2002-2003, à la mise en place de systèmes de gestion adéquats pour mesurer plus précisément l'atteinte de ses engagements. En outre, elle révisera la pertinence des indicateurs qu'elle s'est donnés lors de l'année d'implantation de la Déclaration de services aux citoyens.

Dans le cadre de l'élaboration de son plan d'amélioration des services, la Société analysera différentes options pour mesurer la satisfaction de la clientèle à l'égard de ses engagements et pour connaître la perception des citoyens envers certains aspects de sa mission.

États financiers

Rapport du vérificateur

A l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de la faune et des parcs du Québec au 31 mars 2002 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,

Doris Paradis

Doris Paradis, CA
Québec, le 4 septembre 2002

Revenus et dépenses

Société de la faune et des parcs du Québec
Exercice terminé le 31 mars 2002

Revenus	2002	2001
Droits et permis	27 726 525 $	27 397 352 $
Pénalités et infractions	519 385	625 243
Contributions du gouvernement du Canada	425 000	539 673
Intérêts	46 236	96 343
Recouvrement – provision pour perte sur interventions financières garanties	–	1 168 841
Autres	42 514	31 021
	28 759 660	29 858 473
Contributions du gouvernement du Québec		
Dépenses nettes assumées à même le Fonds consolidé du revenu (note 3)	109 919 471	133 324 510
Virement des apports reportés	6 541 825	7 062 151
	116 461 296	140 386 661
	145 220 956 $	170 245 134 $

Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	55 371 484 $	53 684 439 $
Dépenses d'opérations (note 4)	27 533 157	25 667 274
Aide financière (note 5)	32 618 551	61 348 384
Radiation de créance (note 6)	1 532 941	–
Amortissement des immobilisations	6 541 825	7 062 151
Dépenses – portefeuille Faune et Parcs	123 597 958	147 762 248
Soutien administratif et certains avantages sociaux (note 7)	21 622 998	22 482 886
	145 220 956 $	170 245 134 $

Bilan

Société de la faune et des parcs du Québec
Au 31 mars 2002

Actif	2002	2001
À court terme		
Avances temporaires	84 480 $	36 782 $
Débiteurs (note 8)	947 301	5 259 453
Dû par le gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	35 717 600	23 867 959
	36 749 381	29 164 194
Immobilisations (note 9)	123 362 988	123 363 765
	160 112 369 $	152 527 959 $

Passif		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	13 308 376 $	7 049 730 $
Provision pour vacances (note 10)	5 261 692	4 918 926
Provision pour pertes sur interventions financières garanties (note 11)	17 449	90 865
	18 587 517	12 059 521
Provision pour congés de maladie (note 10)	18 161 864	17 104 673
Apports reportés du gouvernement du Québec	123 362 988	123 363 765
	160 112 369 $	152 527 959 $

ÉVENTUALITÉS (note 13)
ENGAGEMENTS (note 14)

Pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

Notes complémentaires

31 mars 2002

1. Constitution et objet

La Société de la faune et des parcs du Québec est une personne morale mandataire de l'État. Elle a été constituée le 8 septembre 1999 en vertu de la *Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec*, (L.R.Q., c. S-11.012). Les activités reliées au secteur Faune et Parcs sont financées à même les crédits budgétaires reliés au portefeuille Faune et Parcs qui sont utilisés aux fins de l'application de la loi constitutive de la Société.

La Société a pour mission, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat ; elle doit s'assurer également, dans la même perspective, du développement et de la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques d'activités récréatives.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Aide financière

L'aide financière est comptabilisée à la dépense lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux suivants :

Bâtiments	
Édifices administratifs	2,5%
Entrepôts et garages	5%
Aménagement	
Infrastructures de récréation	10%
Mise en valeur des ressources	20%
Infrastructures et réseaux d'exploitation	2,5%
Matériel et équipement	
Transport maritime	5%
Équipement spécialisé	10%
Matériel roulant	20%
Mobilier et équipement de bureau	20%
Équipement informatique	33 ⅓%
Développement de systèmes informatiques	20%

Provision pour pertes sur interventions financières garanties

Les obligations découlant des autres interventions financières garanties sont comptabilisées au passif lorsqu'une perte est probable. La variation annuelle de cette provision est portée à l'état des revenus et dépenses.

Apports reportés du gouvernement du Québec

Les apports reçus relativement au transfert et à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

3. Dépenses nettes assumées à même le fonds consolidé du revenu

	2002	2001
Dépenses – portefeuille Faune et Parcs[1]	123 597 958 $	147 762 248 $
Dépenses assumées pour le soutien administratif et certains avantages sociaux	21 622 998	22 482 886
Amortissement des immobilisations	(6 541 825)	(7 062 151)
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec à même le Fonds consolidé du revenu	138 679 131	163 182 983
Revenus virés au Fonds consolidé du revenu	(28 759 660)	(29 858 473)
	109 919 471 $	133 324 510 $

(1) Une somme de 8,0 M$ a été allouée à un programme de création d'emploi chez les jeunes (7,2 M$ en 2001).

4. Dépenses d'opérations

	2002	2001
Fournitures et approvisionnements	3 750 731 $	4 330 952 $
Services professionnels	3 065 316	3 367 904
Honoraires de gestion – Société des établissements de plein air du Québec	14 400 000	11 400 000
Transport et communication	3 089 621	2 943 410
Entretien et réparations	1 446 628	1 378 416
Location	1 239 356	1 127 026
Matériel et équipement	395 317	266 778
Pertes sur disposition d'immobilisations	11 351	–
Créances douteuses	20 953	668 977
Autres	113 884	183 811
	27 533 357 $	25 667 274 $

5. Aide financière

	2002	2001
Société des établissements de plein air du Québec (1)	10 466 596 $	43 276 676 $
Administration régionale Kativik	5 058 089	4 546 064
Fédération des pourvoyeurs du Québec Inc.	3 188 000	2 507 500
Fédération québécoise des gestionnaires de Zec	2 637 000	1 836 388
Fédération québécoise de la faune Inc.	2 902 000	1 582 000
Fédération québécoise pour le saumon Atlantique	1 548 000	1 077 000
Office du tourisme et des congrès de Gaspé	–	704 000
Centre de plein air Harfang des Neiges inc.	15 000	687 391
Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie	–	529 980
Fondation de la faune du Québec	270 500	423 500
Fondation Héritage Faune	693 500	10 000
Autres (somme des aides inférieures à 400,0 k$)	5 839 866	4 167 885
	32 618 551 $	61 348 384 $

(1) Cette subvention comprend en 2001 une somme de 16,3 M$ pour améliorer les infrastructures dans les parcs et un budget supplémentaire de 27,0 M$ obtenu en cours d'exercice afin de permettre à la SÉPAQ de rembourser des emprunts contractés pour l'opération et les investissements dans les parcs et réserves. Pour 2002, elle ne comprend que le soutien à l'amélioration des infrastructures dans les parcs.

6. Radiation de créance

En vertu du décret 337-99 de mars 1999, le gouvernement confiait la gestion de ses parcs à la Société des établissements de plein air du Québec, et ce moyennant compensation. Cette disposition a donné lieu à une créance à recevoir de 1 532 941 $ aux livres de la Société de la faune et des parcs du Québec.

Cette dernière, par le décret 1292-2001 d'octobre 2001, a été autorisée à ne pas réclamer cette créance.

7. Soutien administratif et certains avantages sociaux

Le ministère de l'Environnement fournit à la Société, et ce sans contrepartie, le soutien administratif en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles dans le cadre d'une entente de service entre les deux organisations, incluant l'utilisation d'actifs appartenant au Ministère. De plus, les cotisations aux régimes de retraite ainsi qu'une partie des dépenses de vacances et congés de maladie pour les employés de la Société (assumées par le Conseil du trésor) ne sont pas défrayées à même le portefeuille Faune et Parcs.

	2002	2001
Soutien administratif du ministère de l'Environnement	18 463 100 $	19 050 200 $
Contributions du Conseil du trésor		
Cotisations aux régimes de retraite	1 759 941	1 820 896
Dépense de vacances et congés de maladie	1 399 957	1 611 790
	21 622 998 $	22 482 886 $

8. Débiteurs

	2002	2001
Clients	947 301 $	1 226 512 $
Société des établissements de plein air du Québec	–	4 032 941
	947 301 $	5 259 453 $

9. Immobilisations

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	67 343 327 $	– $	67 343 327 $	67 050 234 $
Bâtiments	27 499 673	4 538 717	22 960 956	24 470 688
Aménagement	20 119 976	8 223 643	11 896 333	13 712 293
Infrastructures et réseaux d'exploitation	12 483 738	1 680 983	10 802 755	11 272 082
Matériel et équipement	13 539 559	6 111 814	7 427 745	6 558 639
Développement de systèmes informatiques	2 931 872	–	2 931 872	299 829
	143 918 145 $	20 555 157 $	123 362 988 $	123 363 765 $

Au cours de l'exercice, les déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 6 554 968 $ (3 574 020 $ en 2001), et les recettes relatives aux dispositions à 2 569 $.

10. Provisions pour vacances et pour congés de maladie

	2002	
	Vacances	Congés de maladie
Solde du début	**4 918 926 $**	**17 104 673 $**
Dépenses de l'exercice	**4 229 434**	**2 004 305**
Utilisation de l'exercice	**(3 886 668)**	**(947 114)**
Solde de fin	5 261 692 $	18 161 864 $

Les informations concernant la variation de ces provisions au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2001 ne peuvent être établies au prix d'un effort raisonnable.

11. Provision pour pertes sur interventions financières garanties

La provision est reliée à une garantie d'emprunt relative à la gestion du Mont Orford.

12. Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 759 941 $ et sont assumées par le Conseil du trésor. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

13. Éventualités

La Société est défenderesse dans différentes poursuites judiciaires. Ces poursuites sont contestées par la Société et il est impossible en date de la préparation des états financiers d'en prédire le dénouement. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

14. Engagements

Au 31 mars 2002 les engagements, liés ou non à l'exploitation, de la Société dont la durée est déterminée se répartissent ainsi :

2003	**31 426 578 $**
2004	**22 916 662**
2005	**22 791 122**
2006	**22 801 808**
2007	**1 209 697**
2008 et subséquemment	**896 564**
	102 042 431 $

15. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Application des exigences gouvernementales

Application de la politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration publique

Chaque ministère et organisme de l'Administration doit, conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue dans l'Administration, se doter d'une politique linguistique, créer un comité chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de cette politique et faire état de son application dans son rapport annuel.

La Société a procédé, au cours de l'année 2001-2002, à l'analyse de sa situation linguistique en collaboration avec l'Office de la langue française. La Société se dotera, en 2002, d'une politique linguistique visant à faire connaître aux membres de son personnel de quelle manière la Charte de la langue française doit s'appliquer à l'intérieur de l'organisation.

Cette politique prendra en compte la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, adoptée par le conseil des ministres, le 12 novembre 1996 (décision n° 96-312), de même que la Politique d'achat (décision n° 92-066) et la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information (décision n° 92-262).

Égalité en emploi et clientèles prioritaires

L'article 53.1 de la *Loi sur la fonction publique*, prescrit que le rapport annuel d'un organisme comme la Société de la faune et des parcs du Québec doit contenir, sous une rubrique particulière, un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité pour les femmes et pour les membres des communautés culturelles ainsi qu'un plan d'embauche pour les personnes handicapées.

Les résultats obtenus pour l'exercice 2001-2002 par la Société au regard de chacun des objectifs de représentation fixés sont les suivants :

Groupe cible	Objectif gouvernemental	31 mars 2002	31 mars 2001
Femmes • Cadres supérieures* • Cadres intermédiaires*	 20,0 % 22,0 %	 20,0 % 2,0 %	 0,0 % 2,0 %
Membres de communautés culturelles	9,0 %	0,5 %	0,4 %
Personnes handicapées	2,0 %	0,7 %	0,5 %

* La proportion des femmes est calculée sur le total des personnes appartenant à la catégorie d'emploi ciblée

Par ailleurs, en mai 1999, le Conseil du trésor fixait pour les Autochtones, les anglophones et les membres de communautés culturelles l'objectif d'embauche global à 25 % et cela, tant pour les emplois réguliers et occasionnels que pour les emplois étudiants. Les résultats obtenus pour l'exercice 2001-2002 sont présentés à la page suivante.

	Nombre total de nominations	Nombre de nominations par groupe cible	Nombre de postulants	Nominations/ postulants	Embauche des groupes cibles	
					31 mars 2001	31 mars 2002
Régulier	63	2	3	66 %	–	3 %
Occasionnel	41	2	9	22 %	4 %	5 %
Étudiant été	120	17	17	100 %	7 %	14 %
Étudiant stagiaire	18	1	1	100 %	–	6 %
TOTAL	**242**	**22**	**30**	**73 %**	**5 %**	**9 %**

Bien que les objectifs d'embauche ne soient pas encore atteints, une amélioration des résultats obtenus en mars 2002 par rapport à l'année précédente est constatée. Cette augmentation est la résultante d'une sensibilisation accrue des gestionnaires au regard de l'importance d'atteindre une juste représentation de membres de groupes cibles au sein de la Société.

Finalement, outre les 120 embauches d'étudiants, la Société a procédé à la nomination de 122 postes réguliers, occasionnels et stagiaires dont une majorité (51 %) a été comblée par des jeunes de moins de 35 ans.

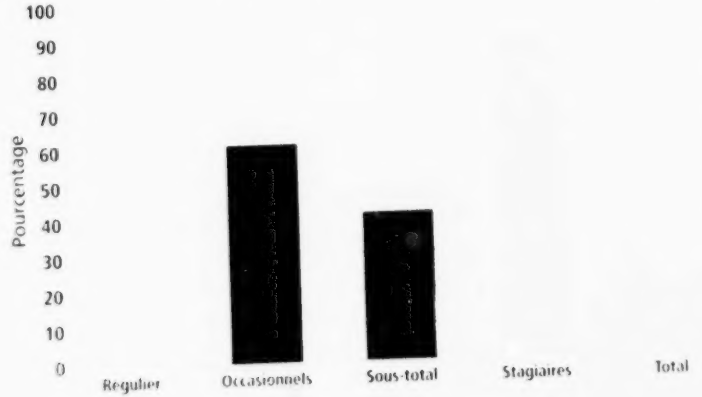

Protection des renseignements personnels

Le gouvernement du Québec a adopté, le 12 mai 1999, le *Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels*. Le guide relatif à ce plan précise que le rapport annuel de gestion doit faire état des réalisations qui s'y rapportent ainsi que des priorités d'action établies pour l'exercice suivant en matière d'évaluation du niveau de protection des renseignements personnels.

Considérant que la Société s'était dotée d'un objectif spécifique à cet égard dans son Plan stratégique, les actions menées en 2001-2002 sont rapportées dans la section traitant des résultats atteints du présent rapport annuel de gestion sous la rubrique *Les renseignements personnels et l'accès à l'information*.

Application du Code d'éthique

En vertu du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, les membres du conseil d'administration de la Société de la faune et des parcs du Québec se sont donné en 2000-2001 un code d'éthique et de déontologie public à l'annexe 3 du présent rapport, et ce, conformément au troisième alinéa de l'article 3.0.2 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*.

Au cours de l'année 2001-2002, les administrateurs en poste ont satisfait à l'exigence posée par l'article 2.2.2 du code d'éthique et de déontologie en déposant au secrétariat général de la Société une déclaration écrite de directorat.

En outre, aucun manquement au code d'éthique et de déontologie n'a été constaté au cours de l'exercice financier 2001-2002.

Statut d'emploi	Nombre total de nominations	Nombre de nominations par groupe cible	Nombre de postulants	Nominations/ postulants	Embauche des groupes cibles	
					31 mars 2001	31 mars 2002
Régulier	63	2	3	66 %	–	3 %
Occasionnel	41	2	9	22 %	4 %	5 %
Étudiant été	120	17	17	100 %	7 %	14 %
Étudiant stagiaire	18	1	1	100 %	–	6 %
TOTAL	**242**	**22**	**30**	**73 %**	**5 %**	**9 %**

Bien que les objectifs d'embauche ne soient pas encore atteints, une amélioration des résultats obtenus en mars 2002 par rapport à l'année précédente est constatée. Cette augmentation est la résultante d'une sensibilisation accrue des gestionnaires au regard de l'importance d'atteindre une juste représentation de membres de groupes cibles au sein de la Société.

Finalement, outre les 120 embauches d'étudiants, la Société a procédé à la nomination de 122 postes réguliers, occasionnels et stagiaires dont une majorité (51 %) a été comblée par des jeunes de moins de 35 ans.

Pourcentage de jeunes recrutés en 2001-2002

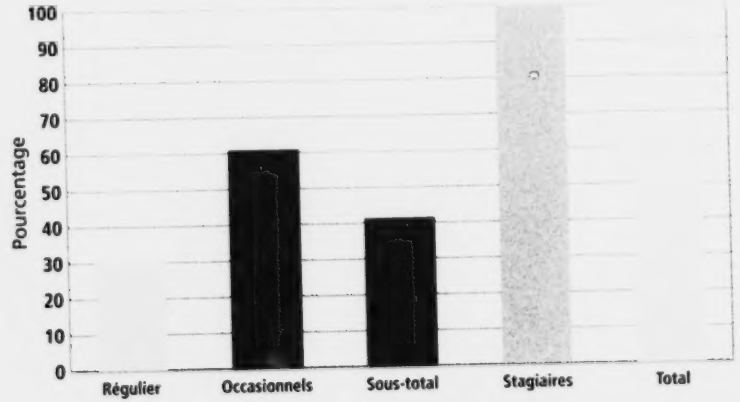

Protection des renseignements personnels

Le gouvernement du Québec a adopté, le 12 mai 1999, le *Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels*. Le guide relatif à ce plan précise que le rapport annuel de gestion doit faire état des réalisations qui s'y rapportent ainsi que des priorités d'action établies pour l'exercice suivant en matière d'évaluation du niveau de protection des renseignements personnels.

Considérant que la Société s'était dotée d'un objectif spécifique à cet égard dans son Plan stratégique, les actions menées en 2001-2002 sont rapportées dans la section traitant des résultats atteints du présent rapport annuel de gestion sous la rubrique *Les renseignements personnels et l'accès à l'information*.

Application du Code d'éthique

En vertu du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, les membres du conseil d'administration de la Société de la faune et des parcs du Québec se sont donné en 2000-2001 un code d'éthique et de déontologie publié à l'annexe 3 du présent rapport, et ce, conformément au troisième alinéa de l'article 3.0.2 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*.

Au cours de l'année 2001-2002, les administrateurs en poste ont satisfait à l'exigence posée par l'article 2.2.2 du code d'éthique et de déontologie en déposant au secrétaire général de la Société une déclaration écrite de directorat.

En outre, aucun manquement au code d'éthique et de déontologie n'a été constaté au cours de l'exercice financier 2001-2002.

Annexes

Annexe 1

Lois et règlements administrés par la Société de la faune et des parcs du Québec au 31 mars 2002 et dont la responsabilité d'application relève du ministre responsable de la Faune et des Parcs du Québec

Lois

- Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec (L.R.Q., c. S-11.012)
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1)
- Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9)
- Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1)
- Loi sur le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent (L.R.Q., c.P-8.1)
- Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01) (espèces fauniques et leurs habitats)
- Loi sur le programme d'aide aux Inuits bénéficiaires de la Convention de la baie James et du Nord québécois pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage (L.R.Q., c. P-30.2)
- Loi sur les clubs de chasse et de pêche (L.R.Q., c. C 22)
- Loi sur le parc Forillon et ses environs (L.R.Q., c. P-8)
- Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs (L.R.Q., c. P-7)
- Loi approuvant la Convention de la baie James et du Nord québécois (L.R.Q., c. C-67)
- Loi sur les pêches (fédérale) (L.R.C., c. F-14) (pour fins de contrôle par les agents de protection de la faune)
- Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs (fédérale) (L.C. 1994, c. 22) (pour fins de contrôle par les agents de protection de la faune)

Règlements

Fonctionnement de la Société de la faune et des parcs du Québec

- Règlement de régie interne de la Société de la faune et des parcs du Québec (R. 99-02 du 30-09-99)
- Règlement sur la délégation de signature, de pouvoirs et de fonctions de la Société de la faune et des parcs du Québec (R. 01-34 du 28 mars 2001)
- Règlement sur l'application du Règlement de pêche au Québec (1990) par la Société de la faune et des parcs du Québec (R. 01-35 du 28 mars 2001)

Pêche, aquaculture et vente du poisson

- Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.002)
- Règlement de pêche du Québec (fédéral) (D.O.R.S./90-214 du 29 mars 1994)
- Règlement de pêche (dispositions générales) (fédéral)) (D.O.R.S./93-53 du 4 février 1993)
- Règlement sur les permis de pêche communautaire des Autochtones (fédéral) (D.O.R.S./93-332) (1993)
- Règlement sur les activités de pêche (D. 952-2001 du 23-08-01)
- Règlement sur les catégories de permis de pêche et leur durée (R. 01-41 du 30-05-01)

Chasse

- Règlement sur la chasse (A.M. 99021 du 27-07-01)
- Règlement sur la prohibition de chasser et de piéger sur certains territoires (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 3.01)
- Règlement sur le port d'un vêtement de couleur orangé fluorescent pour la chasse (R.R.Q., 1981, c. C-61, r. 26)
- Règlement sur les oiseaux migrateurs (fédéral) (C.R.C., c. 1035) (pour fins de contrôle par les APF)
- Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs (fédéral) (C.R.C., c. 1036) (pour fins de contrôle par les APF)
- Règlement sur le tableau de chasse à l'orignal pour l'année 2001 (R.R.Q., 1981, c. D-13.1, r. 1.2)
- Règlement sur le tableau de chasse au caribou applicable aux non-Autochtones (R.R.Q., 1981, c. D-13.1, r. 2)
- Règlement sur les activités de chasse (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.00001)

Piégeage et commerce des fourrures

- Règlement sur le piégeage et le commerce des fourrures (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 3.001.1)
- Règlement sur la prohibition de chasser et de piéger sur certains territoires (R.R.Q., 1981, c. C-61.1 r. 3.01)
- Règlement sur les réserves de castor, (R.R.Q., 1981, c. C-61, r. 31)

- Règlement désignant et délimitant des parties des terres du domaine de l'État aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 1)
- Règlement sur les activités de piégeage et le commerce des fourrures (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.00002)

Habitats fauniques

- Règlement sur les habitats fauniques (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.1.5)

Garde en captivité

- Règlement sur les animaux en captivité (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.0001)
- Règlement sur les catégories de permis de garde d'animaux en captivité et sur leur durée (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.1.01)

Espèces menacées ou vulnérables

- Règlement sur la disposition de choses saisies (R.R.Q., 1981, c. E-12.01, r. 0.2.1)
- Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats (R.R.Q., 1981, c. E-12.01, r. 0.2.2)
- A. M. concernant la publication d'une liste d'espèces de la flore et de la faune menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées (R.R.Q., 1981, c. E-12.01, r. 1)

Zones d'exploitation contrôlée

- Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche (D.1255-99 du 17 novembre 1999)
- Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse à la sauvagine (D.1255-99 du 17 novembre 1999)
- Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon (D.1255-99 du 17 novembre 1999)

Il existe plusieurs décrets et arrêtés ministériels qui établissent les zones d'exploitation contrôlée.

Réserves fauniques

- Règlement sur les réserves fauniques (D.859-99 du 28-7-99) (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 3.5)

Tarification

- Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 3.5)

Parcs

- Règlement sur les parcs (Décret nº 838-2000 du 28 juin 2000)

Il existe plusieurs règlements qui établissent des parcs nationaux.

Pourvoiries

- Règlement sur les pourvoyeurs de chasse, de pêche et de piégeage (R.R.Q., 1991, c. C-61, r. 30)
- Règlement sur la teneur du permis de pourvoirie (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 3.5.1)

Refuges fauniques

- Règlement sur le refuge faunique de la Grande-Île (D.1695-92 du 25-11-92)
- Règlement sur le refuge faunique de la Pointe-de-l'Est (D.134-99 du 17-2-1999)
- Règlement sur le refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles (D.135-99 du 17-2-1999)
- Règlement sur le refuge faunique de Deux-Montagnes (D.1139-2000 du 27-09-2000)
- Règlement sur le refuge faunique de l'Îlet aux Alouettes (D.159-2001 du 28-02-2001)
- Règlement sur le refuge faunique de l'Île-Laval (D. 1321-2001 du 7-11-2001)

Fondation de la faune du Québec

- Règlement sur les conditions d'acceptation des libéralités faites à la Fondation de la faune du Québec (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.1.2.1)
- Règlement sur les demandes d'aide financière soumises à la Fondation de la faune du Québec (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.1.3)
- Règlement sur le remboursement des frais engagés par les membres du conseil d'administration de la Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 3.0.2)

Divers

- Règlement sur les zones de pêche et de chasse (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 6)
- Règlement sur l'application de certaines dispositions législatives et réglementaires concernant la protection de l'environnement par les agents de la protection de la faune (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.001)
- Règlement sur la disposition des biens saisis ou confisqués (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.1.3.1)
- Règlement sur le paiement d'une indemnité à un titulaire d'un permis de chasse ou de piégeage et des dommages-intérêts à des tiers (R.R.Q., 1981, c. C-61, r. 21)
- Règlement sur la possession et la vente d'un animal (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 3.002)
- Règlement sur la partie des droits qu'un organisme doit verser à la personne morale reconnue en application de l'article 106.3 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.4)

Il existe aussi plusieurs règlements, décrets et arrêtés ministériels qui établissent des réserves de chasse, des réserves de chasse et de pêche et des réserves fauniques.

Annexe 2

Appellation officielle des territoires sous la responsabilité de la Société de la faune et des parcs du Québec au 31 mars 2002

Les parcs

Parc national d'Aiguebelle
Parc national d'Anticosti
Parc national du Bic
Parc national de Frontenac
Parc national de la Gaspésie
Parc national des Grands-Jardins
Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie
Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé
Parc national des Îles-de-Boucherville
Parc national de la Jacques-Cartier
Parc national de Miguasha
Parc national du Mont-Mégantic
Parc national du Mont-Orford
Parc national du Mont-Saint-Bruno
Parc national du Mont-Tremblant
Parc national des Monts-Valin
Parc national d'Oka
Parc national de Plaisance
Parc national de la Pointe-Taillon
Parc national du Saguenay
Parc national de la Yamaska
Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

Les territoires réservés aux fins de parcs au nord du 50e parallèle

Baie-aux-Feuilles
Canyon-Eaton
Cap-Wolstenholme
Collines-Ondulées
Complexe-Morainique-Aguanish-Kenamu
Confluence-des-Rivières-à-la-Baleine-et-Wheeler
Parc des Pingualuit
Harrington-Harbour
Lac-Albanel-et-Rivière-Témiscamie – Monts-Otish
Lac-Burton-Rivière-Roggan-et-la-Pointe-Louis-XIV
Lac-Cambrien
Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire
Monts-de-Puvirnituq
Monts-Pyramides
Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc
Péninsule-Ministikawatin

Les refuges fauniques

Refuge faunique de la Grande-Île
Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est
Refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles
Refuge faunique de Deux-Montagnes
Refuge faunique de l'Îlet aux Alouettes
Refuge faunique de l'Île-Laval

Les réserves fauniques

Réserve faunique Ashuapmushuan
Réserve faunique Assinica
Réserve faunique de Dunière
Réserve faunique de la rivière Cascapédia
Réserve faunique de la Rivière-Sainte-Anne
Réserve faunique de la Rivière-Saint-Jean
Réserve faunique de La Vérendrye
Réserve faunique de Mastigouche
Réserve faunique de Matane
Réserve faunique de Papineau-Labelle
Réserve faunique de Port-Cartier – Sept-Îles
Réserve faunique de Port-Daniel
Réserve faunique de Portneuf
Réserve faunique de Rimouski
Réserve faunique des Chic-Chocs
Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi
Réserve faunique des Laurentides
Réserve faunique des Rivières-Matapédia-et-Patapédia
Réserve faunique du Saint-Maurice
Réserve faunique Rouge-Matawin

Les zones d'exploitation contrôlée (zecs)

On compte 85 zecs. La liste peut être obtenue en s'adressant à la Société de la faune et des parcs du Québec ou en consultant le réseau Internet au www.fapaq.gouv.qc.ca.

Les pourvoiries

La liste des pourvoiries peut être obtenue en s'adressant à la Fédération des pourvoyeurs du Québec ou en consultant le site Internet des pourvoiries.

Annexe 3

Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Société de la faune et des parcs du Québec

Préambule

La Société de la faune et des parcs du Québec (la Société) a pour mission, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de ses habitats; dans la même perspective, elle doit également répondre du développement et de la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratique d'activités récréatives. Ce rôle découle de la loi qu'elle administre, soit la *Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec*.

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils adhèrent aux valeurs de gestion que la Société s'est donnée et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. De plus, à titre d'administrateurs publics, leurs actions doivent être guidées par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Société de la faune et des parcs du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Société en établissant, à l'intention de ses administrateurs, des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité.

I. – Dispositions générales

Section 1 – Définitions

1.1. Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou expressions suivantes signifient:

- *Société*: la Société de la faune et des parcs du Québec;
- *conseil*: le conseil d'administration de la Société;
- *membre du conseil d'administration*: personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Société, y compris le président-directeur général de la Société qui siège d'office au conseil d'administration;
- *administrateur*: un membre du conseil d'administration de la Société. Pour les fins du code, sont également considérés comme des administrateurs, les vice-présidents, suivant la définition mentionnée au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (1998) 130 G.O. II, 3474;
- *comité du conseil d'administration*: comité créé par le conseil d'administration et composé de personnes désignées par le conseil d'administration de la Société, dont le président-directeur général de la Société est membre d'office;
- *conflit d'intérêts*: toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Société ou de ses membres, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;
- *personne liée*: des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mar age ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, société ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

Section 2 – Champ d'application et interprétation

2.1. Les dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'appliquent aux administrateurs de la Société.

2.2. Le code d'éthique et de déontologie n'est pas un substitut à toutes dispositions législatives, réglementaires ou déontologiques applicables aux administrateurs de la Société, y compris celles prévues dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

2.3. Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activité ou à certaines situations plus spécifiques.

II. – Principes fondamentaux

Section 1 – Devoirs de gestion

1.1. L'administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l'exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.

- L'administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d'indépendance dans le meilleur intérêt de la Société.
- La conduite d'un administrateur doit être empreinte d'objectivité.
- L'administrateur doit agir dans les limites de son mandat.
- L'administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.
- L'administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des opérations illicites.
- L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil d'administration de la Société et l'administrateur à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
- L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement aux activités de la Société et à l'égard desquelles le conseil d'administration a été impliqué.

1.2. L'administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité

- L'administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité dans le meilleur intérêt de la Société.
- L'administrateur doit participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Société, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.
- L'administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d'honnêteté dans ses rapports avec eux.
- L'administrateur doit dissocier de l'exercice de ses fonctions la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires, sauf le président et les vice-présidents, qui sont à l'emploi exclusif de la Société.

1.3. L'administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité

- L'administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
- Le premier alinéa n'a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d'administration.
- L'administrateur doit s'abstenir de tenir des conversations indiscrètes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
- L'administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions à toute personne qui n'y aurait normalement pas accès.
- L'administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.
- L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.

Section 2 – Conflit d'intérêts

2.1. Dispositions générales

- L'administrateur doit sauvegarder, en tout temps, un haut standard d'indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir ultimement ses fonctions.
- L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.
- Tout membre du conseil d'administration doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Société. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues en vertu de la *Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec*.
- L'administrateur ne peut confondre les biens de la Société avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit, au profit d'une personne liée ou de tiers, les biens de la Société.

- L'administrateur ne peut utiliser à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou de tiers des services ou des renseignements qui appartiennent à la Société.
- L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou de tiers.
- L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable pour un administrateur que cet avantage actuel ou éventuel lui soit consenti ou soit consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.
- L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ou d'une personne liée ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.
- L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur:
  - est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Société ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés;
  - n'est pas indépendant pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, le tout tel que le prévoit l'article 2.1.1.

2.2. Mesures de prévention

- L'administrateur doit déposer au secrétaire général de la Société une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Société et susceptible de le mettre en conflit d'intérêts.
- L'administrateur doit déposer annuellement au secrétaire général de la Société une déclaration écrite de dictorat.
- Le président-directeur général et les vice-présidents ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation, une société ou toute autre entité mettant en conflit leur intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

  Tout autre administrateur, qui a un intérêt direct ou indirect dans une corporation, une société ou toute autre entité qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation, la société ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

2.3. L'administrateur doit agir avec désintéressement

- L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter ou exiger pour son intérêt, directement ou indirectement, actuel ou éventuel ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ou s'engager à offrir à une personne, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

Section 3 – L'après-mandat

3.1. L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité et s'abstenir de divulguer tout renseignement, tout document, tout débat, tout échange et toute discussion auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Société.

3.2. L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom ou au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public concernant la Société ou autre corporation, société ou entité avec laquelle il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

3.3. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer un avantage indu de ses fonctions antérieures au service de la Société.

Section 4 – Responsabilités et sanctions

4.1. Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante des devoirs et obligations des administrateurs.

4.2. Le président du conseil d'administration de la Société doit s'assurer du respect et de l'application du code d'éthique et de déontologie.

4.3. L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, *suivant la procédure établie audit règlement.*

4.4. Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peuvent être soumises pour avis, au comité d'administration et de vérification de la Société.

Annexe 4

Actualisation des objectifs

Le tableau ci-après présente l'ensemble des objectifs stratégiques actualisés de la Société de la faune et des parcs du Québec tels qu'ils sont utilisés au présent rapport annuel de gestion et fait la concordance avec le libellé original du plan stratégique.

Par exemple, le premier objectif ajusté précise deux échéances pour la politique de gestion intégrée des ressources: une pour le milieu forestier et une autre en milieu agricole. Le libellé original de l'objectif omettait de le préciser, alors qu'il était déjà bel et bien prévu de développer la politique de gestion intégrée en deux temps. Autre exemple: au troisième objectif l'expression «soutenir scientifiquement et techniquement» remplace le verbe «supporter», utilisé à l'origine de façon impropre et ne précisant pas la nature du soutien que la Société comptait offrir.

Orientation 1: Prioriser la conservation des milieux de vie de la faune principalement dans les secteurs forestiers et aussi agricoles

Objectif actualisé	Objectif original
Doter la Société d'une politique de gestion intégrée des ressources touchant le milieu forestier d'ici à septembre 2002 et le milieu agricole d'ici à mars 2004, et ce, en concertation avec les différents ministères impliqués.	D'ici septembre 2002, doter la Société d'une politique de gestion intégrée des ressources touchant les milieux forestiers, agricoles et aquatiques et ce, en concertation avec les différents ministères impliqués.
D'ici septembre 2003, sensibiliser les relayeurs régionaux, municipaux et locaux sur l'intégration des besoins de la faune en milieu agricole, et soutenir leur démarche conseil auprès des agriculteurs.	D'ici septembre 2003, former les relayeurs régionaux, municipaux et locaux sur l'intégration des besoins de la faune en milieu agricole, afin de soutenir leur démarche conseil auprès des agriculteurs.
Susciter et soutenir scientifiquement et techniquement la réalisation, d'ici à mars 2004, de six projets pilotes de restauration d'habitats en milieu agricole.	Susciter et supporter la réalisation d'ici mars 2004 de 6 projets pilotes de restauration d'habitats en milieu agricole.
S'assurer, avec ses partenaires, de la réalisation de plans de gestion intégrée des ressources pour neuf territoires fauniques et s'assurer de la mise en œuvre de ces plans dans au moins trois de ces neuf territoires d'ici à mars 2004.	S'assurer, avec ses partenaires, de la réalisation de plans de gestion intégrée des ressources pour 3 réserves fauniques, 3 zecs et 3 pourvoiries et s'assurer de la mise œuvre de ces plans dans au moins 3 de ces 9 territoires d'ici mars 2004.
Sans changement.	D'ici à mai 2001, faire le bilan de l'application réglementaire en matière de conservation des habitats fauniques (réf. Chapitre IV de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*) et développer une stratégie d'intervention en ce domaine.
Dès 2002-2003, accroître l'efficacité opérationnelle et concertée de la Société dans les causes de dégradation d'habitats fauniques	Dès 2001-2002, accroître l'efficacité opérationnelle et concertée de la Société dans les causes de dégradation d'habitats fauniques.

Orientation 2 : Intensifier les efforts sur les espèces à statut précaire et sur le contrôle du prélèvement des ressources fauniques

Objectif actualisé	Objectif original
Sans changement.	D'ici à octobre 2002, mettre en place un système de monitoring des espèces en difficulté (tableau de bord permanent sur l'état de la faune).
Sans changement.	À partir de la liste existante de 76 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, déterminer d'ici mars 2004 le statut des 8 espèces jugées les plus prioritaires.
Sans changement.	D'ici à mars 2004, concevoir les plans d'action (rétablissement) pour chaque espèce désignée menacée ou vulnérable.
Sans changement.	D'ici à mars 2004, augmenter l'efficacité des activités reliées au démantèlement de réseaux ou groupes pratiquant le braconnage organisé.
Revoir l'encadrement des activités déléguées en matière de protection, en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes d'ici à mars 2003, en collaboration avec les mandataires.	Revoir l'encadrement des activités déléguées en matière de protection, en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes d'ici mars 2002, en collaboration avec les mandataires.
D'ici à mars 2004, négocier des ententes avec les Autochtones pour l'exploitation des ressources à des fins traditionnelles, notamment dans le cadre des négociations territoriales globales en cours avec les Innus et les Attikameks, en s'assurant que toutes ces ententes comprennent des modalités de suivi.	D'ici mars 2004, négocier des ententes avec les autochtones pour l'exploitation des ressources à des fins traditionnelles en s'assurant que toutes ces ententes comprennent des modalités de suivi.
Entre avril 2001 et mars 2004, pour les pratiques de braconnage les plus dommageables pour la faune, augmenter de 10 % les efforts de détection des délits par les agents de protection et augmenter de 10 % les efforts de prévention et d'éducation.	Pour les pratiques de braconnage les plus dommageables pour la faune, augmenter de 10 % les efforts de détection des délits par les agents de protection et augmenter de 10 % les efforts de prévention et d'éducation.
D'ici à mars 2004, élaborer et mettre en œuvre le plan d'action d'éducation à la faune et au milieu naturel.	D'ici mars 2002, réévaluer l'action de la Société en matière d'éducation, d'information et de sensibilisation et proposer un plan d'action, en concertation avec les partenaires.

Orientation 3 : Optimiser la mise en valeur de la faune dans une perspective de développement durable de façon à favoriser le développement économique régional

Objectif actualisé	Objectif original
Sans changement.	D'ici à mars 2004, réviser tous les plans de gestion de la grande faune et compléter celui du petit gibier.
D'ici à octobre 2001, compléter pour chacune des régions administratives un plan de développement régional de la ressource faunique basé sur la mise en valeur de la faune et de leurs habitats, incluant les activités récréotouristiques complémentaires à la faune, en concertation avec les mandataires et autres partenaires concernés, et soutenir la réalisation de projets qui en découlent, à partir de novembre 2002.	D'ici octobre 2001, compléter pour chacune des régions administratives, un plan de développement régional de la ressource faunique basé sur la mise en valeur de la faune, de leurs habitats, incluant les activités récréotouristiques complémentaires à la faune, en concertation avec les mandataires et autres partenaires concernés, et supporter la réalisation de projets qui en découlent à partir de novembre 2002.
Au 31 mars 2004, maintenir la clientèle pour les activités de chasse et de pêche au niveau constaté en avril 2001.	Au 31 mars 2004, maintenir le niveau actuel de la clientèle pour les activités de chasse et de pêche.
Caractériser la demande pour les produits sans prélèvement et susciter l'offre d'activités et de services adaptés à ce type de demande d'ici à décembre 2002, et ce, en lien avec les coordonnateurs de marchés et les démarcheurs internationaux de Tourisme Québec.	Caractériser la demande pour les produits sans prélèvement et susciter l'offre d'activités et de services adaptés à ce type de demande d'ici septembre 2002 et ce, en lien avec les coordonnateurs de marchés et les démarcheurs internationaux de Tourisme Québec.
D'ici à mars 2003, contribuer à la mise en place d'une stratégie de mise en marché visant l'augmentation de la clientèle non-résidente pour les activités reliées à la faune, avec ou sans prélèvement.	D'ici mars 2003, maintenir le niveau actuel de la clientèle non résidente pour les activités reliées à la faune, avec ou sans prélèvement, et l'accroître de 2 % par année à partir de 2003 en s'assurant de l'arrimage avec la stratégie de mise en marché de Tourisme Québec, particulièrement au plan international.
À compter de juin 2001, soutenir techniquement et financièrement la réalisation de projets d'aménagement des habitats fauniques en forêt privée et publique dans une perspective de mise en valeur de la faune et d'une gestion intégrée des ressources.	À compter de juin 2002, supporter techniquement et financièrement la réalisation de projets d'aménagement des habitats fauniques en forêt privée et publique, dans une perspective de mise en valeur de la faune et d'une gestion intégrée des ressources.
D'ici à mars 2003, développer avec l'Union des producteurs agricoles un programme concernant l'accessibilité en terres privées.	D'ici mars 2002, développer avec l'Union des producteurs agricoles un programme concernant l'accessibilité en terres privées.
D'ici à mars 2003, définir la spécificité et la complémentarité des territoires fauniques, telles les réserves fauniques, les pourvoires, les zecs, les aires fauniques communautaires, etc., de même que revoir l'encadrement des activités déléguées en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes.	D'ici octobre 2002, proposer un cadre de référence qui vise à statuer sur la spécificité et la complémentarité des territoires fauniques telles les réserves fauniques, les pourvoires, les zecs, les aires fauniques communautaires, etc. de même que revoir l'encadrement des activités déléguées en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes.
Sans changement.	Négocier des ententes avec les Autochtones pour le développement des potentiels économiques rattachés à la faune et la pratique d'activités reliées à la faune au cours de la période triennale.
Sans changement.	D'ici à octobre 2004, identifier des sources de financement alternatives en vue d'accroître le nombre de projets d'ensemencement liés aux différents programmes de soutien et d'initiation à la pêche mis en œuvre à la Société.
Dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources, d'ici à avril 2001, déterminer les paramètres du programme Pourvoirie Québec-Standard international et ceux du programme Développement récréotouristique des zecs, procéder à leur implantation à compter de 2001-2002 et la poursuivre en 2002-2003.	D'ici avril 2002, déterminer les paramètres de consolidation de la pourvoirie au Québec et procéder à leur implantation à compter de 2002-2003. Ces paramètres, de même que le guide pour l'élaboration d'un plan de développement récréotouristique dans les zecs de chasse et pêche du Québec (déjà réalisé), pourront servir à la préparation des plans de développement régionaux de la ressource faunique prévue à l'objectif 3.2.
D'ici à octobre 2002, réaliser avec les partenaires un plan de gestion et de mise en valeur du saumon atlantique et d'ici à mars 2004, celui de deux autres espèces piscicoles.	D'ici octobre 2001, réaliser avec les partenaires un plan de gestion et de mise en valeur du saumon atlantique ainsi que d'autres espèces en tenant compte des facteurs limitants de ces espèces à l'extérieur des frontières du Québec.

Orientation 4 : Centrer le développement et la gestion du réseau des parcs et d'autres milieux naturels sur la conservation des milieux représentatifs des régions naturelles du Québec ou de milieux exceptionnels de même que privilégier, parmi les activités compatibles avec la notion de conservation, celles qui sont axées sur la découverte du patrimoine naturel et culturel de ces régions ainsi que de leurs paysages

Objectif actualisé	Objectif original
D'ici à mars 2002, compléter le processus en vue de créer deux parcs au sud du Québec.	D'ici octobre 2001, compléter le processus en vue de créer 2 parcs au sud du Québec.
D'ici à mars 2004, compléter le processus en vue de créer quatre parcs au nord du Québec et réaliser les études établissant l'état des connaissances pour six autres projets de parcs au nord du Québec en concertation avec les communautés autochtones concernées par les projets de parc.	D'ici mars 2004, compléter le processus en vue de créer 4 parcs au nord du Québec et réaliser les études établissant l'état des connaissances pour 6 autres projets de parcs au nord du Québec.
D'ici à mars 2004, compléter les études en vue de créer deux parcs représentatifs de la forêt boréale à même les territoires actuellement mis en réserve en concertation avec les communautés autochtones concernées par les projets de parc.	D'ici mars 2004, finaliser les études en vue de créer 2 parcs représentatifs de la forêt boréale à même les territoires mis en réserve actuellement.
En accord avec le calendrier d'intervention de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, contribuer d'ici à mars 2003 au développement de nouvelles formules comportant un potentiel territorial significatif permettant de faire reconnaître des parties de territoire comme aires protégées en sus de la contribution découlant de la création de nouveaux parcs.	D'ici mars 2002, contribuer au développement de nouvelles formules comportant un potentiel territorial significatif permettant de faire reconnaître des parties de territoire comme aires protégées en sus de la contribution découlant de la création des nouveaux parcs.
Participer à la détermination d'autres territoires représentatifs de la forêt boréale et à leur mise en réserve dans le cadre du plan d'action sur la Stratégie québécoise sur les aires protégées et selon l'échéancier d'intervention qui sera arrêté.	D'ici mars 2002, participer à l'identification d'autres territoires représentatifs de la forêt boréale et à leur mise en réserve dans le cadre du plan d'action sur la stratégie québécoise sur les aires protégées.
D'ici à mars 2003, évaluer dans quelle mesure le réseau de parcs est représentatif des régions naturelles.	D'ici mars 2002, évaluer dans quelle mesure le réseau de parcs est représentatif des régions naturelles.
Sans changement.	D'ici à mars 2004, revoir le cadre de gestion des parcs, à savoir : la politique et la *Loi sur les parcs*; les procédures de consultation et de concertation; les cahiers d'accompagnement; 9 plans directeurs; les indicateurs pour mesurer les impacts de l'utilisation et le respect des normes et directives.
D'ici à mars 2003, revoir l'encadrement de la gestion déléguée dans les parcs : définir les objectifs, le partage des responsabilités, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes pour les activités déléguées à la SEPAQ; assurer le suivi et l'application des clauses des baux de superficie, fournir l'expertise pour la réalisation par des partenaires de projets majeurs dans les parcs.	D'ici mars 2002, revoir l'encadrement de la gestion déléguée dans les parcs : définir les objectifs, le partage des responsabilités, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes pour les activités déléguées à la Société des établissements de plein air du Québec; assurer le suivi et l'application des clauses des baux de superficie.
D'ici à mars 2004, négocier quatre ententes avec les Autochtones pour l'utilisation de la ressource dans les parcs.	D'ici mars 2002, négocier 4 ententes avec les Autochtones pour l'utilisation de la ressource dans les parcs.

Orientation 5: Réaliser la mission en tablant sur une gestion efficace et en misant sur une équipe compétente, mobilisée autour des stratégies, axée sur les résultats à atteindre et dotée des technologies nécessaires à la maîtrise des connaissances et à leur diffusion

Objectif actualisé	Objectif original
Sans changement.	Dresser, d'ici à avril 2001, un premier bilan du fonctionnement de la Société et formuler les recommandations appropriées.
Sans changement.	D'ici à mars 2003, compléter le cadre de gestion axée sur les résultats et le service à la clientèle de même que s'assurer de sa diffusion à l'interne.
Sans changement.	D'ici à mars 2002, compléter la mise en place des mécanismes appropriés de contrôle, vérification et reddition de comptes.
Sans changement.	D'ici à mars 2004, moderniser les infrastructures et les équipements technologiques afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de la Société.
Sans changement.	D'ici à mars 2002, mettre en place un cadre de gestion en matière de protection des renseignements personnels et d'accès à l'information.
Sans changement.	Faciliter l'adaptation continue du personnel aux changements organisationnels et technologiques liés entre autres à la modernisation de l'État.
D'ici à mars 2003, développer l'image institutionnelle de la Société avec des stratégies appropriées en lien avec les orientations et priorités gouvernementales.	D'ici mars 2003, améliorer l'image corporative de la Société par des outils de marketing appropriés.
Sans changement.	Réaliser, d'ici à mars 2003, des actions favorisant la réalisation des politiques gouvernementales concernant les clientèles prioritaires (jeunes, femmes, famille, etc.) dans le secteur de la faune et des Parcs.
Sans changement.	D'ici à mars 2003, explorer différentes avenues de solution en vue de diversifier les bases budgétaires actuelles de la Société.

Annexe 5

Déclaration de services aux citoyens

Une équipe compétente, expérimentée et désireuse de mieux vous servir partout au Québec

La Société de la faune et des parcs du Québec et son personnel sont fiers de présenter leur première déclaration de services aux citoyens. Elle témoigne de leur volonté d'accorder une priorité à la qualité des services, en plaçant le citoyen au centre de leurs préoccupations quotidiennes.

Notre mission

La Société de la faune et des parcs du Québec a pour mission, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat; elle doit s'assurer également, dans la même perspective, du développement et de la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques d'activités récréatives.

Des services diversifiés

La Société offre un ensemble de services en matière de faune et de parcs. À titre d'exemple, elle:

- Diffuse des renseignements et des connaissances techniques et scientifiques;
- Offre des programmes éducatifs;
- Délivre des autorisations et des permis;
- S'assure de l'application et du respect des lois et des règlements dont elle a la responsabilité;
- Mène des recherches visant le développement de la connaissance et de l'expertise professionnelle;
- Soutient, sur le plan professionnel et financier, des projets de recherche et de développement.

Nos engagements

La Société et son personnel s'engagent à rendre aux citoyennes et aux citoyens des services accessibles, personnalisés, courtois, et ce, dans des délais raisonnables.

Des services accessibles

- Offrir ses services durant les heures normales d'ouverture, soit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30, les jours ouvrables, et ce, au siège social et dans les bureaux régionaux.
- Assurer l'accès sans frais d'appel au Centre d'information durant les heures normales d'ouverture.
- Offrir de composer le «0» pour parler à une personne lors d'un appel téléphonique effectué durant les heures normales d'ouverture.
- Permettre de laisser, en tout temps, un message dans une boîte vocale ou sur un répondeur.
- Accueillir immédiatement les personnes qui se présentent à son siège social ou à l'un ou l'autre de ses bureaux régionaux.
- S'adresser dans un langage précis, clair et simple. Il en va de même pour la correspondance, les formulaires et autres publications destinées au grand public.
- Recevoir de manière confidentielle, jour et nuit, tous les jours de la semaine, les renseignements sur les actions de braconnage, par l'intermédiaire de sa ligne sans frais S.O.S. Braconnage.
- Diffuser par le site Internet des renseignements et de la documentation touchant les lois, les règlements, les politiques, les programmes, et ce, dès leur annonce officielle.

Le personnel des bureaux locaux de protection de la faune est avant tout affecté à la surveillance sur le territoire. Les heures d'ouverture de ces bureaux varient donc d'un endroit à l'autre. La Société et le personnel s'engagent toutefois à:

- Afficher les journées et les heures d'ouverture.
- Offrir la possibilité de laisser en tout temps un message dans une boîte vocale ou sur un répondeur.
- Installer une boîte spéciale de réception pour le courrier apporté par les citoyennes et les citoyens.

Des services personnalisés

- Au téléphone, identifier la Société et se présenter. En cas d'absence, offrir la possibilité de composer le «0» afin de joindre une autre personne.
- Au besoin, diriger les citoyennes et les citoyens vers l'interlocutrice ou l'interlocuteur le plus susceptible de répondre à la demande, et fournir le nom et les coordonnées de celle-ci ou de celui-ci.

- Dans le message d'accueil de sa boîte vocale ou de son répondeur, indiquer son nom et sa disponibilité, ou la date de son retour en cas d'absence prolongée. Éventuellement, désigner le nom d'une autre personne. Il en va de même pour la boîte de courrier électronique.
- Dans la correspondance – poste régulière ou électronique – s'identifier et indiquer ses coordonnées ou, en fonction de la demande, indiquer le nom et les coordonnées de la ou du responsable du dossier.

Des services courtois

- Agir avec politesse et respect, en toute circonstance.
- Être attentif aux demandes et aux besoins. Le cas échéant, orienter et guider les citoyennes et les citoyens afin de faciliter leurs démarches.

Des services dans des délais raisonnables

- Répondre en moins de 30 secondes aux appels reçus au Centre d'information durant les heures normales d'ouverture.
- Répondre en moins de 4 sonneries aux appels reçus dans les bureaux sur le territoire québécois, durant les heures normales d'ouverture, ou durant les journées et heures affichées dans le cas des bureaux locaux.
- Répondre dans les 24 heures à une demande ou un message laissé dans une boîte vocale, durant les heures normales d'ouverture, ou durant les journées et heures affichées dans le cas des bureaux locaux.
- Émettre dans les 5 jours ouvrables de la réception d'une correspondance postale ou électronique, qui le nécessite, un accusé réception ou une réponse.[1]
- Diffuser par le site Internet les publications gratuites destinées au grand public, dès leur parution.
- Traiter dans les 5 jours ouvrables de leur réception les commandes postales ou électroniques de documents gratuits destinés au grand public et, s'il y a lieu, les expédier par la poste normale.

Des services constamment améliorés

- Recevoir avec courtoisie les suggestions et les commentaires formulés.
- Mesurer le degré d'atteinte de ses engagements de services.
- Réviser régulièrement les engagements de la présente Déclaration de services aux citoyens.

Insatisfaits de nos services ?

Malgré tous nos efforts pour répondre à vos demandes, il peut se produire des situations qui créent de l'insatisfaction. Dans ce cas, la personne insatisfaite peut exercer les recours suivants.

L'unité administrative

En tout temps, parler ou écrire au supérieur de la personne qui a répondu à la demande ou qui l'a traitée. Dans la majorité des cas, le problème ou le malentendu est réglé à cette étape.

Le Bureau des plaintes

Le Bureau des plaintes est un recours additionnel simple et gratuit. Il suffit de téléphoner ou d'écrire par télécopieur, par courrier postal ou électronique.

- La personne qui adresse verbalement une plainte est assurée d'être rappelée dans les 24 heures.
- Pour une plainte écrite, un accusé réception est émis dans les 48 heures de la réception de celle-ci à la Société.

Dans un cas comme dans l'autre, la Société s'engage à traiter la plainte dans un délai de 20 jours ouvrables.

Aidez-nous à bien vous servir !

Nous croyons que vous pouvez nous aider à mieux vous servir. C'est pourquoi la Société et son personnel comptent sur vous pour :

- Répondre aux questions relatives à votre demande, fournir les renseignements complets, précis et dans les délais requis afin de nous permettre de bien traiter votre demande ou votre dossier.
- Fournir des coordonnées complètes afin de pouvoir communiquer avec vous facilement ou de vous transmettre rapidement les informations ou documents demandés.
- Participer à nos propositions d'évaluation de nos services.

Votre collaboration, votre respect et votre politesse à l'égard du personnel de la Société ainsi que votre compréhension sont aussi des gages de relations harmonieuses et de satisfaction.

La confidentialité

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels, la Société :

- Assure la confidentialité des renseignements qui lui sont fournis dans l'application des lois et des règlements, dans la démarche de solution des plaintes ainsi que dans toutes les procédures inhérentes à la réalisation de ses mandats et activités, et ne permet l'utilisation de ces renseignements qu'aux seules fins prévues par la loi.
- Assure la confidentialité de l'identité des personnes qui communiquent avec le Service de la protection de la faune afin de dénoncer un acte de braconnage.

Nos résultats sont rendus publics

Les résultats atteints à l'égard des engagements de la Déclaration de services aux citoyens seront publiés dans notre rapport annuel de gestion. De plus, ils seront partagés avec les partenaires de la Société dans le but de déterminer des cibles d'amélioration concrètes.

[1] Dans tous les cas, les délais légaux prévus dans les lois et les règlements prévalent.

Annexe 6

Liste et adresses des points de service de la Société de la faune et des parcs du Québec offrant des services toute l'année

Service d'accueil et de renseignements

Édifice Marie-Guyart, r.-c.
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3830 ou 1 800 561-1616
Télécopieur : (418) 646-5974
Courriel : info.sfp@fapaq.gouv.qc.ca

Bureau des plaintes de la Société de la faune et des parcs du Québec
Édifice Marie-Guyart, 10e étage
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 93
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3870
Télécopieur : (418) 644-9727
Courriel : declaration.plaintes.sfp@fapaq.gouv.qc.ca

Bureau de la présidente-directrice générale
Édifice Marie-Guyart, 10e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3850
Télécopieur : (418) 644-9727

Secrétariat général
Édifice Marie-Guyart, 10e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3850
Télécopieur : (418) 644-9727

Direction des communications
Édifice Marie-Guyart, 10e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3845
Télécopieur : (418) 644-9727

Direction des affaires autochtones
Édifice Marie-Guyart, 11e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3835
Télécopieur : (418) 646-5179

Direction des affaires juridiques
Édifice Marie-Guyart, 5e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3961
Télécopieur : (418) 646-0908

Centre d'information sur la faune et les parcs
Édifice Marie-Guyart, r.-c.
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3821
Télécopieur : (418) 528-0406
Courriel : biblio.sfp@fapaq.gouv.qc.ca

Direction générale des services à la gestion
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3860
Télécopieur : (418) 643-7812

Direction des ressources humaines
Edifice Marie-Guyart, 3e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3811
Télécopieur : (418) 646-6498

Direction des ressources financières et matérielles
Édifice Marie-Guyart, 3e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3822
Télécopieur : (418) 646-6560

Direction des ressources informationnelles
Édifice Marie-Guyart, 2e étage
675, boulevard René-Levesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3838
Télécopieur : (418) 643-8999

Vice-présidence au développement et à l'aménagement de la faune
Édifice Marie-Guyart, 10e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3850
Télécopieur : (418) 644-9727

Direction du développement de la faune
Édifice Marie-Guyart, 11e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3875
Télécopieur : (418) 646-6863

Direction de la recherche sur la faune
Édifice Marie-Guyart, 11e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3955
Télécopieur : (418) 646-6863

Direction des territoires fauniques et de la réglementation
Édifice Marie-Guyart, 11e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3880
Télécopieur : (418) 646-5179

Vice-présidence aux parcs
Édifice Marie-Guyart, 10e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3850
Télécopieur : (418) 644-9727

Direction de la planification des parcs
Édifice Marie-Guyart, 10e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3935
Télécopieur : (418) 528-0834

Direction de l'expertise professionnelle et technique
Édifice Marie-Guyart, 10e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3855
Télécopieur : (418) 528-0834

Direction des permis et de la tarification
Édifice Marie-Guyart, 10e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3888
Télécopieur : (418) 528-0834

Vice-présidence à la protection de la faune
Édifice Marie-Guyart, 10e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3850
Télécopieur : (418) 644-9727

Direction du soutien aux activités régionales
Édifice Marie-Guyart, 10e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3851
Télécopieur : (418) 644-9727

Direction de la formation et du développement
143, route Duchesnay
Pavillon Le Cerf
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec)
G0A 3M0

Direction de l'éducation
Édifice Marie-Guyart, 10e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3890
Télécopieur : (418) 528-0834

Index des adresses – Bureaux en région

Abitibi–Témiscamingue
180, boul. Rideau, Rouyn-Noranda, J9X 1N9 – (819) 763-3333

Amos 41, rue des Papetiers, C. P. 68. J9T 3A5 – (819) 444-5937

La Sarre 645, 1re Rue Est, J9Z 3P3 – (819) 339-7651

Rouyn-Noranda 165, 7e Rue, J9X 1Z8 – (819) 763-3195

Senneterre 481, 7e Avenue Ouest, C.P. 68. J0Y 2M0 – (819) 737-2351

Témiscaming 451, chemin Kipawa, C. P. 850, J0Z 3R0 – (819) 627-3335

Val-d'Or 1155, rue des Foreurs, J9P 6X9 – (819) 354-4728

Ville-Marie 17, avenue du Parc, C. P. 787, J0Z 3W0 – (819) 629-6011

Bas-Saint-Laurent
212, avenue Belzile, Rimouski, G5L 3C3 – (418) 727-3511

Causapscal 558A, rue Saint-Jacques Nord, C. P. 68, G0J 1J0 – (418) 756-5158

La Pocatière 218, route 230 Ouest, G0R 1Z0 – (418) 856-3157

Matane 120, rue Fraser, G4W 3G7 – (418) 560-8618

Notre-Dame-du-Lac 367, route 185, bureau 2, C. P. 549, G0L 1X0 – (418) 899-1313

Pointe-au-Père 365, boul. Sainte-Anne, bureau 1, G5M 1E8 – (418) 727-3516

Rivière-du-Loup 506, rue Lafontaine, G5R 3C4 – (418) 862-6014

Capitale-Nationale
365, 55e Rue Ouest, Charlesbourg, G1H 7M7 – (418) 644-8844

Baie Saint-Paul 6, chemin de l'Équerre, G3Z 2Y3 – (418) 240-4747

Beaupré 11025, boul. Sainte-Anne, C.P. 179, G0A 1E0 – (418) 827-1100

Charlesbourg 395, 55e Rue Ouest, G1H 7M8 – (418) 646-3512

La Malbaie 1915, boul. de Comporté, G5A 1N9 – (418) 665-6485

Saint-Raymond 843, côte Joyeuse, G3L 4B2 – (418) 337-7072

Centre-du-Québec
5575, rue Saint-Joseph, Trois-Rivières Ouest, G8Z 4L7 – (819) 371-6575

Drummondville 1032, boul. René-Lévesque, J2C 5W4 – (819) 475-8444

Nicolet 1579, boul. Louis-Fréchette, J3T 2A5 – (819) 293-8201

Victoriaville 985, boul. Industriel Est, G6T 1T8 – (819) 752-4614

Chaudière-Appalaches
8400, avenue Sous-le-Vent, Charny, G6X 3S9 – (418) 832-7222

Beauceville 112A, 181e Rue, G5X 2S8 – (418) 774-9610

Black Lake 600, rue du Parc, G6H 1A2 – (418) 423-3535

Laurier-Station 186, boul. Laurier Est, G0S 1N0 – (418) 728-3564

Montmagny 116, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest, G5V 3S5 – (418) 248-2689

Côte-Nord
818, boul. Laure, Sept-Îles G4R 1Y8 – (418) 964-8888

Baie-Comeau 20, boul. Comeau, 1er étage, G4Z 3A8 – (418) 294-8888

Forestville 67, route 138, G0T 1E0 – (418) 587-4412

Havre-Saint-Pierre 1325, rue Boréale, C. P. 1270, G0G 1P0 – (418) 538-2703

Île-d'Anticosti Port-Menier, C. P. 159, G0G 2Y0 – (418) 535-0223

Sept-Îles 585, rue des Montagnais, G4R 5B8 – (418) 964-8290

Tadoussac Station piscicole 115, rue du Bateau-Passeur C.P. 207, G0T 2A0 – (418) 235-4434

Estrie
770, rue Goretti, Sherbrooke, J1E 3H4 – (819) 820-3882

Lac-Mégantic 3804, rue Laval, G6B 1A4 – (819) 583-3784

Sherbrooke 4400, chemin Saint-Joseph, J1H 5H1 – (819) 820-3121

Coaticook Station Piscicole de Baldwin 2469, chemin Baldwin-Barnston Coaticook, J1A 2S4 – (819) 849-2739

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
124, 1re Avenue Ouest, Sainte-Anne-des-Monts G4V 1C5 – (418) 763-3301

Gaspé 11, rue de la Cathédrale, G4X 2V9 – (418) 360-8444

New-Richmond 308, chemin Saint-Edgar, C. P. 488, G0C 2B0 – (418) 392-4436

Pabos 323, route 132, C. P. 160, G0C 2H0 – (418) 689-6561

Sainte-Anne-des-Monts 204A, boul. Sainte-Anne Ouest, G4V 1R9 – (418) 763-3371

Anse-Pleureuse Station piscicole 12, route du Lac, G0E 2E0 – (418) 797-2861

Lanaudière
100, boul. Industriel, Repentigny, J6A 4X6 – (450) 654-4355

Joliette 1160, Notre-Dame, J6E 3K4 – (450) 752-6860

Saint-Michel-des-Saints 8081A, rue Brassard, J0K 3B0 – (450) 833-6756

Laurentides
140, rue Saint-Eustache, 3e étage, Saint-Eustache J7R 2K9 – (450) 623-7811

Labelle 5497, boul. Curé-Labelle, C.P. 510, J0T 1H0 – (819) 686-2116

Mont-Laurier 435, rue Panet, J9L 2Z9 – (819) 623-1981

Saint-Antoine-des-Laurentides 999, rue Nobel, bureau 1.50B, J7Z 7A3 – (450) 569-3113

Saint-Faustin-Lac-Carré 737, rue de la Pisciculture, C.P. 478, Succursale Saint-Faustin, J0T 2G0 – (819) 688-2050

Val-Barette Station piscicole du Lac-des-Écorces 16, chemin de la Pisciculture, C.P. 90, J0W 1Y0 – (819) 585-2641

Laval
850, boul. Vanier, Laval, H7C 2M7 – (450) 661-2008

Mauricie
5575, rue Saint-Joseph, Trois-Rivières Ouest G8Z 4L7 – (819) 371-6575

La Tuque 660, rue Joffre, G9X 4B4 – (819) 523-5556

Saint-Alexis-des-Monts 830, rang des Pins-Rouges, J0K 1V0 – (819) 265-2075

Shawinigan 605, avenue de la Station, G9N 1V9 – (819) 537-7273

Montérégie
201, place Charles-Le-Moyne, 2e étage, Longueuil J4K 2T5 – (450) 928-7607

Granby 329, rue Racine, J2G 3B6 – (450) 776-7131

Grande-Île 640, rue Cardinal, J6S 4V3 – (450) 370-3024

Saint-Jean-sur-Richelieu 640, Dorchester, bureau 80, J3B 5A4 – (450) 359-4194

Sorel 410, De Ramsey, J3P 7S4 – (450) 742-0213

Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860, Montréal H1T 3X9 – (514) 873-3636

Nord-du-Québec
951, boul. Hamel Est, Chibougamau, G8P 2Z3 – (418) 748-7701

Kuujjuaq 151.01, Siuralikutt, C. P. 59, J0M 1C0 – (819) 964-2791

Lebel-sur-Quévillon 1114A, boul. Industriel, J0Y 1X0 – (819) 755-4603

Matagami 18, rue Nottaway, C. P. 1480, J0Y 2A0 – (819) 739-2111

Radisson 2, avenue des Groseillers, C. P. 778, J0Y 2X0 – (819) 638-8305

Outaouais
98, rue Lois, Hull J8Y 3R7 – (819) 772-3434

Campbell's Bay 30, rue John (Palais de justice), sous-sol, C. P. 220, J0X 1K0 – (819) 648-2108

Gatineau 33, rue Jean-Proulx, Hull, J8Z 1X1 – (819) 246-1910

Maniwaki 88, rue Roy, J9E 2M5 – (819) 449-4034

Papineauville 208, boul. Henri-Bourassa, C. P. 300, J0V 1R0 – (819) 427-5127

Rapides-des-Joachims 471, rue Principale, J0X 3M0 – (613) 586-2595

Val-des-Bois 445, route 309, C. P. 130, J0X 3C0 – (819) 454-2250

Saguenay–Lac-Saint-Jean
3950, boul. Harvey, 4e etage, Jonquière G7X 8L6 – (418) 695-7883

Alma 801, chemin du Pont-Taché Nord, local R-109, G8B 5B7 – (418) 668-0128

Chicoutimi 1281, rue Manic, G7K 1A1 – (418) 698-3567

Mistassini 58, rue Savard, G8L 4L2 – (418) 276-1971

Roberval 625, boul. Sauvé, C. P. 66, G8H 2N4 – (418) 275-1702

Ces coordonnées sont également disponibles sur le réseau Internet au www.fapaq.gouv.qc.ca

Société de la faune et des parcs du Québec
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 10e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone sans frais : 1 800 561-1616
Site Internet : www.fapaq.gouv.qc.ca

Secrétariat général
Téléphone : (418) 521-3850
Télécopieur : (418) 644-9727

Révision linguistique
Catherine Fortin, étudiante
Département des lettres de l'Université Laval

Conception graphique couverture
Matteau Parent graphisme et communication inc

Mise en page et impression
Caractéra inc.

Photographies
Marc-André Bélanger
Pierre Bernier
Denis Trudel
Fred Klus
Pierre Pouliot
Photo du chevalier cuivré, p. 22 :
tirée de : Bernatchez, L. et M. Giroux. 2000.
Les Poissons d'eau douce du Québec
et leur répartition dans l'est du Canada.
Éditions Broquet. 350 p.

Gouvernement du Québec 2002
Dépôt légal – 4e trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-39721-5
Publication n° 2002-02-03

La forme masculine utilisée dans cette publication désigne aussi bien les femmes que les hommes.